

ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

PROCÈS-VERBAL

SESSION ADMINISTRATIVE DE 2018

Cinquième séance : jeudi 19 juillet 2018 à 9 heures 9 minutes

PRÉSIDENTE de M. Gaston Tong Sang
président de l'assemblée de la Polynésie française

oOo

S O M M A I R E

oOo

- Question orale relative à la politique publique du gouvernement vis-à-vis de la situation des SDF 5
- Rapport n° 84-2018 relatif à un projet de délibération portant modification n° 1 du budget général de la Polynésie française formalisant le report des crédits de paiement sur la gestion 2018 11
- Rapport n° 89-2018 relatif à un projet de délibération portant modification n° 2 de la délibération n° 2017-113 APF du 7 décembre 2017 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2018 11
- Rapport n° 90-2018 relatif à un projet de délibération portant modification n° 2 de la délibération n° 2017-115 APF du 7 décembre 2017 approuvant les budgets des comptes spéciaux pour l'exercice 2018 11
- Rapport n° 9-2018 sur le projet de loi du pays portant réglementation générale des droits d'enregistrement et des droits de publicité foncière 55
- Rapport n° 85-2018 relatif à un projet de délibération portant approbation d'un projet de convention relative à l'assistance de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution pour l'agrément des entreprises d'assurance en Polynésie française 61
- Rapport n° 50-2018 relatif à un projet de délibération portant modification des règles d'ordonnancement des fonds d'actions sociales et sanitaires des régimes de protection sociale polynésiens 68
- Rapport n° 87-2018 relatif à un projet de délibération portant approbation du projet de convention de partenariat entre la Polynésie française, l'Etat, l'Union sportive de l'enseignement du premier degré de la Polynésie française et la Fédération des œuvres laïques de Polynésie française..... 74

– Rapport n° 88-2018 relatif à un projet de délibération portant approbation par l'assemblée de la Polynésie française des 16 projets de conventions relatives à l'aide allouée à la Polynésie française au titre du fonds de secours pour l'outre-mer suite aux dégâts causés aux infrastructures du territoire par les fortes pluies des 21 et 22 janvier 2017	85
– Rapport d'observations définitives de la Chambre territoriale des comptes (CTC) relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Polynésie française (transports terrestres)	95
– Rapport n° 86-2018 relatif à une proposition d'acte de délégation de l'assemblée de la Polynésie française à la commission permanente	101
– Désignation des représentants au sein des commissions et organismes extérieurs à l'assemblée de la Polynésie française.....	103
- Commission des Corps de volontaires au développement	103
- Comité des finances locales de la Polynésie française	103

NB : Les interventions en langues polynésiennes ont fait l'objet d'une traduction surlignée en gris.

oOo

Le président : Bien. *Nous commençons nos travaux.*

Madame la sénatrice, Monsieur le sénateur, Mesdames et Messieurs les représentants à l'assemblée de Polynésie française, chers collègues, je voudrais, en nos noms à tous, adresser nos salutations aux membres du gouvernement, à nos ministres présents et également nos salutations à la presse, au grand public et à ceux qui nous suivent par Internet.

Bonjour à tous et merci d'être présents.

Je déclare la séance ouverte.

Vous avez été convoqués par lettre n° 3318/2018/APF/SG du 12 juillet 2018 et je demande au secrétaire général de faire l'appel des représentants.

M^{me} Jeanne Santini :

M ^{me}	Amaru	Patricia	absente
M ^{me}	Aro	Dylma	présente
M ^{me}	Atger-Hoi	Teumere	arrivée en cours
M.	Brotherson	Moetai	absent
M ^{me}	Bruant	Virginie	absente
M.	Buillard	Michel	arrivé en cours
M ^{me}	Butcher-Ferry	Yseult	présente
M ^{me}	Cross	Valentina	arrivée en cours
M.	Faatau	Luc	présent
M.	Flohr	Henri	présent
M.	Fong Loi	Charles	présent
M.	Frebault	Angélo	absent
M ^{me}	Frebault	Joëlle	absente
M ^{me}	Galenon	Minarii	arrivée en cours
M.	Geros	Antony	arrivé en cours
M.	Graffe	Jacque	absent
M ^{me}	Harua	Monette	présente
M.	Heaux	James	présent
M ^{me}	Iriti	Teura	arrivée en cours
M.	Kautai	Benoît	absent
M.	Laurey	Nuihau	présent
M ^{me}	Le Gayic	Vaitea	présente
M.	Lisan	Marcelin	absent
M ^{me}	Lucas	Béatrice	présente
M.	Maraeura	Teina	absent
M ^{me}	Matehau-Nuupure	Juliette	présente
M.	Moutame	Thomas	présent
M.	Natua	Bernard	présent
M.	Perez	Antonio	présent
M ^{me}	Perry-Friedman	Vaiata	absente
M ^{me}	Pomare-Tixier	Yvannah	présente
M ^{me}	Puhetini	Sylvana	absente
M.	Riveta	Frédéric	absent
M.	Salmon	Geffry	présent
M ^{me}	Sanquer	Nicole	absente
M.	Schyle	Philip	absent
M.	Taae	Putai	présent
M.	Tahiata	Fernand	présent

M ^{me}	Tahiata	Romilda	présente
M ^{me}	Tahuhuterani	Louisa	présente
M ^{me}	Tarahu-Atuahiva	Teura	présente
M ^{me}	Teahe	Teapehu	absente
M ^{me}	Teakarotu	Joséphine	présente
M.	Tehaamoana	Etienne	présent
M.	Temaru	Oscar	arrivé en cours
M ^{me}	Teriitahi	Tepuaraurii	présente
M ^{me}	Terooatea	Sylviane	arrivée en cours
M ^{me}	Tetopata	Tapeta	présente
M ^{me}	Tetuanui	Lana	présente
M ^{me}	Tevahitua	Eliane	présente
M.	Tokoragi	Félix	présent
M.	Tong Sang	Gaston	présent
M.	Toromona	John	présent
M.	Tuheiaiva	Richard	arrivé en cours
M.	Tumahai	Ronald	arrivé en cours
Mme	Tupana	Moihara	arrivée en cours
Mme	Tuuhia	Augustine	présente

Siègent au banc du gouvernement :

Monsieur le vice-président du gouvernement Teva Rofritsch, Mesdames et Messieurs les ministres, Nicole Bouteau, Christelle Lehartel, HeremoanaMaamaatuaiahutapu, Jacques Raynal, Isabelle Sachet et René Temeharo.

PROCURATIONS

Le président : Merci. Y a-t-il des procurations ?

M^{me} Jeanne Santini : Monsieur le président, nous avons reçu la procuration de :

RÉFÉRENCES	DE :	À :
Jeudi 19 juillet 2018		
N° 6720 – 9 h 15	M ^{me} Sylviane Terooatea	M ^{me} Yseult Butcher-Ferry
N° 6721 – 9 h 15	M ^{me} Vaiata Perry-Friedman	M. Geffry Salmon
N° 6722 – 9 h 15	M. Fernand Tahiata	M. Etienne Tehaamoana
N° 6723 – 9 h 15	M. Angélo Frebault	M ^{me} Vaitea Le Gayic
N° 6724 – 9 h 17	M ^{me} Joëlle Frebault	M ^{me} Yvannah Pomare-Tixier
N° 6725 – 9 h 18	M. Teina Maraera	M. Putai Taae
N° 6726 – 9 h 18	M. Philip Schyle	M. Charles Fong Loi
N° 6727 – 9 h 18	M ^{me} Moihara Tupana	M. Luc Faatau
N° 6728 – 9 h 18	M ^{me} Teapehu Teahe	M ^{me} Joséphine Teakarotu
N° 6729 – 9 h 18	M ^{me} Benoit Kautai	M ^{me} Romilda Tahiata
N° 6730 – 9 h 18	M. Marcelin Lisan	M ^{me} Augustine Tuuhia
N° 6731 – 9 h 18	M. Frédéric Riveta	M ^{me} Louisa Tahuhuterani
N° 6732 – 9 h 18	M. Jacquie Graffe	M ^{me} Tepuaraurii Teriitahi
N° 6733 – 9 h 18	M ^{me} Virginie Bruant	M ^{me} Dylma Aro
N° 6734 – 9 h 18	M. Michel Buillard	M ^{me} Béatrice Lucas
N° 6735 – 9 h 18	M ^{me} Nicole Sanquer	M ^{me} Teura Tarahu-Atuahiva
N° 6736 – 9 h 21	M ^{me} Patricia Amaru	Juliette Matehau-Nuupure
N° 6737 – 9 h 21	M ^{me} Ronald Tumahai	M. Antonio Perez
N° 6738 – 9 h 21	M ^{me} Sylvana Puhetini	M ^{me} Monette Harua

N° 6739 – 9 h 22	M. Moetai Brotherson	M ^{me} Teumere Atger-Hoi
PROCURATIONS ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :		
N° 6740 – 10 h 22	M ^{me} Lana Tetuanui	M. John Toromona
N° 6741 – 10 h 35	M. Fernand Tahiaata	M ^{me} Sylviane Terooatea
N° 6742 – 10 h 50	M. Thomas Moutame	M ^{me} Lana Tetuanui
N° 6743 – 11 h 24	M. Oscar Temaru	M. Antony Geros
N° 6744 – 12 h	M. Nuihau Laurey	M ^{me} Moihara Tupana
N° 6745 – 12 h 4	M. Bernard Natua	M ^{me} Yseult Butcher-Ferry
N° 6746 – 12 h 17	M ^{me} Sylviane Terooatea	M. Fernand Tahiaata
N° 6747 – 12 h 17	M. James Heaux	M ^{me} Teura Iriti
N° 6748 – 14 h 10	M. John Toromona	M. Luc Faatau
N° 6749 – 14 h 10	M. Félix Tokoragi	M ^{me} Tapeta Tetopata
N° 6750 – 14 h 10	M. Henri Flohr	M ^{me} Moihara Tupana
N° 6751 – 14 h 10	M ^{me} Lana Tetuanui	M. Ronald Tumahai
N° 6752 – 14 h 10	M. Thomas Moutame	M. Antonio Perez
N° 6753 – 15 h 12	M. Benoit Kautai	M ^{me} Lana Tetuanui
N° 6754 – 15 h 35	M ^{me} Teura Iriti	M. James Heaux
N° 6755 – 17 h 19	M. Benoit Kautai	M. Henri Flohr

I) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président : Merci, Madame le secrétaire générale.

Je demande au secrétaire générale de donner lecture du projet d'ordre du jour, s'il vous plaît.

M^{me} Jeanne Santini : Monsieur le président, la conférence des présidents réunie vendredi dernier vous propose l'ordre du jour suivant :

I) Approbation de l'ordre du jour ;

II) Séance de questions orales ;

III) Examen des rapports, des projets de délibération et de loi du pays, d'une proposition d'acte de délégation et débat sur les observations définitives de la chambre territoriale des comptes (voir la liste jointe) ;

IV) Désignation des représentants au sein des commissions et organismes extérieurs à l'assemblée de la Polynésie française

V) Examen de la correspondance ;

VI) Clôture de la séance

Le président : Merci.

Je mets aux voix le projet d'ordre du jour. À l'unanimité ?... **Merci.**

II) SÉANCE DE QUESTIONS ORALES

RELATIVE À LA POLITIQUE PUBLIQUE DU GOUVERNEMENT VIS-A-VIS DE LA SITUATION DES SDF

Le président : Nous passons au deuxième point de l'ordre du jour, la « *Séance de questions orales* ».

Effectivement, nous avons reçu une question orale. Je demande à son auteure, Madame Eliane Tevahitua, de bien vouloir nous la lire, en rappelant, que vous disposez de trois minutes pour exposer votre question orale. Et bien sûr, il n'y aura pas de débat. Les ministres disposent de cinq minutes pour y répondre.

. *Merci.*

M^{me} Eliane Tevahitua : Merci, Monsieur le président.

D'abord, je vous prie d'excuser l'absence de mes collègues qui sont actuellement en entretien avec le député Serva dans le cadre de sa mission.

Bonjour, Mesdames et Messieurs les ministres. Bonjour chers collègues. Bonjour aux représentants de la presse ainsi qu'au personnel de notre assemblée.

Madame la ministre,

Récemment, un magazine local, prisé des férus de maisons de grand luxe et de décoration, faisait état d'une flambée des prix de l'immobilier dans la zone urbaine et périurbaine, allant jusqu'à expliquer, – chiffres à l'appui –, et je cite ledit magazine qu'« à l'heure actuelle aucune maison correcte ne se vendrait à moins de 60 000 000 de F CFP », à tel point, nous explique le même magazine, que « la rapidité des transactions serait fulgurante », ces produits de luxe mis sur le marché étant vendus en moins de huit jours.

Il suffit d'ailleurs de se rendre dans ces lotissements résidentiels situés sur les hauteurs, souvent nichés à flanc de coteaux, pour se rendre compte qu'une infime partie de privilégiés dans notre pays ne connaît pas la crise et ne rencontre aucune difficulté à se loger dans des conditions de confort et d'opulence frisant même parfois l'indécence.

Dans le même temps, un nombre grandissant de nos concitoyens polynésiens sont, quant à eux, relégués dans nos rues, dans nos parkings publics ou ceux de nos centres commerciaux, sous nos ponts, sur nos plages, dans nos dépotoirs. Nous sommes tous, chaque jour, les témoins oculaires distants, des situations d'errance d'une partie de notre population.

Comme chacun de nous, vous avez sans doute aperçu les baraques de fortune installées à proximité de la piscine municipale de Papeete. Vous avez sans doute été sollicité d'une pièce ou de deux, en échange d'un sachet de fruits par un sans domicile fixe. Enfin, vous avez peut-être aperçu des pauvres hères ayant trouvé un abri de fortune sous le pont situé à proximité immédiate du cimetière de l'Uranie, en contrebas de la nouvelle résidence Stencer, ou sur les trottoirs du marché de la ville de Papeete.

Madame la ministre, ce constat doit nous interpeller collectivement, membres de la majorité et du gouvernement comme de l'opposition, à laquelle certains d'entre nous appartiennent. Ce constat, celui qui vient d'être dressé, c'est le constat douloureux d'un échec collectif, de notre incapacité à favoriser les conditions propices à la création de liens de solidarité entre les membres de notre communauté, à permettre une distribution équitable des richesses entre les habitants de notre pays.

Madame la ministre, ma question est la suivante : Quelle politique publique comptez-vous mettre en œuvre dans les plus brefs délais pour permettre à ces êtres abimés par la vie, qui sont avant tout des enfants de notre pays, de retrouver leur dignité ?

Je sais que votre tâche est ardue mais, vous qui êtes en responsabilité, vous avez le devoir d'y répondre.

Je vous remercie. *Je vous remercie.*

Le président : Merci, Madame la représentante.

Je demande au gouvernement de répondre à la question.

M^{me} Isabelle Sachet : Monsieur le président de l'assemblée de la Polynésie française, Monsieur le vice-président, Madame, Messieurs les ministres, chers amis représentants, aux collaborateurs de l'assemblée, à la presse, à tous ceux qui nous suivent ce matin, bonjour.

Avant de commencer, je voudrais m'excuser du temps que je vais prendre pour répondre à cette question qui me tient à cœur.

Madame la représentante, *bonjour*.

Je vous remercie pour la question orale que vous posez au gouvernement afin de connaître la politique publique visant à favoriser les conditions à la création de liens de solidarité entre les membres de notre communauté et à permettre une distribution équitable des richesses entre les habitants de notre pays.

Vous évoquez particulièrement dans votre question orale la situation d'errance de personnes sans domicile fixe mais également de certains réduits à la mendicité ou qui vivent dans des conditions d'extrême dénuement. Nous partageons votre ressentiment et votre impatience face à ces situations de souffrance, qui se sont installées dans notre pays depuis déjà un certain nombre d'années.

En propos liminaire, je souhaiterais faire un point sur l'embellie économique que vit notre pays depuis plus de 18 mois, gage de conditions propices à la création d'emplois. En septembre 2017, l'emploi salarié était en hausse de 2,8 % et les offres d'emploi enregistraient une augmentation de +23 %. Si ces chiffres sont meilleurs, ils restent bien entendu insuffisants pour enrayer la pauvreté. Au 31 décembre 2017, selon les chiffres du SEFI, il y avait 12 761 demandeurs d'emploi, public majoritairement situé entre 25 et 40 ans. Sur ce nombre, 42 % avait moins d'un an d'expérience professionnelle ou n'en avait pas du tout ; 59 % avait un niveau de diplôme inférieur au BAC.

Au regard de cette situation, le gouvernement a défini une politique ciblée. Il finance la formation professionnelle, à savoir la formation en alternance et les parcours personnalisés. Le fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté (le FELP) prend en charge l'insertion professionnelle par des stages ainsi que les contrats aidés via les CAE pour favoriser l'embauche en CDI des plus démunis.

À présent, je souhaite vous répondre sur les actions qui concernent mon ministère.

Le premier axe du programme politique de mon gouvernement est celui d'une « Polynésie plus solidaire et équitable ». Cet axe stratégique porte essentiellement sur le déploiement d'un plan d'urgence sociale. Il s'agit, en effet, d'adresser de façon urgente les problèmes les plus pressants en vue de ne pas laisser des situations de fragilité extrême ou d'injustice sans réponse ni prise en charge à court et à moyen terme.

Quatre objectifs ont donc été identifiés : lutter contre la marginalisation sociale, agir pour la jeunesse en difficulté, accompagner les acteurs sociaux, aider les plus fragiles.

Pour ce qui concerne les personnes en situation d'errance, en 2015, le Collectif Te ta'i vevo recensait plus de 450 personnes sans domicile fixe. Les chiffres de 2017 font état d'environ 750 personnes SDF dans la grande agglomération, entre Mahina et Punaauia, dont environ 120 concentrés à Papeete selon les statistiques de l'ISPF. Ce public est particulier. Une partie est composée, malheureusement, de personnes victimes de pathologies psychiatriques. À ce sujet, je sais que mon collègue le Ministre de la santé s'attelle à trouver des solutions de santé publique en mettant en place des structures médicales d'accueil, en nombre suffisant.

Pour l'autre partie de ces personnes, elles se retrouvent à la rue suite à des accidents de la vie comme la perte d'un emploi, les difficultés intrafamiliales, avec les problématiques lourdes de la promiscuité,

par exemple. Elles ont besoin d'un accompagnement social et psychologique. Nous avons des actions à mener, dans les meilleurs délais, pour ce public qui a envie de s'en sortir.

Permettez-moi, pour décrire les orientations stratégiques et les actions menées par le gouvernement, de procéder par étape. Il y a, malheureusement, la première étape qui est celle d'une personne qui se retrouve du jour au lendemain sans toit. La prise en charge et l'accompagnement de cette personne constitue la deuxième étape. La satisfaction de ses besoins fondamentaux représente la troisième étape, celle de la réinsertion par l'activité et l'accès à un logement décent.

Que fait le gouvernement pour ces personnes qui se retrouvent du jour au lendemain à la rue ?

Malgré l'existence du Centre d'hébergement d'urgence de Tipaerui, nous manquons d'un vrai foyer d'urgence. En effet, sur les 50 places disponibles de ce centre, cinq sont gardées vacantes pour l'accueil de personnes en détresse. Les autres foyers d'accueil comme le Bon Samaritain ont également, chaque jour, très peu de disponibilité. Pourtant les demandes d'hébergement sont là, bien supérieures aux capacités d'accueil.

Je prends quelques instants pour rendre hommage à l'engagement et au dévouement de toutes les confessions religieuses ainsi que des associations caritatives comme l'Ordre de Malte, le Secours Catholique, la Croix-Rouge et bien d'autres personnalités courageuses et investies. Je remercie ces hommes, ces femmes et ces organisations qui jouent un rôle de soupape depuis plusieurs années. Je formule le vœu qu'un foyer d'urgence soit, dès que possible, ouvert pour l'accueil des SDF. Il n'y aurait pas de résident dans ce foyer d'urgence, il servirait à donner un lieu abrité, la possibilité de prendre un bain, un repas chaud et un lit pour la nuit. Ce serait le premier lien d'une personne sans repère ou qui aurait tout perdu. J'ai pensé au Centre de jour de Te Vai-ete qui pourrait être rénové avec le concours d'associations d'insertion, du CFPA ou du RSMA. Là, j'aimerais faire un petit clin d'œil à notre *maire* de Papeete que je sais généreux et concerné par les questions de précarité. Pour en avoir déjà discuté avec lui, je sais que les besoins de la ville portent sur d'autres priorités, celles notamment liées à la résorption du quartier vétuste de Vaininiore. Mais je suis certaine qu'ensemble, nous trouverons d'autres possibilités pour les SDF. D'ailleurs, je m'emploierai à rencontrer les maires des communes de l'agglomération afin d'évoquer avec eux des solutions.

Après discussion avec le ministre de l'équipement, il y a de cela déjà 15 jours à trois semaines, nous avons prévu d'aller sur Hitiaa et Vairao pour voir deux parcelles dont le Pays est propriétaire. J'y vois là, l'espoir que des SDF puissent choisir de vivre dans un environnement paisible, propre à la connexion avec le ciel, avec la terre, la nature et la mer. Et s'il y avait possibilité de construction d'hébergements, ils pourraient en être les premiers employés bâtisseurs.

Œuvrer pour la croissance humaine est la priorité de la ministre que je suis. Chers représentants, vous n'ignorez pas mon engagement personnel à participer activement au développement de la personne depuis pratiquement 20 ans. Je suis convaincue qu'une personne qui sait qui elle est, qui travaille sa relation à elle-même, à l'Autre sera, grâce à cet ancrage, plus équilibrée et épanouie. Je nous invite donc tous, ici présents, à devenir des bâtisseurs de ponts pour la Paix, pour l'Amour et pour l'Amitié.

Quelles sont les actions en faveur d'un accompagnement durable de la personne en situation d'errance ?

Afin d'enrayer ces situations, il est donc important de garder le lien avec ces personnes et de construire avec elles, leur projet de vie de demain. Ainsi, le Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) constitue l'étape suivante. Nous travaillerons en partenariat avec les services du Pays, le réseau associatif et le soutien de l'État à la réalisation de ce centre. Cette construction, dont le coût est estimé à 440 millions, sera financée à 50 % par l'État au travers du Contrat de projets. Les études sont en cours et les travaux devraient démarrer en avril 2019. Envisagé à la Mission, sur le site de Raimanutea, ce Centre devrait accueillir et héberger 70 personnes sans domicile fixe. Il a pour objet l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté, le réapprentissage du respect de soi et le réapprentissage des repères et codes sociaux.

Notre volonté est de remobiliser ces personnes autour d'une démarche familiale — pour les familles —, administrative, professionnelle et médicale.

Avec le SEFI, l'association Te Torea et la Fondation Agir contre l'exclusion (FACE), une action d'accompagnement vers l'emploi est envisagée. Deux volets sont identifiés. Une première série d'actions concerne les personnes insérables de suite et la deuxième série d'actions porte sur l'accompagnement à l'élaboration d'un CV ou la préparation d'un entretien d'embauche, jusqu'à identifier des formations pour doter nos personnes fragiles de savoir-faire techniques mais également de savoir-être.

Je veux vous citer l'exemple de la Garonne Aluminium. Le patron de cette société a accepté d'embaucher des gens sans qualification car, en effet, sur le territoire il n'existe pas de formation liée au travail de l'aluminium. L'année dernière, il a pris avec lui trois SDF en CAE. Aujourd'hui, il a décidé de recruter une de ces personnes. Si son carnet de commandes le lui permet, il n'hésitera pas à embaucher les deux autres personnes. Ce sont des situations comme celles-ci que nous souhaitons favoriser et accompagner.

La réalisation du CHRS permettra de lancer des actions novatrices. Je pense, par exemple, à la « Casse solidarité », projet qui associerait le Syndicat mixte Fenua Ma et la société Avis et Pacific car. Des SDF seraient employés à désosser des carcasses de voiture pour la récupération de pièces d'occasion. Des mécanos apprendraient à nos SDF à cibler ces pièces récupérables.

Dans le quartier de Hotuarea à Faaa, une action de *fa'a'apu* (NDT, Champ) bio d'insertion sera prochainement lancée avec 12 services civiques composés de six jeunes, deux SDF, deux personnes porteuses de handicap et deux anciens détenus — n'est-ce pas *Monsieur le maire* de Faaa ? Ces volontaires iraient vendre des paniers de légumes. Le projet a été conçu sur la possibilité de produire 100 paniers de légumes par mois à 5 000 F CFP. Ainsi, dans un an, ces volontaires pourraient être rémunérés par les revenus générés par le projet.

Une autre action devrait voir le jour en 2019. Il s'agit d'un projet de location de *paddles* qui serait sur le site de Paofai avec des SDF. L'Agence française de développement et l'association d'insertion Te Ui Rau, bien connue pour son engagement, sont associées au montage du projet.

Enfin, comment pérenniser l'insertion de ces personnes fragiles ?

Il est essentiel, lorsque ces personnes refont un projet de vie et trouvent une activité professionnelle, de les accompagner sur la question du logement. Nous ne souhaitons pas les retrouver dans la rue quelques mois plus tard. Nous devons donc nous assurer que ces personnes aient un toit à loyer modéré. Le foyer des jeunes travailleurs est une solution envisagée en vue de créer des conditions d'hébergement adaptées au parcours d'insertion et de préparer l'accès au logement de droit commun de jeunes en situation financière précaire. En effet, ces jeunes actifs, âgés de 16 à 25 ans, seraient en mesure d'occuper un logement de façon temporaire pendant une formation, un stage, un premier contrat de travail (CDD ou CDI), un apprentissage. La période d'occupation d'un logement peut varier de quelques semaines à deux ans maximum. Le gouvernement recherche du foncier ou un bâtiment pour 40 logements sur le grand Papeete. Le site de la Cité Grand est une option avancée. La construction du foyer de jeunes travailleurs est estimée à 280 millions et devrait démarrer en janvier 2019 pour une ouverture en septembre 2019. Pour les adultes, l'Agence immobilière sociale de Polynésie française (AISPF), association reconnue d'intérêt général, permet de trouver une habitation ou un appartement pour les faibles revenus. Cet organisme trouve des solutions et a prouvé son efficacité.

En matière de logement, le ministère du logement et de l'aménagement du territoire travaille à l'extension de l'aide au logement étudiant au parc privé ainsi qu'à favoriser l'accès au logement des ménages et des personnes seules les plus modestes. Ce sont des personnes fragiles qui pourraient être victimes d'accidents de la vie.

Selon les résultats de l'enquête Budget des familles de l'Institut des statistiques de Polynésie française, 20 % de la population vit sous le seuil de pauvreté relative, soit avec moins de 160 000 F CFP par mois et par ménage. Il faut donc s'occuper d'eux avant qu'ils ne se retrouvent à la rue.

Sur la base d'une étude menée en 2015, qui a recensé près de 10 000 logements d'habitat précaire sur la seule agglomération de Papeete (Mahina, Pirae, Papeete, Faaa et Punaauia), le Pays et l'État, en lien étroit avec les maires, travaillent à la mise en place d'une convention partenariale d'appui de l'Agence nationale de l'habitat. L'aide à l'amélioration de l'habitat individuel s'inscrit dans cette perspective et vise à trouver des solutions d'habitat durable pour les familles les plus exposées au mal-logement. Il s'agira de mettre en œuvre des actions depuis le signalement des situations délicates jusqu'à la prise en charge des occupants et l'accompagnement du propriétaire dans la mise en œuvre des travaux de mise en conformité. Enfin, l'accès à l'aide familiale au logement (AFL) sera élargi, comme vous le savez, au parc privé. En conséquence, dans ce contexte, l'élargissement de l'AFL permettrait l'accès à un logement digne en Polynésie française aux familles et aux personnes seules, sous condition de ressources. Ce ministère souhaite, par ailleurs, optimiser les conditions d'accessibilité des logements privés aux personnes âgées et aux personnes souffrant d'un handicap.

Madame la représentante, vous aurez noté que cette problématique implique tous les membres du gouvernement. Le travail interministériel, avec mes collègues, a déjà commencé ainsi que le partenariat avec les communes. Pour réussir, nous devons compter sur la contribution de tous : l'État, les organismes bancaires et les associations. Je dirai même que l'implication de la personne sans domicile fixe est indispensable.

Madame la représentante, j'espère avoir répondu à votre question, et je vous remercie tous de votre attention. (*Applaudissements dans la salle.*)

Le président : Merci, Madame la ministre.

**III) EXAMEN DES RAPPORTS, DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION
ET DE LOI DU PAYS, D'UNE PROPOSITION D'ACTE DE DÉLÉGATION
ET DÉBAT SUR LES OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE TERRITORIALE
DES COMPTES**

Le président : Je vous propose de continuer nos travaux avec le point suivant, le point III) « *Examen des rapports, des projets de délibération et de loi du pays, débat sur les observations définitives de la Chambre territoriale des comptes* ».

Avant de démarrer nos travaux, je vous rappelle que la conférence des présidents qui s'est tenue le vendredi 13 juillet dernier a décidé de grouper l'examen des dossiers suivants, les trois premiers dossiers d'ailleurs : les n^{os} 84-2018, 89-2018 et 90-2018.

Par ailleurs, les rapports n^{os} 9-2018 et 50-2018 sont soumis à la procédure d'examen simplifiée. Dans cette procédure les articles ne seront pas tous lus. Seuls les articles faisant l'objet d'amendements seront discutés. Si aucun amendement n'est déposé, on passera directement au vote de l'ensemble des délibérations.

Donc, nous commençons par les dossiers suivants :

– le rapport n^o 84-2018 relatif à un projet de délibération portant modification n^o 1 du budget général de la Polynésie française formalisant le report des crédits de paiement sur la gestion 2018 ;

– le n^o 89-2018 relatif à un projet de délibération portant modification n^o 2 de la délibération n^o 2017-113 APF du 7 décembre 2017 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2018 ;

– et le n° 90-2018 relatif à un projet de délibération portant modification n° 2 de la délibération n° 2017-115 APF du 7 décembre 2017 approuvant les budgets des comptes spéciaux pour l'exercice 2018

Je m'adresse au gouvernement. Monsieur le vice-président ?...

On passe directement à la lecture des rapports, Messieurs les rapporteurs.

La parole est à Monsieur Perez.

RAPPORT N° 84-2018 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT MODIFICATION N° 1 DU BUDGET GÉNÉRAL DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE FORMALISANT LE REPORT DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR LA GESTION 2018
(Cf. annexe)

Présenté par M. Antonio Perez et Luc Faatau.

RAPPORT N° 89-2018 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT MODIFICATION N° 2 DE LA DÉLIBÉRATION N° 2017-113 APF DU 7 DÉCEMBRE 2017 APPROUVANT LE BUDGET GÉNÉRAL DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE POUR L'EXERCICE 2018 (Cf. annexe)

Présenté par Messieurs les représentants Luc Faatau et Antonio Perez

RAPPORT N° 90-2018 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT MODIFICATION N° 2 DE LA DÉLIBÉRATION N° 2017-115 APF DU 7 DÉCEMBRE 2017 APPROUVANT LES BUDGETS DES COMPTES SPÉCIAUX POUR L'EXERCICE 2018
(Cf. annexe)

Présenté par Messieurs les représentants Luc Faatau et Antonio Perez

M. Antonio Perez, rapporteur : Monsieur le président de notre assemblée, Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants, du public, de la presse, *bonjour !*

Monsieur le président, je m'en tiendrai à la lecture de ce qui s'est passé en commission des finances, si vous le permettez.

L'examen de ce projet de délibération en commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique, dans sa réunion du 3 juillet 2018, a permis aux membres de la commission d'aborder les questions suivantes : le montant particulièrement important des crédits de paiement mobilisés, les éléments pouvant expliquer le reliquat de crédits de paiement non utilisés chaque année, le versement tardif de la participation financière de l'État aux opérations retenues dans le cadre du 3^e instrument financier (3IF) et du Contrat de projets (Cdp).

S'agissant du montant particulièrement important des crédits de paiement mobilisés, il a été rappelé que les crédits de paiement mobilisés par le Pays sont en constante augmentation depuis quelques années, puisqu'ils sont passés de 13 milliards F CFP environ en 2013 à plus de 23 milliards F CFP en 2017. Une nouvelle augmentation des consommations de crédits est attendue pour 2018, étant donné le rythme élevé d'exécution des mandatements de crédits de paiement sur l'exercice en cours.

S'agissant des éléments pouvant expliquer le reliquat de crédits de paiement non utilisés chaque année, deux pistes ont été mises en avant dont une qui a été écartée. La 1^{re} piste écartée, celle du nouveau code polynésien des marchés publics, au vu notamment de sa récente entrée en vigueur, à savoir au 1^{er} janvier 2018. Deux paramètres ont été mis en exergue : un non-renouvellement voire une contraction des effectifs dans certains services du Pays en charge d'opérations d'investissement et un secteur privé montrant quelques difficultés à répondre à la totalité de la commande publique. La montée en puissance de la consommation de crédits d'investissement du Pays, observée ces dernières

années, doit donc s'accompagner d'une montée en puissance équivalente des capacités du secteur privé, notamment dans le domaine du BTP.

S'agissant du versement tardif de la participation financière de l'État aux opérations 3IF et Cdp, le montant important des recettes restant à mobiliser sur les subventions de l'État au titre des dispositifs 3IF et Cdp a également fait l'objet de discussions. Il a ainsi été rappelé que le principe du subventionnement conduit à obtenir, une fois les opérations achevées, un remboursement par l'État des dépenses lui incombant mais avancées par le Pays, en précisant toutefois que, les opérations se réalisant par tranches, des appels de fonds sont effectués à mesure que les tranches d'opération se réalisent. Il a tout de même été constaté que le délai pris par l'État pour s'acquitter du versement de ses subventions s'allonge progressivement. Il a d'ailleurs été précisé que 88 demandes de remboursement étaient en attente, pour un montant global de 1,821 milliard F CFP (chiffre en constante évolution).

À l'issue des débats, le projet de délibération portant modification n° 1 du budget général de la Polynésie française formalisant le report des crédits de paiement sur la gestion 2018 a fait l'objet de deux amendements techniques et recueilli un vote favorable des membres de la commission.

En conséquence, la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

Monsieur le président.

Le président : Merci, Monsieur le rapporteur.

Nous allons passer à la discussion générale des trois dossiers, en même temps, groupés. Nous disposons en tout de 75 minutes réparties de la manière suivante : 50 pour le groupe TAPURA HUIRAATIRA, 14 pour le Tahoeraa et 11 pour le Tavini Huiraaatira.

J'appelle l'intervenant du groupe TAPURA HUIRAATIRA à prendre la parole. Monsieur le sénateur.

M. Nuihau Laurey : Merci, Monsieur le président.

Monsieur le vice-président, Madame la ministre, Messieurs les ministres, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs du public, Mesdames et Messieurs de la presse, bonjour.

Le compte administratif de l'exercice 2017 que nous avons examiné lors de notre séance du 21 juin dernier a mis en évidence un résultat bénéficiaire d'un montant particulièrement exceptionnel — je pense que c'est le plus important de ces dernières années. De ce fait, la somme des crédits transférés d'un exercice sur l'autre totalise ainsi plus de 63 milliards F CFP.

C'est la démonstration que la politique d'investissement mise en œuvre durant ces dernières années porte ses fruits. Elle visait en premier lieu, après de nombreuses années d'incertitude, à restaurer puis à consolider les équilibres budgétaires. Cette politique est un succès et nous le constatons. Bien entendu, obtenir de bons résultats n'est pas une fin en soi, mais c'est le passage obligé pour restaurer la confiance : la confiance de nos bailleurs de fonds, la confiance de nos partenaires institutionnels, la confiance de l'État, des acteurs économiques et, en définitive, la confiance de la population. Dans le domaine de l'économie, vous le savez aussi bien que moi, rien ne peut s'accomplir sans la confiance.

Nous avons parcouru un chemin difficile, semé d'embûches. Nous avons perdu certains de nos collègues durant ce long chemin, mais nous commençons aujourd'hui à recueillir les fruits de ces efforts consentis par tous. Mais le travail accompli est loin d'être achevé et les perspectives retrouvées que nous offrent des finances publiques assainies doivent être affermies par des réalisations concrètes. Et c'est l'objet de la délibération que le gouvernement soumet à notre examen au travers des moyens financiers importants qui sont reportés sur l'exercice en cours et qui nous permettront de poursuivre et

d'amplifier les investissements et les actions économiques au sens plus large destinées à dynamiser notre économie.

Mais ces reports importants doivent aussi nous amener à plus de vigilance sur notre capacité à exécuter les programmes pour lesquels ces ressources financières sont mobilisées et reportées d'un exercice sur l'autre.

La contrainte financière portant sur la masse salariale demeure, bien évidemment, d'actualité, mais elle ne doit pas empêcher certains de nos services chargés de la planification et de l'exécution de ces investissements de se doter correctement en moyens humains pour consommer en temps et en heure ces crédits.

De la même manière — et le sujet a été évoqué en commission des finances, lors de l'examen de ce texte —, un point de vigilance particulier doit être apporté sur la gestion des partenariats financiers avec l'État pour faire en sorte que notre collectivité n'ait pas à supporter de manière trop excessive les décaissements qui relèvent des contributions à venir de l'État.

En 1974, le chancelier allemand Helmut Schmidt énonçait un principe qui, aujourd'hui, relève, pour certains, valeur de théorème qui nous disait : « *Les profits d'aujourd'hui sont les investissements de demain et les emplois d'après-demain.* » Ces investissements publics qui bénéficieront de ces reports de crédits détaillés par notre rapporteur sont, effectivement, l'une des conditions du développement durable de notre économie et, par-delà, du bien-être de sa population.

En effet, ni notre population dans son ensemble, ni les investisseurs ou les touristes qui souhaitent découvrir notre pays ne pourront se satisfaire d'infrastructures de transports insuffisantes ou dégradées, d'un environnement malmené, d'une urbanisation et d'un espace non maîtrisé. Le rééquilibrage entre Tahiti et les îles périphériques, le défi de la transformation énergétique, la réalisation de grands équipements touristiques et culturels sont autant de défis à relever.

Toutes ces actions constituent des investissements lourds de la Polynésie française qui, lorsqu'ils sont engagés, se déploient bien évidemment sur plusieurs exercices, nécessitant ainsi les reports de crédits qui sont, ce matin, soumis à notre approbation.

C'est là le sens de la délibération qui vous est présentée et que je vous propose d'approuver par un vote favorable que j'espère unanime.

Je vous remercie.

Le président : Merci, Monsieur le représentant sénateur.

Je demande à l'intervenant du groupe Tahoeraa Huiraatira de prendre la parole.

M^{me} Teura Iriti : *Merci beaucoup, Monsieur le président.*

Mesdames, Messieurs les ministres, chers collègues représentants, à tous, recevez mes salutations en ce jeudi 18 juillet.

Les trois projets de délibération soumis à notre examen viennent, d'une part, formaliser le report de crédit de paiement des opérations 2017 sur la gestion 2018 du budget général de la Polynésie française et, d'autre part, inscrire plusieurs opérations nouvelles dans le cadre d'un collectif budgétaire, apporté au budget général de la Polynésie française et à ceux des comptes spéciaux.

Concernant le report de crédits de paiement des opérations 2017 sur la gestion 2018, ce projet de texte vient formaliser, conformément à la réglementation budgétaire, comptable et financière, l'état dressé par l'ordonnateur le 1^{er} mars 2018 du report sur 2018 des reliquats de crédits de paiement disponibles, évalués au 31 décembre 2017 à 63 352 521 598 F CFP. Ce report des CP de l'année dernière vient

ainsi abonder le budget primitif 2018 d'un montant de 47 milliards, portant l'enveloppe prévisionnelle des crédits de paiement, pour 2018, à 110 396 000 000 F CFP.

S'il est à relever que le montant des crédits reportés suit une progression de +20 % pour atteindre 23,5 milliards de F CFP, on peut regretter que près de 39,8 milliards de cette enveloppe correspondent à des écritures d'ordre, en hausse de 6,7 % par rapport à l'exercice antérieur.

On peut également s'interroger sur le fait que plusieurs de ces crédits remontent à des autorisations de programme datant de 2010, voire 2012 ou 2013... Cela tendrait à dire que ces dépenses, qui ont été contractées il y a huit ans, pour certaines d'entre elles, ne sont toujours pas réglées ?

Je prends l'exemple de l'aménagement du site du Musée de Tahiti, dont l'autorisation de programme remonte à 2013, pour un montant de crédits reportés qui s'élève à 44 millions. Depuis 2013, les travaux ne seraient-ils pas finis ? Un autre exemple, une autorisation de programme qui remonte à 2012 relative à des aides aux crèches et garderies pour près d'un million de francs ? Pourquoi cette dépense n'a-t-elle pas été exécutée depuis lors ? Et j'en citerai un dernier parmi les nombreux exemples répertoriés dans l'état des crédits annexé au projet de délibération : l'aménagement d'abris-bus sur le réseau de transport en commun correspondant à une AP de 2010 pour un montant de 57 millions de F CFP. Qu'est-il advenu de ces abris-bus depuis huit ans ? Ont-ils été construits ? Pourquoi ces crédits n'ont-ils pas été consommés depuis 2010 ?

Ne méprenez pas mes propos, chers collègues. Je n'accuse pas l'actuel gouvernement du report de ces CP depuis 2010 quand même, mais il s'agit pour moi, Monsieur le président, Monsieur le vice-président, chers ministres, de comprendre pourquoi nous comptabilisons toujours aujourd'hui des reports de crédits de paiement, dont les autorisations de programme remontent aussi loin dans le temps. Pourquoi n'ont-elles pas été clôturées ?

Hormis ces interrogations sur des exemples précis qui pourraient être étendues aux autres cas d'espèce, ce projet de délibération n'appelle aucune autre remarque de ma part.

En revanche, pour ce qui concerne les deux délibérations suivantes portant sur le collectif budgétaire, j'ai évidemment plusieurs réserves à émettre sur l'opportunité des nouvelles inscriptions budgétaires créées, et je vais m'en expliquer sans plus tarder.

Le gouvernement vient nous présenter, ce matin, un projet de budget rectifié, qu'il justifie d'emblée, et je cite le rapport de présentation, comme ayant pour « *objectif principal l'inscription en section de fonctionnement d'écritures techniques (...) complétées par des demandes obligatoires ou urgentes, nécessaires à l'accomplissement des missions de service public, notamment dans les domaines de l'emploi et de la solidarité, via une hausse de la dotation FELP à hauteur de 277 millions de francs en faveur du RSPF et 570 millions en faveur des aides à l'emploi.* »

De toute évidence, seulement quelques semaines après son élection, le nouveau gouvernement Fritch donne le ton de sa politique, qu'il veut désormais « sociale ». Comme le dit la chanson, fini le temps, où le gouvernement affichait haut et fort son soutien aux entreprises ! Fini le temps, où les 750 SDF de Papeete demeuraient les laissés-pour-compte de notre société ! Fini le temps où l'on criait à la démagogie électoraliste lorsque le Tahoeraa présentait un programme de campagne orienté vers les plus démunis de notre société ! Le temps, oui, est désormais venu de conter fleurette alors que, quatre années durant à la tête du Pays, la lutte contre la fracture sociale n'a pas véritablement été prise en main par le précédent gouvernement, qui n'a jamais considéré ce problème comme une priorité

Les chiffres sont accablants et parlent d'eux-mêmes, et vous les connaissez. Un petit rappel : la misère est rampante, nous sommes passés de 400 à 750 SDF de 2015 à 2017 ; plus de 55 % de notre population vit en dessous du seuil de pauvreté relative ; près de 55 000 personnes relèvent du RSPF. Et je n'irai pas plus loin dans les exemples.

Ce collectif budgétaire est donc, pour moi, le signe sans équivoque de la nouvelle orientation politique qui sera donnée, non pas simplement jusqu'au prochain collectif qui devrait poindre vers septembre, mais bien la politique du gouvernement qui sera menée tout au long des deux prochaines années, dont la durée est équivalente à celle d'un contrat CAE renouvelé. Soyons réalistes ! Les bonnes vieilles méthodes, vous le savez, sont toujours en vigueur, quoiqu'en disent certains. Leur utilisation se fait au grès des moyens dont chacun dispose.

Ce collectif budgétaire qui, en apparence, consacre des crédits supplémentaires à la protection des plus faibles de notre société viendrait-il en réalité rouvrir les robinets fermés des CAE en raison du déficit creusé à hauteur de 2 milliards de l'enveloppe budgétaire allouée au dispositif ! Si tel est le cas, la consommation de cette enveloppe de 2 milliards résulterait-elle de la seule distribution par le précédent gouvernement de CAE durant l'exercice 2017 ? Je pose la question.

Nous réprouvons fermement cette manière de faire car, si ce dispositif sert d'amortisseur social, il tend à donner de faux espoirs à des personnes sans diplômes, en recherche d'emploi. Ce n'est qu'une mesure provisoire, vous le savez ! Il reste, quoi qu'on en dise, un pansement sur une jambe de bois, une fausse solution à l'emploi durable. L'emploi durable !

Et pourtant, ce collectif budgétaire va permettre au gouvernement, selon la formule consacrée, d'« abonder les crédits dédiés à l'emploi » d'un montant global de 570 millions de F CFP. Ce à quoi se rajoutent 388 millions, au titre de l'augmentation de la dotation à la clôture de l'exercice 2017 pour atteindre, au final, une dotation totale de 958 millions proposée dans le cadre des aides à l'emploi pour 2018. Alors, j'ai envie de m'adresser aux *maires*, qui sont les premiers bénéficiaires de ce dispositif d'aide et leur dire : Oyez, oyez, *Mesdames, Messieurs les maires ! Ne traînez pas avec les dossiers CAE !* La mise en place de ce collectif donnera de l'emploi à vos administrés, pour au moins deux ans ! Super ! (*Réaction inaudible sur les bancs du TAPURA HUIRAATIRA.*) J'ai dit : Super !... Tant mieux ! Et l'emploi durable ?!... Et je continue.

Je reprends les termes du rapport de présentation qui indique que, au titre du fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté, la dotation de 958 millions permettra « *la mise en place de 2 000 mesures de stages (CAE, CAE Pro, CVD) et 700 aides financières à l'embauche (apprentissage, ACT, ACT Pro et ACT Prim.)* » Ce n'est pas rien, car potentiellement, sur le fond, près de 2 700 familles sans revenus aujourd'hui pourront bénéficier d'un emploi sur deux ans maximum, grâce aux CAE mis en place initialement par le Tahoeraa en 2013, ne vous en déplaie !

Alors, pourquoi les maires se priveraient-ils de cette mesure d'aide, d'autant plus que l'on sait pertinemment que le budget alloué aux 700 aides financières à l'embauche ne sera pas consommé : le dispositif d'apprentissage en l'état doit être complètement repensé car il n'est pas suffisamment attractif pour les entreprises, qui par conséquent ne recrutent pas, les dispositifs ACT, ACT Pro et ACT Prim ne donnent pas non plus de résultats satisfaisants car ils obligent les entreprises à recruter une personne en CDI s'ils veulent pouvoir bénéficier des avantages proposés. Nous le savons !

En définitive, et le projet de délibération ne nous le dit pas, mais cette enveloppe dédiée aux 700 aides financières sera tout simplement redistribuée en CAE et, à partir du mois d'octobre, en CAE rénové. Sinon, il viendra combler une partie du déficit des 2 milliards creusé avant les élections territoriales. Quoiqu'il en soit, ce collectif arrive à point nommé, c'est le moins que l'on puisse dire, car il vient grossir l'enveloppe des CAE ou CAE rénovés à partir d'octobre 2018. Le gouvernement donnera de bons ou de mauvais points, selon le demandeur, en fonction « *à la carotte ou au bâton* », comme le dit l'expression, pour distribuer le plus grand nombre de CAE avant les échéances municipales qui se profilent dans moins de deux ans.

Enfin, le dernier point sur lequel je souhaite intervenir porte sur l'augmentation de 2 à 5 % de la part de cotisation de l'organisme payeur dans la cotisation assurance maladie des CAE. Cette augmentation répond en effet à la demande des partenaires sociaux qui sollicitaient un ajustement de cette prise en charge par le Pays au niveau du droit commun, telle qu'assumée par l'ensemble des employeurs à un peu plus de 10 %. Il est vrai ! Dans la première rédaction du texte, la part de cotisation de l'organisme

payeur n'était alors que de 2 %, contre une prise en charge de 1 % par le salarié. Si, de manière générale, nous félicitons cette première avancée — oui, nous félicitons cette première avancée — qui vient réévaluer à 5 % le niveau de cotisation du Pays au régime d'assurance maladie depuis le 1^{er} février 2018, ce niveau reste néanmoins encore insuffisant.

En cela, la proposition de ce collectif budgétaire d'abonder de 96 millions de F CFP la dotation du FELP pour compenser cette augmentation de 3 points sur la base des prévisions des 2 700 bénéficiaires atteste de ce manque à gagner au profit de la caisse du régime de l'assurance maladie du RGS, effectivement. Aussi, l'ajustement à 10 % participerait nécessairement à un retour à l'équilibre de notre protection sociale généralisée. Le gouvernement envisage-t-il un jour d'appliquer les dispositions du droit commun dans le cadre des CAE ? Cela ferait en sorte que ces derniers — je parle des CAE — devenus salariés, soient sur le même pied d'égalité, dans leurs droits et leurs obligations, que tout autre salarié du privé ou de la fonction publique. C'est juste une interrogation.

Je vous remercie.

Le président : Merci.

J'invite l'intervenant du groupe Tavini Huiraaatira à prendre la parole.

La parole est à Monsieur Geros.

M. Antony Geros : Monsieur le président, Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants, chers internautes, amis du public, Madame la journaliste, chers collègues, *bonjour*.

Les trois textes que nous avons examinés en ce début de séance sont des textes classiques de portée budgétaire qui s'attache à modifier les prévisions au titre de l'exercice en cours. Compte tenu de la nature quasiment identique de ces textes, la conférence des présidents — et j'en remercie ses membres — a jugé judicieux d'en regrouper la discussion générale.

Ainsi, le rapport n° 84-2018 qui a trait à la modification n° 1 du budget général va permettre de reporter en investissement un certain nombre de crédits de paiement pour poursuivre sur l'exercice 2018 la continuité, voire la finalisation des opérations auxquelles ils sont rattachés. Par contre, on observera que les rapports n° 89-2018 et 90-2018 auront pour finalité de regrouper toutes les opérations nouvelles que le gouvernement compte entreprendre sur le présent exercice. Donc, rien d'innovant à proprement parler et encore moins de sensationnel ou d'événementiel à comparer, par exemple, avec l'écrasante victoire des bleus sur les rouges de dimanche dernier, mais ne nous énervons pas ce n'était que du football.

Pour en revenir donc au premier texte, dont fait état le rapport n° 84-2018, nous constaterons que le montant total des crédits de paiement délégués qu'il conviendra de reporter sur l'exercice 2018 s'établit à 63 milliards et quelques. Si l'on retire de ces crédits de paiement ceux affectant les écritures d'ordre et la dette, nous n'obtenons plus que 23 milliards et quelques de crédits reportés réellement mobilisables. Lorsque l'on rajoute ces crédits à ceux déjà inscrits au budget général de l'exercice en cours, l'enveloppe totale des crédits de paiement hors écriture d'ordre et dette s'élève donc à 51 milliards et quelques. Bien entendu, ce montant sera à nouveau bonifié des 1,154 milliards de CP nouveaux que nous aurons l'occasion d'évoquer plus loin, et notamment lors de l'examen du collectif n° 2.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous disposons donc d'un matelas financier relativement conséquent qui m'interpelle et m'amène à vous interroger sur l'efficacité de nos prévisions budgétaires en matière de crédits de paiement. En effet, l'examen rétrospectif de la liquidation de nos crédits sur les exercices antérieurs nous permet de constater chaque année un niveau de report de crédits quasiment identique d'un exercice sur l'autre, exception faite du report intervenu entre 2017 et

2018 sans doute malmené par des prévisions exagérément démesurées en raison du calendrier électoral qui se déclinait alors.

Bref, il ressort néanmoins de mon analyse qu'en matière de réalisation de travaux et d'équipements structurants, la commande publique semble avoir du mal à passer le cap des 25 milliards, voire 30 milliards de réalisation. Alors, il est bien évident que les éléments de réflexion que nous avons pu échanger en commission viendront mettre en exergue tantôt l'inefficacité d'une administration publique peut-être trop fonctionnarisée et qui se trouve souvent confrontée à l'obligation d'avoir à pratiquer des procédures complexes, lourdes et contraignantes, ou alors tantôt l'incapacité des entreprises du BTP à pouvoir répondre à l'offre publique compte tenu de leur plan de charge, vu que la plupart d'entre elles ont dû depuis la crise de 2008 réduire considérablement la voilure de leurs effectifs.

Il n'en demeure pas moins que, compte tenu de l'importance des sommes reportées, ainsi que de leur récurrence, il vous faut faire preuve de réactivité.

Je me souviens que lorsque nous avons pratiqué pour la première fois le dispositif du Contrat de projets — cela devait être en 2007 ou 2018 —, il nous a fallu trois ans pour comprendre qu'en termes d'efficacité, il était nécessaire de retenir au Contrat de projet uniquement les opérations garantissant un niveau de maturité suffisant pour pouvoir être réalisées dans l'année de leur inscription. Or, pendant trois ans, à cause de l'immaturité de ces projets, ces crédits n'ont pu être consommés et ont dû être reportés trois fois de suite. Fort heureusement, tout laisse à penser que, depuis, nous avons grandi de nos erreurs. N'est-ce pas ? Hélas, si c'est en général le cas pour les opérations relevant du Contrat de projets et des autres instruments financiers, je ne pense pas que ce soit le cas pour la majorité des autres opérations inscrites au budget.

Il est vrai également que le budget est un acte éminemment politique et que le politique dans ses prévisions budgétaires exige bien souvent — je parle du politique de l'hémicycle — de voir figurer son empreinte, même si les préalables n'ont pas vraiment été respectées. Nous connaissons tous cela. Après tout, le budget est un axe prévisionnel et ce n'est qu'à l'heure des comptes que l'on se rend véritablement compte que la prévision que nous avons délibérément tenue à inscrire n'a pu être réalisée et devra en conséquence faire l'objet d'un nouveau report jusqu'à tant que les éléments de sa complétude puissent lui permettre un commencement de réalisation. C'est d'autant plus vrai lorsque qu'on se trouve à cheval sur une période charnière entre deux mandats car bien souvent la plupart des commanditaires de ces opérations de fin d'exercice, donc de fin de mandat, obtenues souvent au forceps, et je ne mens pas, ne sont souvent plus nécessairement reconduits dans le mandat suivant.

Donc, en dehors des pistes de réflexion évoquées en commission, c'est bien dans nos rangs, Monsieur le vice-président, c'est-à-dire dans nos troupes respectives, qu'il faudra user de pédagogie pour ramener les ardeurs des uns et des autres à de plus justes proportions afin de renouer avec des taux de liquidation plus conséquents et un taux de report plus acceptable car à quoi bon afficher une prétention budgétaire exubérante si, au final, on sait délibérément que le taux de liquidation restera manifestement modique voire insignifiant.

Ce n'est malheureusement pas ce que le rapport de n° 89-2018, hélas, portant modification n° 2 du budget général de la Polynésie française au titre de l'exercice 2018 semble initier comme démarche. En effet, ce collectif n° 2 du budget général, qui est véritablement le premier collectif de votre majorité, collectif politique, j'entends, vient abonder la section de fonctionnement de 7 milliards de crédits supplémentaires puisés dans nos réserves et complétés par des ajustements en provenance de ministères techniques d'un montant de 720 000 000 et quelques francs. La section d'investissement ayant été généreusement abondée par le report du collectif n° 1, les modifications liées aux nouvelles opérations n'impacteront que peu les prévisions retenues au budget général. Ainsi, cette section s'équilibrera à hauteur de 1,300 milliard et quelques de francs.

Sur les sept milliards de réserves, on remarquera au titre des dépenses de fonctionnement que le gouvernement viendra sécuriser une dotation de 1 883 000 000 de F CFP dans la perspective du

rattrapage de la dotation du FIP au titre de l'exercice 2017 qui, manifestement, aura été sous-évalué compte tenu de l'augmentation des recettes réellement constatées lors de cet exercice. Ce rattrapage devrait être reversé aux FIP dès 2009, conformément aux dispositions du deuxième paragraphe de l'article 52 de la loi organique.

Mais ne vous inquiétez pas ! Le taux de 17 % qui a été adopté dès 2006 par le gouvernement Temaru sera celui qui permettra le calcul effectif du montant de ce reversement et n'allez pas non plus, Mesdames et Messieurs les maires représentants, vous imaginer qu'il s'agit d'un bonus de la part du gouvernement qui, lors de la dernière campagne électorale, n'a pas été très loquace sur la perspective de réévaluation du taux de prélèvement du FIP contrairement aux deux autres partis en lice qui, de leur côté, n'ont pas caché leur stratégie de réévaluation de ce taux en guise de soutien aux communes. Après tout, depuis le verdict des urnes, on aura compris, Mesdames et Messieurs les maires représentants, que finalement le taux des 17 % proposé par le gouvernement Temaru en 2006 est le taux idéal qui sied à toutes les communes et que votre gouvernement, qui ne s'en plaindra pas, je vous assure, pourra sanctuariser ce taux dans le marbre de votre majorité. Autrement dit, entre parenthèses, tant pis pour vous.

Toujours pour poursuivre l'analyse de ce collectif n° 2, on remarquera que le gouvernement préconise de retenir au titre des dépenses techniques 1,700 milliard et quelques millions de francs de crédits pour couvrir certaines dépenses dont la perception paraît plus qu'utopique, compte tenu de la nature ainsi que de leur ancienneté. Cette opération qui contribue à l'assainissement de nos comptes et qui résulte de l'application du principe de précaution ne peut qu'être accueilli favorablement. Il en va de même en ce qui concerne la dotation de remboursement des crédits de TVA ainsi que celle relative à la prise en compte des titres annulés.

En dehors du maintien de la prime de 50 millions octroyée aux concessionnaires de voitures propres, Monsieur le vice-président, qui aura permis de vendre plus de 400 voitures sur l'exercice 2017, ainsi que la rallonge octroyée aux aides de l'équipement des entreprises qui ont bénéficié à 350 structures et celle relative à la revitalisation des commerces de proximité et des restaurants qui ont profité à 165 d'entre eux, la dépense de fonctionnement qui nous a le plus interpellée, comme l'intervention que j'ai pu entendre de la part de ma collègue, est bien celle du FELP, qui représente à elle seule pas loin d'un milliard de crédits, je dirai 948 millions de F CFP et quelques chouias dont plus de la moitié, soit 570 millions de francs, sera dédiée aux mesures d'aide à l'emploi.

C'est effectivement à la lumière du rapport n° 90-2018 portant collectif n° 2 du budget général, cette fois-ci, des comptes spéciaux au titre de l'exercice 2018 que nous constaterons que la dotation complémentaire proposée au titre des aides à l'emploi, que je viens d'évoquer, s'élèvent effectivement à 958 millions de F CFP et qu'elle permettra de pourvoir à la mise en place de 2 000 mesures de stages et de 700 aides financières à l'embauche.

Sachant que fidèle à la devise du... Continuons ensemble ou Ensemble continuons — je n'en sais plus trop où on est avec la devise —, votre majorité a, tout au long de la dernière campagne électorale, argumenté avec beaucoup de dextérité et de brio, faut-il le reconnaître, sur la stratégie que vous comptiez entreprendre pour relever le défi de l'emploi en Polynésie, il serait intéressant maintenant que les élections soient passées que vous puissiez, Monsieur le vice-président, nous décliner de manière plus concrète la manière dont vous comptez vous y prendre, à part bien entendu de barder de crédits d'aide à l'emploi nos documents budgétaires. Car il est de notoriété publique aujourd'hui et politique également qu'après le précédent mandat que vous avez défini comme celui de la relance ou du rebond économique, votre majorité entend faire de ce mandat celui de la relance de l'emploi.

Enfin, concernant le fonds de prévention sanitaire et sociale, le fameux FPSS, que nous examinons pour la seconde fois, vous préconisez de compléter les crédits déjà alloués au titre de l'exercice 2018 d'une nouvelle dotation de 135 millions qui porte donc son montant total à 235 millions de F CFP. Vous estimez, en effet, que ce complément de dotation permettra de poursuivre les actions de promotion et de prévention déjà engagées depuis le mois de janvier. Mesdames et Messieurs chers collègues, sans chercher à polémiquer sur la stratégie de prévention que vous comptez financer à

travers ce fonds, j'observe néanmoins que ce dispositif semble être réservé qu'au financement des actions de lutte contre les addictions, des actions de lutte anti-vectorielle donc anti-moustiques, la réalisation du bilan en santé des séniors — merci pour les seniors —, le développement du réseau Maita'i sport santé, l'accompagnement des établissements scolaires dans la mise en œuvre de comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté, et le développement d'une application numérique sur la prévention des maladies non transmissibles. Voilà ce qu'on attend des financements que nous allons abonder à l'intérieur de ce fonds. À aucun moment, il n'est fait état des moyens déployés pour favoriser la promotion et le recours à la médecine traditionnelle qui, dans bon nombre de pays développés, passe pour être un vecteur de politique publique très prisée car moins invasif, moins coûteux et mieux adapté.

Monsieur Temaru a d'ailleurs à plusieurs reprises évoqué au sein de cet hémicycle le cas de la politique de prévention sanitaire cubaine qui a été mise à l'honneur par la directrice de l'OMS et le secrétaire général de l'ONU en 2014. Rappelant que Cuba a basé son système de santé sur la médecine préventive et que ses résultats sont exceptionnels, Madame Margaret Chan, alors directrice de l'OMS, précise que le monde doit suivre l'exemple de l'île dans ce domaine et remplacer le modèle curatif, inefficace et plus coûteux, par un système basé sur la prévention. Pour votre information, à Cuba, on n'ampute plus les membres atteints d'ulcère diabétique car leurs spécialistes sont arrivés à identifier dans leurs recherches la molécule qui permet de résorber ce type de pathologie. Cette molécule porte le nom de Heberprot-P. Qu'attendons-nous pour rencontrer les responsables de la santé cubaine pour nous enrichir de leur expérience ?

Monsieur Temaru a également préconisé de revenir à un régime exempt de protéines animales plus adaptées aux besoins humains et diététiquement plus profitables. Qu'attendons-nous pour former les parents et les enseignants à cette mutation ? Savez-vous par exemple qu'en France métropolitaine, le gouvernement central prépare un projet de texte législatif applicable en 2020 pour interdire l'élevage de poules en cage et que, progressivement, ce gouvernement entend étendre cette mesure à tout élevage animal ? Sommes-nous préparés à ces bouleversements ? Si nous ne le sommes pas, qu'attendons-nous ?

Dans un registre quasi-similaire, Monsieur Temaru a également évoqué les bienfaits du jeûne thérapeutique comme arme de prévention contre toutes sortes de maladies. D'ailleurs, pour joindre les gestes à la parole, nous tenons à votre disposition un document qui relate le serment d'Hippocrate « maohinuisé », c'est-à-dire traduit dans notre langue, et qui en dit long sur les errements diététiques dont l'humanité a fait les frais tout au long de son évolution. Ce sont des pistes à retenir, Monsieur le ministre, et à intégrer aux missions dévolues aux FPSS si tant est que l'on recherche réellement l'efficacité dans ce domaine.

Mesdames et Messieurs chers collègues, je pourrais, en poursuivant, continuer à vous ennuyer davantage avec mes réflexions, si vous le souhaitez (*Réactions dans la salle.*) Voilà, je savais bien, mais je crois néanmoins avoir dit l'essentiel sur les trois textes qui subodoraient une première année de mandat sans véritablement reliefs et perspectives.

Je vous remercie.

Le président : Merci, Monsieur le représentant.

Monsieur Perez, pour continuer sur votre temps de parole.

M. Antonio Perez : Merci, Monsieur le président.

Nous avons encore du temps, au niveau du TAPURA HUIRAATIRA, et nous avons encore deux interventions à réaliser puisque nous les avons scindées. Est-ce que vous souhaitez que nous les fassions de suite ou on examine dans un premier temps les rapports ?... Je le fais de suite ?...

Merci, Monsieur le président et bienvenue à nos deux ministres, Madame la ministre Lehartel et Monsieur Raynal.

Après avoir adopté le report des crédits de paiement pour 2018 à hauteur de plus de 63 milliards de F CFP, nous poursuivons avec cette deuxième modification du budget général du Pays. Il s'agit d'un collectif budgétaire plutôt technique répondant à certaines mesures d'urgence qu'il nous faut valider, que nous avons laissé en suspens en période pré-électorale, nous inscrivant dans une démarche de bonne gestion des deniers publics.

Ainsi, nous venons aujourd'hui augmenter de 277 millions de F CFP la dotation au fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté en faveur du régime de solidarité de la Polynésie française et ajouter 570 millions de F CFP de crédits en faveur des aides à l'emploi. Vous connaissez l'importance fondamentale de l'intérêt que porte notre président Fritch à l'axe social. Et notre ministre, Madame Sachet, vient de développer un pan important de toute la politique sociale chère à notre Président.

Par ailleurs, nous anticipons la prochaine dotation au fonds intercommunal de péréquation à hauteur de 1,900 milliard à verser en 2019 pour l'exercice 2017, toujours dans un cadre de bonne gestion, afin que les communes et par incidence leurs administrés puissent également bénéficier des fruits de la croissance économique. En soutenant les communes, le Pays contribue au bien être de notre population. Vous savez également l'attachement particulier qui lie le président Fritch aux *maires*.

Le rapport développe dans le détail toutes les écritures techniques. Par conséquent, je m'en tiendrai aux interventions économiques majeures.

En dépenses de fonctionnement, notons par exemple le rajout de 50 millions de F CFP pour la prime à la voiture propre afin de permettre d'écouler les dossiers en cours d'instruction. Ce dispositif qui a permis d'épurer le parc des véhicules les plus polluants devrait ensuite s'arrêter. Mais avec encore environ 800 véhicules en attente de concassage, le Pays envisage d'investir dans une nouvelle presse qui pourrait d'ailleurs être dédiée aux îles. C'est une action directe en faveur de la protection de notre environnement et de la transition énergétique.

Ce collectif budgétaire vient également renforcer les aides à l'équipement des entreprises (AEPE) et à la revitalisation des commerces et restaurants (ACPR) pour 87 millions de F CFP. Le vice-président du Pays, Monsieur Rohfritsch, l'a souligné en commission législative, l'effet levier est de l'ordre de 1 à 3. En clair, 1 F CFP investi génère 3 F CFP injecté dans l'économie. Cet état de fait se vérifie notamment au travers de l'évolution des recettes des TVA. Ces actions traduisent une continuité de notre soutien en faveur des entreprises et, par incidence, conforte la politique du Pays en matière de création d'emplois. Vous le constatez, sur ce point également, le gouvernement a préféré attendre que les élections soient passées avant d'abonder ces lignes budgétaires.

En dépense d'investissement, l'aide à l'investissement des ménages (AIM) qui a connu un franc succès puisqu'en quatre mois l'enveloppe de 300 millions F CFP alloués à ce dispositif avait déjà été consommée. Toute nouvelle instruction de dossiers étant suspendue en période préélectorale, ce dossier AIM est très attendu d'un très grand nombre de foyers, et notamment de jeunes couples. L'enveloppe de l'AIM est ainsi renforcée à hauteur de 500 millions F CFP en crédit de paiement. L'impact de cette action est double. Elle s'inscrit, tout d'abord, en soutien à la politique familiale en matière de logement, mais également en faveur de toutes ces entreprises et ces métiers liés à la construction et l'aménagement de maisons individuelles et, donc, encore et encore, en soutien à la création d'emploi avec un effet levier encore plus important de 1 à 5. En clair, 1 F CFP investi génère 5 F CFP injecté dans l'économie.

Dans la même veine, les crédits de paiement alloués à l'habitat dispersé aux Îles-du-Vent sont augmentés de 300 millions F CFP et la sécurisation électrique des résidences de l'OPH est dotée de 96 millions de F CFP.

La connectivité inter-archipels est un facteur incontournable du développement. Qu'il s'agisse d'hôtel ou de pension de famille mais aussi, demain, de téléenseignement, téléformation ou encore de télé médecine, les enjeux sont majeurs. Honotua, Natitua, Manatua, le Pays avance avec conviction. Dans la même lignée, la hausse des recettes issues du fonds exceptionnels d'investissement de l'État (FEI) de 222 millions de F CFP va permettre de relier Tahiti aux Tuamotu et aux Marquises d'ici la fin de cette année par câble sous-marin et de sécuriser notre câble Honotua en espérant, par ailleurs, capter du nouveau flux.

Chers collègues, la passion qui nous anime et qui nous unit est celle de notre Pays et de nos concitoyens. Ce collectif budgétaire ajuste certains curseurs et déclenche plusieurs leviers qui mettront en œuvre de manière concrète les actions aux bénéfices de nos concitoyens, ces hommes, ces femmes, ces générations qui montent et qui attendent tant de nous. Vous êtes, nous sommes, acteurs de leur bien-être, de leur réussite et de leur épanouissement. Laissons nos divergences, nos ego et nos ressentiments pour faire place à l'essentiel au cœur de notre engagement, notre population.

Je vous remercie de votre attention. (Applaudissements dans la salle.)

Le président : *Merci.* Merci, Monsieur le rapporteur.

Je vous propose de passer la parole au gouvernement. Merci, Monsieur le vice-président.

M. Teva Rohfritsch : Monsieur le président de l'assemblée de Polynésie française, chers amis représentantes et représentants, chers membres du public ici présents, chers amis et collaborateurs, la presse qui nous suit certainement par écran interposé et chers amis, champions du monde de football, *bonjour.*

Les bleu-blanc-rouge ont battu les rouge et blanc à carreaux, Monsieur Geros. Il y avait du rouge dans les victorieux aussi, cela s'appelle les tricolores. Et je pense qu'au-delà de nos idéologies respectives nous étions tous fiers de ce résultat qui a porté la Nation française au plus haut sommet du rang du football international.

En tout cas, merci à toutes et tous pour vos interventions sur ce regroupement de textes, effectivement, qui a été proposé par la conférence des présidents, en toute logique puisqu'il s'agit de pouvoir engranger, si je puis dire, les excédents budgétaires constatés sur l'année dernière, les affecter aux comptes qui vont bien et proposer au travers d'un collectif technique de pouvoir abonder les opérations les plus urgentes ou les plus importantes tel que vous l'avez, effectivement, bien décrit avec plus ou moins de bonheur, bien évidemment, en fonction du rang dans lequel vous siégez.

Merci en tout cas à notre sénateur, ancien vice-président, pour sa citation d'Helmut Schmidt, que j'ai retenue puisque « *Les profits d'aujourd'hui font les investissements de demain et les emplois d'après-demain* ». L'enjeu du gouvernement est de faire en sorte que tout cela se passe le même jour. Donc, ce sera autant d'effort dont nous devons redoubler pour qu'effectivement, nos investissements puissent croître encore cette année pour créer de l'emploi dès cette année — et nous aurons une pensée pour Helmut Schmidt, à cette occasion.

Merci, effectivement, aussi de rappeler, Monsieur le sénateur et Monsieur le rapporteur, notre président de la commission de l'économie et des finances, que nous sommes dans une situation particulièrement favorable parce que des efforts ont été fournis par l'ensemble des Polynésiens, effectivement, mais aussi par l'ensemble de l'administration qui, au terme d'un plan de redressement des finances publiques, a fait en sorte de réduire ou de contenir autant que possible les dépenses de fonctionnement courants pour pouvoir dégager de l'excédent budgétaire, en tout cas dégager de la disponibilité budgétaire pour qu'elle soit entièrement, cette disponibilité, réinjectée dans l'économie au travers d'une politique d'investissement ou d'intervention économique auprès des acteurs économiques plus ambitieuse qu'elle ne l'était par le passé.

C'est donc aussi le fruit du plan de relance économique et du plan exceptionnel d'investissement qui a été lancé par le gouvernement d'Édouard Fritch, dont nous commençons à pouvoir mesurer la portée au travers de cet exercice budgétaire qui vous est proposé. Puisque Monsieur Geros disait tout à l'heure que nous prélevons sur des réserves, il a omis simplement de dire : nous prélevons sur des réserves que nous avons augmentées de 14 milliards F CFP grâce à l'excédent constaté l'année dernière. C'est-à-dire le fruit à la fois des efforts faits en matière d'économie budgétaire sur le fonctionnement courant de l'administration, mais également la constatation forcément *a posteriori* du dépassement des prévisions de recettes budgétaires. Et ça, c'est lié à la relance économique, lié plus qu'au rebond, Monsieur Geros, donc à un vrai redémarrage économique alors que — puisque vous faisiez allusion à la campagne électorale — les partis, effectivement, opposés aux nôtres n'avaient cette relance économique en affirmant qu'il ne s'était rien passé depuis de nombreuses années dans le pays et que, malheureusement, la situation n'avait pas évolué.

Malheureusement, si la politique peut dire parfois un peu tout et n'importe quoi, les chiffres sont têtus et les recettes fiscales que nous avons engrangées attestent bien d'un mieux économique. Encore une fois, nous ne disons pas que tout est réglé. Bien au contraire, la tâche est encore ardue, la pente est forte, mais la route est devant nous et nous sommes prêts à l'arpenter. Et c'est quand même mieux quand on a de quoi, effectivement, pouvoir assumer ces combats et c'est tout le sens qui a été relevé par notre sénateur de la politique de redressement des finances publiques qui devait être un préalable, effectivement, à la relance effective de notre économie.

Madame Iriti, merci pour votre intervention éclairante sur, effectivement, un certain nombre de sujets. Je pense que Madame Bouteau, tout à l'heure, viendra plus précisément sur le thème d'emploi qui est votre thème favori du jour. Je voudrais simplement vous rappeler, mais je crois que vous n'étiez pas encore arrivée en commission que, sur les CP que vous avez pu constater sur des opérations antérieures, millésimées, font l'objet justement d'un nettoyage car, lorsque vous avez à l'étape de la programmation, effectivement, une demande de CP émanant d'un certain nombre de services, il s'agit d'un plafond et non pas d'un objectif de dépense. Tout cela pour vous dire qu'effectivement, lorsque les opérations d'investissement nécessitent moins de moyens financiers, il reste ce que l'on appelle — ce n'est pas très joli, je dois vous l'accorder — des queues de CP... des reliquats ! Pardon ! Merci, c'est la Direction budgétaire qui me parlait de queues de CP. Et donc il faut, à un moment, couper tout cela et puis les remettre dans le pot commun, c'est l'exercice que nous faisons. Cela s'appelle du nettoyage où, effectivement, pour éviter de laisser les CP dormants, nous les récupérons pour pouvoir les ventiler sur des opérations sur lesquelles nous pensons pouvoir les utiliser cette année et supprimant par la même occasion, effectivement, ces opérations devenues, du coup, à supprimer puisqu'elles sont réalisées.

Vous dire effectivement que — mais Madame Bouteau reviendra tout à l'heure sur le sujet — le fait que nous ajoutions des crédits à l'emploi ne doit masquer l'effort déjà très important qui a été fait au budget primitif, soit avant la campagne électorale que vous avez pointée du doigt. Il ne s'agit pas d'un tournant dans la politique d'Édouard Fritch, ni du gouvernement, puisque je crois que notre gouvernement a été celui qui a le plus doté, effectivement, ces fonds de soutien à l'emploi et ces fonds d'intervention sociale que tous les autres gouvernements depuis quelques années. Mais Madame Bouteau reviendra sur les chiffres tout à l'heure. Donc, ce que vous avez vu qui attesterait d'une inflexion de la politique d'Édouard Fritch au lendemain de son élection est une erreur, à mon sens. Il s'agit de la continuité puisque c'était le thème, effectivement, que nous avons proposé aux Polynésiens, c'est celui de continuer ensemble et, donc, nous continuons sur cette politique sociale et cette politique de soutien aux emplois aidés, le temps que la croissance économique puisse prendre le relais et la croissance économique est bien au rendez-vous aujourd'hui puisque les chiffres, encore une fois, l'attestent.

Donc, Monsieur Geros, vous disiez effectivement que vous étiez quelque peu perturbé... « interpellé » — pardon, c'est le terme que vous avez utilisé, *perturbé* pourrait avoir une connotation différente —, non pas par la Coupe du monde mais par le matelas financier que vous constatez. Encore une fois, ce matelas est constitué aussi du mieux économique et de l'excédent de recettes budgétaires que nous avons pu engranger. C'est ce qui explique que nous pouvons, du coup, provisionner la dotation au FIP

de l'année prochaine sur la base des recettes réelles, telle que la loi le prévoit, parce qu'il y a eu un débat en son temps sur ce sujet, à hauteur de 1,8 milliard F CFP. Vous vous enorgueillez du chiffre de 17 % en disant c'est votre gouvernement qui, à l'époque, l'avait fait. C'est vrai qu'on a deux manières de pouvoir augmenter les dotations aux communes : ou lorsqu'on est dans une situation où on a moins de recettes, on augmente le taux de prélèvement pour pouvoir essayer de donner autant ou plus, ce que vous avez fait ; ou on essaye d'augmenter les recettes pour qu'au même taux nous puissions donner plus, c'est ce que nous faisons. C'est effectivement deux écoles différentes. Et c'est pour cela — vous l'avez relevé — que nous, nous n'étions pas partisans, lors de cette fameuse campagne dont vous reprenez — nous, nous souhaitons tourner la page. La campagne, c'est fini ! « Fini ce temps », comme disait Teura. Mais puisque vous en reprenez c'est, effectivement, deux écoles différentes. Vous avez fait campagne en disant : il faut augmenter le FIP. Nous, nous avons fait campagne en disant : il faut relancer l'économie pour qu'il y ait plus de recettes et qu'au même taux, nous puissions abonder davantage le budget des communes. Et c'est ce que nous faisons là, avec 1,8 milliard F CFP de plus en dotation aux communes qui pourront accompagner les politiques déployées par nos maires.

Alors, effectivement, je pense que nous pouvons, là, mesurer toute la portée de l'action du plan de relance économique et du plan exceptionnel d'investissement déployé par le gouvernement. Ceci dit — et là, vous avez raison —, nous partageons, mais nous en avons parlé en commission, cet objectif de mieux utiliser les CP disponibles dans le cadre du budget d'investissement, effectivement.

Vous parlez d'« user de pédagogie » face aux ardeurs — je reprends vos termes. Au sein de la majorité, je ne ressens pas d'ardeurs particulièrement. Nous avons des élus constructifs qui viennent effectivement parler des projets émanant de la commune, des îles qui les ont portés dans cette assemblée, à juste titre, puisque c'est l'objet même de l'élection. Mais c'est au sein de nos débats, en comité de majorité, que nous définissons des priorités. Et c'est parce qu'il y a un mieux être économique que nous avons les moyens aujourd'hui de pouvoir soutenir ces projets portés par nos élus de tous les endroits de Polynésie française, de tous nos archipels et de toutes nos îles.

Néanmoins, nous allons travailler avec les services de l'Administration, et les services techniques en particulier, sur une meilleure planification de ces projets pour que nous puissions davantage faire une adéquation entre les CP mis à disposition dans l'exercice budgétaire donné avec l'utilisation prévisionnel de ceux-ci. Cela reste une prévision. Une prévision par définition ne peut pas être exacte à 100 %, mais autant que possible nous devons nous en approcher. Mais enfin, nous sommes dans une situation effectivement où il nous faut gérer l'excédent de CP, je pense qu'il est de bonne gestion et de meilleure gestion d'avoir à gérer cette situation que celle qu'on a pu connaître en Polynésie par le passé.

Permettez-moi quand même de vous rappeler, non sans malice, les chiffres. Puisqu'en 2012 — je crois que vous étiez au pouvoir, Monsieur Geros —, il y avait 34 milliards de F CFP de CP au budget pour une utilisation de 13,5 milliards, soit 39,7 % d'utilisation de ces CP. En 2013, 32,6 milliards — un peu moins bien que vous, du coup — pour 14,4 milliards d'utilisation de CP, soit 44,3 %. En 2014 nous passons à 44,7 milliards de CP pour 21,9 milliards de réalisation, soit 49 %. Je vais vous faire grâce de la lecture de l'ensemble des lignes, mais vous ramener à 2017 avec 47 milliards de CP disponibles pour 23,5 en réalisation soit 50 %. Nous sommes donc passés de 39,7 % à 50 % d'utilisation de CP. Il y a un mieux. Cela ne veut pas dire qu'on soit les meilleurs du monde pour le coût. Cela veut dire que c'est un combat de tous les jours, qu'a été celui de passer de 39 à 50, et l'objectif est d'optimiser encore cette gestion des CP, car c'est la gestion des finances publiques et donc du fruit de l'argent des Polynésiens qui est utilisé aujourd'hui par le budget de la Polynésie française.

Alors, vous l'avez relevé, effectivement l'opération Voiture propre a connu du succès. Nous proposons, au travers de ce collectif, de doter de 50 millions supplémentaires, la dotation initiale étant de 150. Il ne s'agit pas de doubler, il s'agit, comme notre rapporteur Monsieur Perez l'a souligné, de tenir compte des dossiers en cours, de pouvoir donc honorer les engagements qui seront pris, là, sur les semaines qui viennent.

Vous avez relevé le succès de l'opération sur les restaurants et les commerces, avec l'aide à la rénovation et à l'extension des commerces. Encore une fois, il ne s'agit pas forcément de n'aider que le commerçant, mais d'aider ceux qui vont réaliser les travaux d'agrandissement et d'extension. Et donc ça, ce sont bien nos *ouvriers du bâtiment*, ce sont bien nos employés du bâtiment qui vont faire ces travaux.

La dotation à l'AIM également poursuit de ce sens puisque nous avons, et Monsieur Perez l'a souligné, un effet de levier de 1 à 3 sur les aides au commerce, mais il peut passer de 1 à 5 sur l'AIM. C'est-à-dire que pour près d'un milliard d'investi dans le cadre de l'aide à l'investissement des ménages, nous aurons cinq milliards de travaux. C'est-à-dire quatre milliards de complément financés par les particuliers en fonds propres ou au travers d'emprunts bancaires. Et là aussi, l'AIM, lorsqu'on parle de logement, c'est bien nos *ouvriers du bâtiment*, c'est bien nos employés du bâtiment. Ce sont bien tous ces métiers, de carreleur, d'électricien, de plombier qui bénéficieront au final de ces aides. Donc, il y a un réel effet de levier qui est déployé parallèlement, c'est vrai, à la dotation toujours du FELP pour pouvoir accompagner ceux qui n'ont pas encore pris le chemin de l'emploi. Mais c'est effectivement le vœu que nous faisons et c'est ce à quoi nous nous employons quotidiennement.

Je laisserai effectivement *notre docteur* répondre tout à l'heure au serment d'Hippocrate que vous avez cité en reliant la Grèce à Mā'ohi nui (*NDT, Polynésie française*). J'avoue que la pirogue polynésienne a traversé encore plus les océans, mais je pense que *notre docteur* a un éclairage à nous livrer sur Hippocrate et Mā'ohi nui (*NDT, Polynésie française*).

Sur le câble, je regrette que vous l'ayez peu relevé, en tout cas du côté de l'opposition, mais merci à Monsieur Perez d'avoir rappelé que c'est un investissement important et c'est la quote-part de l'État, au travers du « FÉI » (*NDT, en faisant référence au plantain des montagnes qui représente le logo du parti politique Tahoeraa Huiiraatira*)... enfin du F.E.I qui est aujourd'hui consacré dans la mesure où l'État nous accompagne. Et l'acronyme qui a été choisi est heureux puisqu'il a choisi le « FÉI » pour pouvoir accompagner le câble dans nos archipels, et je crois que nous pouvons l'en remercier. Mais, au-delà de la boutade, il s'agit bien de pouvoir accompagner vers le comblement de cette fracture numérique les habitants des îles et des archipels qui, aujourd'hui, sont privés des meilleurs débits tels que nous les connaissons sur Tahiti. Le haut-débit pour tous sera, demain, une réalité, en tout cas pour la majeure partie des Polynésiens. Et il s'agit d'un plan qui est aujourd'hui financé essentiellement par l'OPT, par l'État et par le Pays.

Donc, merci, Monsieur le rapporteur, Monsieur le président de la commission de l'économie et des finances, de l'avoir rappelé. Et merci aux élus de la majorité de soutenir ce projet de collectif budgétaire, peut-être que l'opposition nous rejoindra. Mais avec effectivement, le groupe TAPURA HUIIRAATIRA à l'assemblée, je vous dis : Gagnons ensemble !

Merci.

Le président : Merci, Monsieur le vice-président.

Nous allons passer à l'examen de la première délibération. Il s'agit de la modification n° 1 du budget général relatif au report des crédits de paiement sur la gestion 2018.

Article 1^{er}

Chapitre 901

Le président : La discussion est ouverte.

Je soumetts au vote le chapitre 901. Qui est pour ?... 36 voix pour. (*NDC, Rectification de vote à la page 26*) Qui s'abstient ?... Les deux groupes s'abstiennent, donc 19 abstentions. Merci.

Chapitre 903

Le président : La discussion est ouverte.

Je mets aux voix le chapitre 903. Même vote.

Chapitre 904

Le président : La parole est à Monsieur Geros.

M. Antony Geros : Merci, Monsieur le président.

En fait, ma question va porter sur le report de deux opérations qui intéressent la commune de Faaa. Il s'agit du report des opérations 334.2015 — donc des vieilles opérations — et 335.2015, l'une qui intéresse le site de Vaitupa et dont le report s'élève à 11 millions et quelques et l'autre qui intéresse le site de Hotuarea et dont le report s'élève à 31 millions.

Je sais que ce sont des reports de crédits. Et la question que je me pose, c'est de savoir quels sont les travaux qui ont été réalisés pour nous retrouver au niveau de ces reports et quelles sont les intentions du Pays en matière de perspectives d'abonder à nouveau ces autorisations de programmes qui ont fait l'objet de report de ces crédits de paiement.

Le président : Madame la ministre.

M^{me} Nicole Bouteau : Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les représentants, chers amis du public *bonjour*.

Alors sur ces deux opérations, effectivement Hotuarea et Vaitupa.

Hotuarea, je souhaite vous rappeler que nous avons souhaité, sur ce projet, solliciter l'avis de la commune de Faaa, ce que nous avons fait. Et donc nous avons apporté des modifications substantielles au programme d'aménagement de ce site, en tenant compte des *desiderata* de la commune. Aujourd'hui, nous en sommes à la phase de demande de permis de construire, le dossier a été déposé et nous attendons un certain nombre d'avis, notamment celui de l'Aviation civile d'État puisque vous savez que la pointe est dans le couloir aérien. Donc, nous devrions démarrer les travaux d'ici la fin de l'année.

Concernant Vaitupa, nous rencontrons la commune de Faaa. Nous avons rendez vous avec *le maire* la semaine prochaine, pour présenter la dernière version du plan d'aménagement du site de Vaitupa, toujours pour avis, avant le dépôt du permis de construire. Donc pareil, c'est une opération que nous déroulons en concertation avec la commune de Faaa puisque, là, il s'agit de l'aménagement d'un espace paysager, d'un jardin, à l'instar un petit peu de ce qui a pu être réalisé, ce n'est pas du copier-coller, sur le front de mer de Papeete avec les jardins de Paofai. C'est vraiment un espace dédié à la population, avant tout de Faaa, avec des espaces de jeux et des jardins pour la population de Faaa. Et nos visiteurs bien évidemment, à partir du moment où la population s'y sent bien, nos visiteurs également.

Le président : Merci, Madame la ministre.

Monsieur le président Temaru.

M. Oscar Temaru : *Monsieur le président, Mesdames et Messieurs du gouvernement, Mesdames et Messieurs les représentants, recevez mes salutations chaleureuses en cette matinée.*

Merci, Madame la ministre.

Je voudrais simplement dire que les touristes, avant d'aller à Bora, passent d'abord par Faaa. Faaa doit être la priorité de tous les investissements. Vous savez bien qu'une fois par an, quand il y a des inondations, la route de ceinture est dans la boue, et le lotissement qui est beaucoup plus bas inondé également, alors qu'il y a des investissements à faire. Je veux remercier Monsieur le ministre de l'équipement. Nous sommes allés sur place voir les priorités et j'espère que ces priorités seront retenues. J'insiste encore une fois, vous le savez très bien, les touristes passent par Faaa. Faaa est indispensable.

Merci.

Le président : *Merci, président.*

Parce qu'ils viennent à Bora, c'est pour cela qu'ils passent par Faaa ! *Merci.*

Rectification du vote des chapitres 901 et 903

Avant de passer au vote du chapitre 904, le décompte du vote des chapitres 901, 903, en fait c'est 38 et non pas 36, c'est bien cela ?... Et c'est toujours 19 abstentions.

Je mets aux voix le chapitre 904. 38 voix pour et 19 abstentions. Merci.

Chapitre 905

Le président : La discussion est ouverte.

Monsieur Geros.

M. Antony Geros : Oui, merci, Monsieur le Président.

Pour mon information personnelle, je constate qu'au niveau de ce chapitre, il y a deux opérations millésimées et quasiment identiques, deux autorisations de programmes, qui concernent notamment les aides financières aux porteurs de projets en agriculture aux Îles-du-Vent et, donc, c'est la première fois que je vois cela. Est-ce que l'on peut me donner des explications plus détaillées sur la manière de procéder. Est-ce que l'on peut ouvrir plusieurs opérations du même libellé et, pire, millésimées la même année ?

Le président : Monsieur le vice-président.

M. Teva Rohfritsch : L'exercice budgétaire qui vous est proposé est totalement, effectivement, licite, si c'est votre question. Oui, on peut le faire. Après, pour le contenu, le ministre de l'agriculture va nous rejoindre. Donc, je pense qu'il pourra vous répondre au courant de la matinée sur le contenu. Mais oui, on peut le faire d'un point de vue de l'orthodoxie budgétaire.

Le président : Merci.

Je sou mets au vote le chapitre 905. Même vote. Merci.

Chapitre 909

Le président : La discussion est ouverte.

Oui, Monsieur Geros.

M. Antony Geros : Juste une petite question au vice-président.

Au niveau du Port autonome, on est compétent au niveau du Port de pêche ; mais, tout le reste, c'est l'établissement Port autonome qui est compétent. Parce que, là, je vois qu'il y a des opérations d'investissements et d'équipements liées uniquement au Port de pêche de Papeete. Parce que de toute façon, le conseil d'administration du Port autonome finance les infrastructures et équipements de développement du Port autonome lui-même. Donc, cela veut dire : à l'exception du Port de pêche ?

Le président : Monsieur le vice-président.

M. Teva Rohfritsch : Oui, merci, Monsieur le président.

Le Port de pêche est une SEM particulière qui s'est vue confier la gestion d'une partie du domaine portuaire et d'une partie du domaine public. Parce qu'il y a une partie domaine portuaire : les quais notamment, et du domaine du foncier public qui était remis en gestion à la SEM S3P.

Le Port autonome est aussi actionnaire de la S3P et a, d'ailleurs, récemment augmenté sa participation au sein de la S3P. Donc, il y a bien des opérations identifiées propres à la S3P dans le cadre de la concession qui lui a été confiée, et des actions propres au Port autonome dans le cadre du reste du domaine. Mais le Port autonome, étant actionnaire aussi de la S3P, participe aussi à la planification et aux opérations propres aux domaines confiés à la S3P, mais la S3P étant affectataire d'une partie de ce domaine portuaire.

Le président : Merci.

La parole est à Monsieur Antony Geros.

M. Antony Geros : Merci, Monsieur le président.

En fait, ma question est beaucoup plus d'ordre juridique.

Par rapport à la dévolution de la propriété des infrastructures réalisées dans le cadre du financement du Port de pêche, par rapport au contexte général de l'infrastructure du Port autonome lui-même qui appartient, bien entendu, à l'établissement public Port autonome.

M. Teva Rohfritsch : Je crois vous avoir répondu.

Donc, pour la partie du domaine affecté à la S3P, cela relève bien de la S3P.

Ensuite, en fonction des zones, parce qu'il y a plusieurs situations de propriété sur le domaine confié à la S3P, il y a une quote-part qui reviendra au Port puisque c'est du domaine portuaire, mais il y a une quote-part qui reviendra au Pays parce que c'est du domaine du Pays. Donc, en fonction de la localisation des bâtiments et des investissements qui seront réalisés, on devra gérer — après la fin de la concession qui a été confiée à la S3P —, le cas échéant, ou de le confier à un nouveau concessionnaire ou un retour, effectivement, au propriétaire *ad hoc*. Donc, en l'occurrence, le Pays pour la partie confiée au Pays et le Port pour la partie confiée au Port.

Le président : Merci, Monsieur le vice-président. Y a-t-il d'autres interventions ?...

Je sou mets au vote le chapitre 909. Même vote au chapitre 909.

Chapitre 910

Le président : La discussion est ouverte.

Je sou mets au vote le chapitre 910. Même vote. Merci.

Chapitre 911

Le président : La parole est à Monsieur Geros.

M. Antony Geros : Au niveau de ce chapitre, il y a notamment une opération qui m'intéresse. C'est l'opération 140.2015 qui relate une « Subvention à l'IJSPF » et qui concerne des travaux de mise en sécurité du complexe sportif de Puurai à Faaa. Il y a un reliquat de 15 millions de F FCP qui sont reportés. Est-ce qu'on peut me dire si l'ensemble de la mise en sécurité de ce complexe sportif a été réalisé ou est-ce qu'il y a encore des travaux qui restent à effectuer dans le cadre de cette opération ?

Le président : Merci.

La parole est à Madame la ministre de la jeunesse et des sports.

M^{me} Christelle Lehartel : Monsieur le président, bonjour. Mesdames et Messieurs les représentants, Mesdames et Messieurs de la presse, Mesdames et Messieurs du public, chers collègues, bonjour.

Monsieur le représentant, merci pour votre interrogation, mais je ne suis pas en mesure de vous répondre maintenant, mais je vous prépare une réponse.

Merci.

Le président : Merci.

La parole est à Madame Chantal Galenon.

M^{me} Minarii Galenon : Merci, Monsieur le président.

Monsieur le vice-président, Madame la ministre, Mesdames les ministres, Messieurs les ministres, le public et tous ceux qui nous écoutent *bonjour*.

J'aurai une question concernant l'article 159.2014 sur l'acquisition et aménagement d'un fourgon spécialisé dans le cadre de la mise en place de contrôles antidopage. Est-ce que vous avez prévu aussi la mise en place de contrôles anti-ice ? Est-ce que c'est prévu ? Vous n'avez que des contrôles antidopage. Ce serait intéressant, peut être aussi, de voir tous ceux qui se droguent car, actuellement, c'est un réel fléau dans notre *pays*.

Merci.

Le président : Oui, Madame la ministre.

M^{me} Christelle Lehartel : Merci, Monsieur le président.

Merci, Madame la représentante.

Pour l'instant, nous ne sommes qu'aux contrôles antidopage. Mais pour l'ice, c'est en discussion et en réflexion.

Merci.

Le président : La parole est à Monsieur le rapporteur.

M. Antonio Perez : Monsieur le président. Lorsque l'on fait des tests antidopage, il y a des prélèvements sanguins et lorsque le sportif se drogue, on le voit et on le sait. Donc, par incidence, on peut dire que les tests antidopage vont englober... et nous pourrions détecter toutes les personnes qui se disent sportifs et qui consomment du *cannabis* ou de l'ice.

Le président : Merci. Je sou mets au vote le chapitre 911. Même vote. *Merci.*

Chapitre 913

Le président : La discussion est ouverte.

Je sou mets au vote le chapitre 913. Même vote. *Merci.*

Chapitre 914

Le président : La parole est à Monsieur Geros.

M. Antony Geros : Oui. *Merci, Monsieur le président.*

Il y a trois interventions qui m'intéressent.

La première concerne l'opération 185.2017. Il s'agit de la réhabilitation de la route de Pamatai de la RT1 à l'école primaire de Pamatai. Est-ce qu'on peut nous dire si ce report d'un million augure le fait que les travaux ont été entièrement réalisés ?

Ensuite, la deuxième opération concerne l'autorisation de programme 203.2017 qui a trait à la « Réalisation du canal le long du stade Ganivet-Faaa ». C'est un peu en relation avec la question que j'ai posé tout à l'heure, pour lequel le report de crédits est de neuf millions. Parce qu'en AP nouvelle qui va faire l'objet de l'autre collectif, il y a une création d'AP plutôt qui a été ouverte de 15 millions toujours pour la même opération, je pense. Donc, je voulais juste avoir des précisions là-dessus. Du coup, cela abonde l'AP nouvelle de 15 millions du report de 9 millions. Est-ce que c'est bien comme cela qu'il faut comprendre la situation de la réalisation du canal ou de la couverture de ce canal ?

Et enfin, la dernière opération concerne l'opération 447.2017, dont vient de faire état le maire de la commune de Faaa, avec les « Travaux pour la reconstruction du dalot de Vaiaha sous la RT1 ». Parce qu'il s'agit d'un point critique à sécuriser dans la commune de Faaa, où il y a eu, aux dernières intempéries, une victime. Toutes les autorités de l'État et du Pays se sont déplacées sur place. Et je sais que dans la discussion qu'il y a eu entre l'autorité municipale et les autorités du Pays et de l'État, il y a vraiment eu une ferme intention de régler ce problème. Donc, nous sommes en 2018, d'autant plus au démarrage du deuxième mandat, et là, je vois un report de 11 millions. Je ne pense pas que l'on pourra régler le problème, que je connais bien, avec 11 millions de report. Est-ce que le ministre peut nous rassurer sur les intentions du Pays en matière de règlement définitif de cette opération ? D'autant que pour casser le flux d'eaux pluviales qui descend des hauteurs de Puurai, il y a eu une retenue collinaire qui a été effectuée à même le terrain de l'Armée, de la gendarmerie aujourd'hui, et qui produit très bien son effet. Par contre, cette retenue étant trop en amont, elle ne vient pas casser le flux d'eaux qui provient de l'autre vallée, celle de Verotia, qui est à l'origine justement de l'encombrement du réseau d'eaux pluviales plus bas, en aval, et qui a fait l'objet dernièrement de ce drame qui s'est passé dans cette commune.

Le président : *Merci, Monsieur le représentant.*

Le ministre peut-il apporter des réponses ? *Merci.*

M. René Temeharo : *Merci, Monsieur le président.*

Mesdames et Messieurs les représentants, Monsieur le représentant,

La réalisation du canal le long du stade Ganivet va dans le besoin de financement complémentaire qui est sollicité à hauteur de 35 millions sur un financement de 2007 qui a été donc sollicité et qui, comme vous pouvez le constater... on a vu, avec une très faible AP sur cette opération, dont le report est sollicité à hauteur de 35 millions.

Pour ce qui concerne la route de Pamatai, le marché a été notifié. Le démarrage des travaux se ferait donc à partir du mois d'août.

Pour ce qui concerne le dalot de Vaiaha, on est en engagement. Démarrage des travaux au mois d'août de cette année.

Le président : Merci, monsieur le ministre.

Y a-t-il d'autres interventions ?...

Je sou mets au vote le chapitre 914. Même vote. *Merci*

Chapitre 915

Le président : La discussion est ouverte.

La parole est à Monsieur Geros.

M. Antony Geros : C'est toujours pour mon information personnelle et puis pour essayer d'enrichir un peu notre réflexion.

Je vois une opération qui est reportée d'année en année. Elle concerne notamment le nouvel aéroport de Apataki. Je vois que l'on utilise du 3IF et tout. J'ai bien pu comprendre, dans les explications qui m'ont été données lors du mandat précédent, que le Pays envisage de construire un nouvel aéroport suite au fait que l'extension de l'aéroport actuel ne peut plus être effectuée dans des conditions économiques, financières acceptables.

Et la question que je pose c'est de savoir : est-ce véritablement la solution à apporter à ce problème ? Parce que l'on fait un deuxième aéroport, en fait. C'est-à-dire que de l'autre côté de la passe de Niutahi, on refait un autre aéroport. Alors, je ne suis pas contre. Je ne suis pas contre, mais je pose la question de savoir : c'est de cette manière-là que l'on va régler les problèmes à chaque fois que l'on ne pourra pas étendre un aéroport ? Parce que pour les Tuamotu, je pense qu'il y a trois ou quatre atolls qui sont concernés par cette problématique.

Le président : Avez-vous une réponse, Monsieur le ministre ? Oui.

M. René Temeharo : Oui, Monsieur le président.

Effectivement, les études sont terminées. Visiblement, cela va nous coûter plus de 1,5 milliard, en prévision de l'étude. Et, actuellement, cela reste en arbitrage au sein du gouvernement. Nous vous ferons part très prochainement si, éventuellement, on reste dans la configuration qui a été préconisée en vue de l'étude qui a été réalisée ou, un redimensionnement en fonction de la nécessité budgétaire d'une part et de la volonté donc d'accueil concernant donc l'île de Apataki...

Merci.

Le président : Merci, Monsieur le ministre.

Une autre intervention, Monsieur Geros.

M. Antony Geros : Juste une dernière question.

En fait, je relève une contradiction dans l'intervention du président du Pays dans son allocution qu'il a fait à cette tribune — je ne me rappelle plus quand, mais je sais que c'est il n'y a pas longtemps de cela — par rapport à l'opération qui consiste à faire de l'aérodrome de Hao, un aérodrome de

dégagement. Il avait soutenu de manière assez formelle que c'est à Rairoa que l'on va faire l'aéroport de dégagement et non pas à Hao.

Alors, je repose la question parce que, là, il y a un report de crédits de 3 millions sur l'opération millésimée en 192.2016 et qui concerne la piste de dégagement et la mise en conformité aux normes CHEF de l'aérodrome de Hao.

Le président : La parole est à Monsieur le vice-président.

M. Teva Rohfritsch : En tout cas, ce n'est pas avec 3 millions que l'on va faire un aéroport de dégagement, Monsieur le représentant. Mais je comprends que vous vous saisissez de cette régularisation budgétaire pour remettre ce sujet sur le centre des discussions.

Le Président avait dit lors de l'ouverture de la session administrative que la piste que nous étudions est celle de Rangiroa. Il n'empêche que nous avons toujours, aujourd'hui, une piste potentiellement internationale à Hao et qu'il convient de maintenir aux normes tous les crédits qui sont conservés, le temps qu'un choix soit fait. Parce qu'en fonction de la provenance des avions, sans faire un débat trop détaillé sur le sujet, qu'ils viennent des États-Unis ou d'Asie, Hao peut se situer bien trop loin des routes et de ne pas forcément être le meilleur endroit pour avoir le dégagement de l'ensemble des compagnies aériennes qui desservent la Polynésie.

Donc il y a des études très sérieuses qui sont menées, en ce moment, avec l'Aviation civile d'État sur ces sujets parce qu'il s'agit d'une piste de dégagement de l'aéroport de Tahiti-Faaa qui, aujourd'hui, est une concession d'État et, donc, la Polynésie a, effectivement, demandé à ce que l'option Rangiroa soit étudiée. Mais cela ne nous empêche pas de regarder toutes les options possibles et, dans la mesure où il existe une piste sur Hao, cela reste une option potentielle. Mais il semblerait que, compte tenu des routes des compagnies internationales et notamment de celles en provenance d'Asie, que l'aéroport de Hao soit un peu trop éloigné. Donc, celui de Rangiroa, nous n'avons pas encore de confirmation ferme sur sa potentialité avérée. Cela nous semble potentiellement intéressant et, donc, nous avons demandé à ce que l'État puisse étudier la question et je pense que, dans les mois qui viennent, nous serons éclairés sur le sujet. Mais, encore une fois, il s'agit bien d'une piste de dégagement de la concession d'État. Donc, l'État devra, à un moment aussi, opérer des choix en la matière puisque c'est de sa responsabilité dans la mesure où il est, aujourd'hui, le concédant sur l'aéroport de Tahiti-Faaa. Je rappelle qu'aujourd'hui, l'aéroport de dégagement c'est Rarotoa, donc aux îles Cook.

En fonction du résultat des études, le gouvernement reviendra devant notre assemblée pour confirmer les choix, en tout cas les desideratas en matière d'aéroport de dégagement formulés par le gouvernement et l'État devra, ensuite, faire ses choix et réaliser les investissements. C'est pour cela que je disais en début de mon intervention, ce n'est pas que les 3 millions F CFP qu'on va faire l'aéroport de dégagement. Ce n'est pas à nous, Polynésie, de financer ce qui pourra être l'aéroport de dégagement de la concession d'État. Ce sera bien à l'État de le faire dans la mesure où c'est pour l'État que cet aéroport de dégagement sera réalisé et, donc, cela fera l'objet très certainement d'un partenariat financier et, en tout cas, d'un financement par l'État, dès lors que le choix sera opéré.

On avait imaginé aussi à un moment Bora-Bora parce que les touristes vont, effectivement, vous l'avez dit, en passant par Faaa pour aller à Bora-Bora, principalement. Après, se pose la question de poser des gros porteurs sur une île, aujourd'hui, qui est un des bijoux de notre Polynésie française, et le président de l'assemblée ne va pas me contredire. Est-ce que cela fait bon ménage avec des hôtels cinq étoiles d'avoir un gros porteur qui se pose ? Et puis, reste la question de la climatologie. Est-ce que c'est suffisamment éloigné de Tahiti pour pouvoir être un aéroport de dégagement ? Donc, la question n'est pas simple. Nous, il nous semble, avec l'Aviation civile polynésienne, que Rangiroa peut-être une option et une alternative à Hao intéressante ; d'autant plus qu'il existe un tissu de pensions de famille, pas encore d'hôtel, sur Rangiroa parce que l'autre problématique, c'est d'avoir du réceptif. C'est-à-dire que, si un avion était dérouté, il faut pouvoir faire en sorte qu'il atterrisse et qu'il reparte, mais aussi il faut pouvoir loger, d'un coup, 300 personnes. Donc, la taille du réceptif, ce qui

n'est pas encore le cas aujourd'hui de Hao, sur Rangiroa peut militer en faveur de Rangiroa. Donc, ce sont des études poussées et avec, en plus, des calculs des techniciens de l'Aviation civile sur la meilleure opportunité qui sera retenue, mais nous reviendrons vers vous. Mais, en résumé, la balle est du côté de l'État pour son aéroport de dégagement.

Le président : Merci, Monsieur le vice-président.

Je mets aux voix le chapitre 915. Même vote. *Merci.*

Chapitre 916

Le président : La parole est à Monsieur Geros.

M. Antony Geros : Je m'intéresse à l'autorisation de programme 242.2010, cela date quand même de plus de huit ans maintenant et qui attrait à l'étude d'assainissement de la rivière Tiapa. Est-ce que l'on peut m'expliquer la manière dont fonctionne cette autorisation de programme parce que cela fait quand même huit ans que cette opération traîne dans nos cartons et fait l'objet d'un report d'année en année. Je sais que, lors des dernières intempéries, Tiapa a beaucoup souffert dans la mesure où la station de chloration qui avait été mise en place en bordure de Tiapa a été érodée par la rivière en crue et, donc, je pose la question de savoir quelles sont les intentions du gouvernement au sujet de cette opération.

Le président : Merci. Y a-t-il une réponse de la part du gouvernement ?

M. Teva Rohfritsch : Vous êtes revenu sur Paea, Monsieur le représentant. J'ai cru que vous aviez déménagé à Faaa à un moment. Finalement, on est bien à Paea !

C'est typiquement ce que je disais tout à l'heure sur les reliquats de crédit, effectivement, qui sont restés — et non pas les queues de crédit comme la DBF me disait tout à l'heure. Concrètement, il reste 314 000 F CFP. Ce sont donc des factures qui n'ont pas été déposées pour que l'on puisse honorer les derniers reliquats de prestation qui avaient été faits. Cela fait huit ans, vous avez raison. Donc, au bout d'un moment, on va clôturer. On se donne une dernière occasion et nous relançons les services techniques qui, eux, relancent les fournisseurs qui doivent se faire payer et donc il reste 300 000 F CFP à payer et si cela n'est pas fait nous clôturerons ensuite l'opération.

Mais, bon retour à Paea !

Le président : La parole est à Monsieur Geros.

M. Antony Geros : Merci, Monsieur le président.

En fait, on fait des études pour faire des travaux. Donc, maintenant que les études sont terminées, on peut nous expliquer quels sont les travaux qui vont être effectués. Est-ce que c'est uniquement des renforcements de berge ou on va reprofiler... ? Parce que je vous informe que cette rivière a fait l'objet d'un reprofilage il y a de cela plusieurs années et que son lit actuel n'est pas le lit d'origine, d'antan. Du coup, j'aimerais savoir exactement quelles sont les intentions du Pays par rapport à cette opération. Si vous ne pouvez pas me donner la réponse aujourd'hui, on se reverra à une autre séance.

Le président : Merci. Monsieur le vice-président.

M. Teva Rohfritsch : Depuis 2010, je ne sais pas combien de fois elle a changé de lit, mais il y a eu 2011, 2012, donc depuis 2010. Vous parlez bien de cette ligne ?... La priorité sera définie avec notre maire de Paea qui, effectivement, est au plus près du terrain et des besoins de sa population. Je propose qu'on en reparle au budget 2019 peut-être, pour revenir sur ce sujet qui, il est vrai, est un sujet récurrent. Vous avez raison de le signaler. Mais dans le cadre du budget 2019, je pense qu'on pourra

faire un zoom sur Paea, si vous le souhaitez, en tout cas sur ces opérations prévues par le ministère de l'équipement.

Le président : Merci, Monsieur le vice-président.

Y a-t-il d'autres interventions ?...

Nous passons au vote. Alors, ce n'est plus le même vote. 38 pour, c'est ça ? Toujours le même ?... Maintenant, le décompte pour l'opposition, vous n'êtes plus qu'à 18, il vous manque une voix. C'est bon ?... Merci.

Nous passons au vote du chapitre 951.

Chapitre 951

Le président : La discussion est ouverte.

Monsieur Geros.

M. Antony Geros : Sur quel chapitre sommes-nous ?

Le président : Nous sommes sur le chapitre 951, dernier chapitre avant le vote général de l'article.

Je mets aux voix le chapitre 951. Même vote. *Merci.*

Je vous signale que toutes les questions ont porté sur les dépenses alors que nous sommes toujours sur les recettes. J'espère qu'il n'y aura plus de questions sur les dépenses, après.

Total général

Le président : Je mets aux voix le Total général. Même vote. *Merci.*

Je mets aux voix l'ensemble de l'article 1^{er}. Même vote. *Merci.*

Article 2

Chapitre 951

Le président : La discussion est ouverte sur l'article 2, chapitre 951 « dépenses extraordinaires ».

Je mets au vote le chapitre 951. Même vote ?... *Merci beaucoup.*

Je soumetts l'ensemble de l'article 2 au vote. Même vote.

Article 3

Le président : La discussion est ouverte sur l'article 3.

Je soumetts l'article au vote. Même vote. *Merci.* Merci.

Article 4

Le président : La discussion est ouverte.

Je mets aux voix l'article 4. Même vote. *Merci.*

Article 5

Le président : La discussion est ouverte.

Je mets aux voix l'article 5. Même vote.

Je mets aux voix l'ensemble de la délibération. Même vote. Merci.

RAPPORT N° 89-2018 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT MODIFICATION N° 2 DE LA DÉLIBÉRATION N° 2017-113 APF DU 7 DÉCEMBRE 2017 APPROUVANT LE BUDGET GÉNÉRAL DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE POUR L'EXERCICE 2018 (Cf. annexe)

Présenté par MM. Luc Faatau et Antonio Perez.

Procédure d'examen simplifiée

Le président : Nous passons à la deuxième délibération sur la modification n°2 du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2018.

Article 1^{er}

Chapitre 962

Le président : La discussion est ouverte.

Nous passons au vote du chapitre 962. Qui est pour ?... 38 voix pour. Qui s'abstient ?... 19. Donc, aucune voix contre.

Chapitre 963

Le président : La discussion est ouverte.

Je mets aux voix le chapitre 963. Même vote. Merci.

Chapitre 964

Le président : La discussion est ouverte. Merci.

Chapitre 966

Le président : La discussion est ouverte.

Je mets aux voix le chapitre 966. Même vote. *Merci.*

Chapitre 969

Le président : La discussion est ouverte.

Je mets aux voix le chapitre 969. Même vote. *Merci.*

Chapitre 970

Le président : La discussion est ouverte.

Je mets aux voix le chapitre 970. Même vote. *Merci.*

Chapitre 971

Le président : La discussion est ouverte.

Je mets aux voix le chapitre 971. Même vote. *Merci.*

Chapitre 976

Le président : La discussion est ouverte.

Je mets aux voix le chapitre 976. Même vote. *Merci.*

Chapitre 990

Le président : Pas de discussion non plus.

Je mets aux voix le chapitre 990. Même vote. *Merci.*

Chapitre 991

Le président : La discussion est ouverte.

Je mets aux voix le chapitre 991. Même vote. *Merci.*

Total général

Le président : La discussion est ouverte sur le Total général.

Je mets aux voix le Total général. Même vote.

Je mets aux voix l'ensemble de l'article 1. Même vote. *Merci beaucoup.*

Article 2

Chapitre 023

Le président : La discussion est ouverte.

Je sou mets le chapitre 023 au vote. Même vote. *Merci.* *Merci.*

Chapitre 960

Le président : La discussion est ouverte.

Je mets aux voix le chapitre 960. Même vote. *Merci.*

Chapitre 962

Le président : La discussion est ouverte.

Je mets aux voix le chapitre 962. Même vote. *Merci.*

Chapitre 963

Le président : La discussion est ouverte.

Je mets aux voix le chapitre 963. Même vote. Merci.

Chapitre 965

Le président : La discussion est ouverte.

Je sou mets au vote le chapitre 965. Même vote. Merci.

Chapitre 966

Le président : La discussion est ouverte.

Je sou mets au vote le chapitre 966. Même vote. *Merci.*

Chapitre 967

Le président : La discussion est ouverte.

Je sou mets au vote le chapitre 967. Même vote. *Merci.*

Chapitre 969

Le président : La discussion est ouverte.

La parole est à Madame Chantal Galenon.

M^{me} Minarii Galenon : Merci, Monsieur le président.

Je souhaitais avoir des informations sur les articles 624, les deux lignes budgétaires concernant les transports puisque, là, on a abondé quand même assez favorablement sur les transports. Je souhaitais savoir pourquoi.

Merci.

Le président : Y a-t-il une réponse de la part du gouvernement ?

M^{me} Christelle Lehartel : Merci, Madame la représentante.

Je n'ai pas d'éléments maintenant, mais je vous répondrai bientôt.

Merci.

M. Antonio Perez : Monsieur le président, s'il vous plaît ?

Le président : Oui, Monsieur le rapporteur.

M. Antonio Perez, co-rapporteur : Bien entendu que tous les représentants, en plénière, ont la possibilité de s'exprimer, de poser des questions,... Bien entendu, c'est notre rôle, c'est notre mission. Mais lors de la commission de l'économie, nous avons réuni toutes les équipes techniques pour poser ce genre de questions techniques qui peuvent être le moyen de déblayer les travaux avant d'arriver en plénière.

C'est une simple remarque, Monsieur le président.

Merci.

Le président : Merci.

La parole est à Madame Galenon.

M^{me} Minarii Galenon : Merci, Monsieur le président de la commission de l'économie, cependant en tant que représentants du groupe Tavini Huiraatira, nous sommes libres de poser des questions en séance plénière. Et habituellement, les ministres nous répondent. Je suis désolée.

Merci.

Le président : Merci. Plus d'intervention ?...

Monsieur le vice-président.

M. Teva Rohfritsch : Merci.

Pour la deuxième ligne « Transports » au 96905 et article 624, il s'agit de la ventilation d'un projet « Initiatives pour la reconquête de la biodiversité en Outre-mer » et qui comporte une quote-part liée au transport. Donc, c'est dans le cadre de ce projet, financé par l'État, que nous avons une ligne consacrée au « Transports ». C'est le projet « Initiatives pour la reconquête de la biodiversité en Outre-mer ». C'est l'explication de cet article 624 sur ce chapitre particulier.

Le président : Merci, Monsieur le vice-président.

Y a-t-il d'autres interventions ?...

Je sou mets au vote le chapitre 969. Même vote.

Chapitre 970

Le président : La discussion est ouverte. Non, pas d'intervention.

Je sou mets le chapitre 970 au vote. Même vote. Merci.

Chapitre 971

Le président : La discussion est ouverte.

Je sou mets le chapitre 971 au vote. Même vote. *Merci.*

Chapitre 973

Le président : La discussion est ouverte. Non, pas d'intervention.

Je sou mets le chapitre 973 au vote. Même vote. Merci.

Chapitre 974

Le président : La discussion est ouverte. Non, pas d'intervention.

Je mets aux voix le chapitre 974. Même vote. *Merci.*

Chapitre 975

Le président : La discussion est ouverte.

Je soumetts au vote le chapitre 975. Même vote. *Merci.*

Chapitre 976

Le président : La discussion est ouverte.

Je soumetts au vote le chapitre 976. Même vote. *Merci.*

Chapitre 990

Le président : La discussion est ouverte. Pas de discussion.

Je soumetts au vote le chapitre 990. Même vote. *Merci.*

Chapitre 991

Le président : La discussion est ouverte. Pas d'intervention.

Je soumetts au vote le chapitre 991. Même vote. *Merci.*

Total général

Le président : La discussion est ouverte. Pas d'intervention.

Je mets aux voix le Total général. Même vote.

Je soumetts l'ensemble de l'article 2 au vote. Même vote. *Merci.*

Article 3

Chapitre 021

Le président : La discussion est ouverte.

Je soumetts au vote le chapitre 021. Même vote. *Merci.*

Chapitre 903

Le président : La discussion est ouverte.

Je soumetts au vote le chapitre 903. Même vote. *Merci.*

Chapitre 914

Le président : La discussion est ouverte.

Je soumetts au vote le chapitre 914. Même vote. *Merci.*

Chapitre 916

Le président : La discussion est ouverte.

Je soumetts au vote le chapitre 916. Même vote. *Merci.*

Chapitre 951

Le président : La discussion est ouverte.

Je sou mets au vote le chapitre 951. Même vote. *Merci.*

Total général

Le président : La discussion est ouverte.

Je sou mets au vote le Total général. Même vote.

Je sou mets au vote l'ensemble de l'article 3. Même vote. *Merci.*

Article 4

Chapitre 900

Le président : La discussion est ouverte.

Je sou mets au vote le chapitre 900. Même vote. *Merci.*

Chapitre 901

Le président : La discussion est ouverte.

Je sou mets au vote le chapitre 901. Même vote. *Merci.*

Chapitre 903

Le président : La discussion est ouverte.

Je sou mets au vote le chapitre 903. Même vote. *Merci.*

Chapitre 904

Le président : La discussion est ouverte.

Je sou mets au vote le chapitre 904. Même vote ?...

Une intervention, Monsieur Geros.

M. Antony Geros : *Merci, Monsieur le président.*

Mon interrogation va porter sur la première autorisation de programme de ce chapitre et qui concerne l'« Acquisition du *motu Pouuru* - Teva I Uta ». Est-ce que l'on peut me dire où est ce *motu* (*NDT, cet îlot*) ?

M^{me} Nicole Bouteau : Effectivement, c'est à Teva I Uta, pas très loin de la pointe du *Motu* Ovini, quasiment à la limite entre Mataiea et Papeari.

Le président : Oui, Monsieur Geros.

M. Antony Geros : C'est l'ensemble *de l'îlot* que vous achetez ?

M^{me} Nicole Bouteau : Oui, c'est l'ensemble *de l'îlot* dont le Pays se porte acquéreur.

M. Antony Geros : Et cela a fait l'objet d'une discussion, d'une négociation ? Il n'y a pas une revendication sur *cet îlot* ?

M^{me} Nicole Bouteau : Non, pas à notre connaissance. Il n'y a pas de souci particulier. C'est une procédure habituelle. Le dossier est passé en commission du domaine public, et le montant de l'achat correspond au montant évalué par cette commission. L'idée est d'en faire un accès public à la mer pour la population, pour nos visiteurs.

Juste pour votre information, mais je crois que cela a été dit en commission, toutes ces opérations qui étaient sous le ministère du tourisme passent au ministère des affaires foncières. C'est pour cela que l'on est en moins, puisque le Pays a souhaité que la gestion des acquisitions foncières relève de la politique de gestion du ministère des affaires foncières.

Le président : Merci. Pas d'autres interventions ?...

De toute manière le chapitre a été voté.

Chapitre 905

Le président : La discussion est ouverte.

Nous passons au vote du chapitre 905. Même vote. *Merci.*

Chapitre 906

Le président : La discussion est ouverte. Pas d'intervention.

Nous passons au vote du chapitre 906. Même vote. *Merci.*

Chapitre 908

Le président : La discussion est ouverte.

Je soumetts au vote le chapitre 908. Même vote. *Merci.*

Chapitre 909

Le président : La parole est à Monsieur Félix Tokoragi.

M. Félix Tokoragi : Merci, Monsieur le président.

Mesdames et Messieurs, *recevez mes salutations.*

Je m'adresse au ministre de la santé. Concernant le chapitre 909, que comptez-vous faire pour les îles éloignées, et je parle particulièrement des Tuamotu, en matière de véhicule de transport pour nos malades ? À plusieurs reprises, je vous ai adressé — à vous et à vos prédécesseurs —, des courriers qui rappellent que nos concitoyens se débrouillent pour avoir un véhicule de transport. Donc, comptez-vous remédier à ce problème dans nos îles en matière de transport, puisque nous constatons qu'il y a des îles qui ont des véhicules pour transporter leurs malades alors qu'aux Tuamotu on est encore à la brouette ! Je le dis puisque je le vois.

Merci.

Le président : Monsieur le ministre, bien que ce ne soit pas au même chapitre, c'est le chapitre suivant.

M. Jacques Raynal : Monsieur le représentant, merci de votre question.

Je pense que vous voulez parler des transports de malades à l'intérieur de l'île même ou des transports inter-îles ? Je n'ai pas bien compris votre question.

Le président : Monsieur le représentant !

(Réaction d'un représentant, hors micro.)

M. Jacques Raynal : Oui, d'accord. Donc, ce sont des véhicules de transport qui sont affectés aux infirmeries. Mais nous n'avons pas de possibilité d'avoir des véhicules pour toutes les îles. C'est la seule raison. Parce que lorsque l'on effectue un transport de malades, c'est du type ambulance légère, pas suréquipée. Mais ce type de transport, pour l'instant, nous n'en n'avons pas. Nous sommes en train d'équiper progressivement les îles avec des véhicules de type 4X4 double cabine qui permettraient d'effectuer divers transports, à la fois des transports de malades, mais également des transports de matériels. Mais bien évidemment, c'est un équipement qui se fait de façon très progressive.

Alors, c'est vrai, vous m'aviez déjà si je m'en souviens, saisi de cette question pour ce qui concerne votre île de Makemo. La Direction de la santé est en cours de réalisation d'un certain nombre d'équipements de ce type dans les îles, mais cela ne peut se faire que de façon progressive. Donc, c'est une question de programmation, je pense. On avancera progressivement là-dessus.

Le président : Merci, Monsieur le ministre. On est au chapitre 909, pas de discussion ?...

Je sou mets au vote le chapitre 909. Même vote.

Chapitre 910

Le président : La discussion est ouverte sur le chapitre 910.

La parole est à Monsieur Geros.

M. Antony Geros : Ma question ne s'intéresse pas au chapitre 910, mais elle intéresse le ministre de la santé parce que elle va porter sur le SWAC de Taaone qui devrait être inscrit dans le chapitre des énergies, je crois. Elle intéresse, au titre de sa réponse, le ministre la santé.

J'ai assisté au conseil d'administration du CHPF en début d'année et au niveau de la problématique du SWAC qui est une opération qui avait été lancée déjà en 2012, il y a eu une succession d'appels d'offres qui a fait que, même en 2018, l'opération n'était toujours pas réalisée. Aujourd'hui, je ne fais plus partie, grâce à votre majorité, du conseil d'administration de la santé, hélas. Et donc, du coup, j'utilise les rencontres que nous avons au sein de l'hémicycle pour avoir des nouvelles par rapport à ce SWAC qui est un projet que nous devons tous porter ensemble.

Voilà ma question, Monsieur le ministre.

Je sais que l'on a fait un report de crédit de 300 millions quand même par rapport à cette opération.

Le président : Merci, Monsieur le représentant.

M. Jacques Raynal : Merci, Monsieur le président.

Merci, Monsieur le représentant pour cette question.

En effet, je sais que vous êtes toujours très vigilant en ce qui concerne notre grand hôpital et je pense que vous avez bien raison.

Pour ce qui concerne cet équipement, on a évolué sur le projet et on est dans une phase qui s'approche de la réalisation prochaine. Seul notre Président, maire de la ville de Pirae, le voit arriver avec une certaine réserve dans la mesure où cela risque de diminuer un petit peu les royalties de la consommation d'électricité (*Sourire.*). Mais enfin, c'est plus une plaisanterie qu'autre chose. En fait, en effet, concernant ce système qui permet donc d'aller puiser de l'eau froide pour amener de l'air froid dans un établissement, je dirai qu'il n'est pas en phase de réalisation, loin de là encore, mais on a bien avancé sur le projet.

Monsieur le ministre de l'environnement me dit qu'on est sur la maîtrise d'œuvre.

Le président : Parfait !

La parole est à Madame Galenon.

M^{me} Minarii Galenon : Merci, Monsieur le président.

Une question encore à Monsieur le ministre de la santé.

Concernant la ligne 178.2018, il y a une acquisition d'équipements en faveur du service oncologie. Pourriez-vous préciser devant l'assemblée ce que sont ces équipements ? Merci.

M. Jacques Raynal : Oui, il s'agit d'équipements techniques qui sont mis à disposition du service d'oncologie. Le service d'oncologie nécessite des équipements lourds en général. Donc, il y a un certain nombre d'équipements qui font l'objet d'une programmation, pour une part, au titre du Contrat de projets avec l'État et également... enfin, dans le cadre de la convention État-Pays sur la prise en charge du cancer. Mais dans le chapitre qui est là, je pense qu'il s'agit de matériels de type plus léger, de type mammographe ou des matériels qui permettent de surveiller les chimiothérapies. Ce sont des petits appareils qui permettent d'avoir une délivrance de médicaments qui soit extrêmement fine, et en minutes et en doses.

Le président : Merci.

La parole est à Madame Butcher.

M^{me} Yseult Butcher-Ferry : Merci, Monsieur le président.

Monsieur le ministre, j'aimerais bien revenir sur la question de *Monsieur le maire* de Makemo concernant les véhicules pour les infirmiers, pour les médecins, pour notre infirmerie. Parce que moi, je suis de Hao et, là, il y a vraiment urgence. Ce n'est pas le fait de pouvoir transporter les malades, c'est parce qu'ils doivent se déplacer, ils n'ont plus de moyens pour transporter les prises de sang. Et il faut savoir que, chez nous, on a 12 kilomètres pour arriver à l'aéroport. Et je pense qu'il y a urgence quand même qu'il y ait un véhicule.

Merci, Monsieur le ministre.

Le président : Monsieur le ministre.

M. Jacques Raynal : Oui, comme je le disais tout à l'heure à notre représentant de Makemo, nous avons à disposition un budget, qui est de 170 millions d'AP, pour l'achat de véhicules. Néanmoins, nous ne pouvons pas acheter d'un seul coup tous les véhicules pour toutes les îles. D'autre part, comme vous l'avez signalé, il y a à la fois dans certaines îles des nécessités de transport de patients, comme pour Makemo parce que l'aéroport est assez loin du village également, et des véhicules qui servent à l'usage technique du centre de santé.

Il y a aussi une option que l'on est en train d'étudier, et la Direction de la santé étudie cette option, qui est celle de la location de longue durée qui permettrait de faciliter un petit peu. Mais cela reste limité.

Nous avons donc une certaine somme d'achat, comme je vous l'ai dit, nos possibilités d'achat, mais il faut que la programmation se fasse.

Par contre, puisque cette question revient et que je vois que vous en avez le souci, je veux bien faire une communication là-dessus qui vous apportera peut-être un petit peu plus d'information que ce que je peux vous donner maintenant. Je vous ferai une communication et vous aurez un peu plus de détails en ce qui concerne l'éventuelle programmation et les types de véhicules que l'on peut mettre à votre disposition, ou tout du moins à la disposition des centres de santé.

Le président : Merci.

Madame la sénatrice.

M^{me} Lana Tetuanui : Oui, merci, Monsieur le président. *Bonjour aux ministres. Bonjour* à tous.

Dans la prolongation de ce qui a été dit par mes collègues des archipels, et Dieu sait qu'en tant qu'élue des archipels je soutiens totalement cette revendication, d'ailleurs, légitime de nos élus des deux archipels, je me permets de rebondir et de demander à *Monsieur le ministre*, avec les explications qu'il vient de donner... Il y a quand même un paradoxe ici à Papeete. Je veux essayer de faire un rapprochement.

Il y a une prolifération de ces voitures, de ces petites sociétés privées qui vont chercher des malades chez eux pour X raisons, peut-être pour des visites dans les hôpitaux. Je parle pour ici, pour Papeete. J'ai assisté depuis deux ans à une multiplication de ces véhicules, ceux qui font des transports. Alors, on sait pertinemment que la CPS paye aussi quelque chose. Alors, si, ici, ces propriétaires de voitures qui bénéficient quand même des aides publiques peuvent se permettre d'avoir plusieurs véhicules, et Dieu sait... Je me demande même avec les véhicules qu'ils ont, j'ai l'impression que ce n'est plus pour les malades et que c'est pour, franchement, faire de la frime peut-être ou pour faire autre chose alors que l'on a du mal, nous, dans nos îles à doter nos petites infirmeries d'un véhicule quand même décent et qui est une urgence, *cher docteur*. Il va falloir que vous regardiez aussi de ce côté-là.

Peut-être que, ici, c'est de l'argent perdu, quand on sait que l'on a du mal, nous, dans nos archipels à obtenir nos véhicules.

Donc, je souscris à l'intervention de nos collègues.

Merci.

Le président : Oui, Madame le maire Sylviane Terooatea.

M^{me} Sylviane Terooatea : Merci, Monsieur le président. Bonjour, Monsieur le vice-président, Madame le ministre, les représentants, *bonjour*.

Je m'adresse au ministre de la santé.

Par rapport à l'hôpital de Uturoa, où en est l'installation du scanner ? Puisque nous avons travaillé sur ce dossier avec vous ainsi que le directeur de l'Hôpital, j'aimerais savoir où en est le dossier du scanner.

Et nous avons demandé aussi quatre lits de jour pour l'oncologie et nous n'avons toujours pas eu de retour de cette demande.

Merci, Monsieur le ministre.

M. Jacques Raynal : Oui, Madame le maire, en ce qui concerne les chambres de chimiothérapie, les travaux sont en cours et l'inauguration devait avoir lieu le 18 — vous voyez, aujourd'hui. Donc, l'on

va probablement pouvoir les ouvrir dans le début du mois d'août. Donc, il y a en effet quatre chambres qui seront consacrées aux traitements d'oncologie de même type que celles qui ont été ouvertes récemment à l'hôpital de Taravao, permettant ainsi d'éviter aux patients d'être obligés de venir faire leur traitement au CHPF.

Sur le scanner, la dernière commission d'organisation des soins, qui a eu lieu il y a une dizaine de jours ici, a acté le fait que l'on puisse donner une autorisation d'ouverture de scanners. Parce que, en fait, initialement, nous souhaitions, bien évidemment, et nous en avons parlé ensemble, aller beaucoup plus vite que ce qui a pu être fait. Mais du fait de la découverte fortuite d'amiante dans les lieux où nous devons faire les travaux, cela a retardé fortement les travaux, puisque nous avons perdu pratiquement neuf mois, si ce n'est pas plus.

Et initialement, nous devions installer à l'hôpital de Uturoa le scanner qui était en réserve à l'hôpital du CHPF à Taaone. Et en fait, compte tenu du fait que l'on a eu du temps devant nous, nous avons décidé d'acheter un nouveau scanner. C'est ce nouveau scanner donc, qui sera plus performant que celui qui était initialement prévu et surtout qui va durer plus longtemps probablement, qui sera installé et je pense que dans les quatre à cinq mois qui viennent, les travaux étant finis, nous aurons la possibilité d'avoir ce scanner d'ici la fin de l'année, le temps cependant que la commission d'organisation des soins deuxième partie décide que cela est possible d'avoir un scanner à Uturoa et que nous puissions l'installer. Donc c'est en cours. Je suis désolé du délai mais inhérent à des impondérables.

Ensuite, en ce qui concerne l'intervention de Madame la sénatrice, si vous me le permettez, Monsieur le président, ces véhicules que l'on voit ici avec des étoiles bleues, il s'agit de ce qu'on appelle des véhicules sanitaires légers. Ce sont, en fait, des sortes de taxis qui transportent des patients. En général, ce sont des patients qui ont des rendez-vous, particulièrement pour les hémodialyses ou pour les chimiothérapies, en effet, et qui donc sont payés directement de façon forfaitaire par la CPS, en général. Donc, c'est des véhicules particuliers, c'est pour cela qu'ils portent une étoile bleue. Mais, en effet, de temps en temps, je pense qu'il serait bon d'effectuer des contrôles pour voir si toutes les personnes qui sont à l'intérieur sont bien des patients. Il y a une commission des transports sanitaires qui régule cela.

Le président : Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ?... Non.

Je sou mets au vote le chapitre 910. Même vote.

Chapitre 911

Le président : La discussion est ouverte.

Je sou mets au vote le chapitre 911. Même vote. *Merci.*

Chapitre 913

Le président : La discussion est ouverte. Monsieur Geros.

M. Antony Geros : *Monsieur le ministre, bonjour.*

À quoi correspondent toutes ces lignes intitulées « Aménagements des espaces maritimes protégés de la Réserve Biosphère (...) », avec le nom des atolls. Pouvez-vous nous apporter des détails quant à l'utilisation de ces crédits ?

Le président : *Monsieur le ministre.*

M. Heremoana Maamaatuaiahutapu : *Bonjour à tous.*

Ces programmes participent à la préservation des atolls qui se situent dans notre réserve de biosphère. Il était prévu, en fait, d'inscrire une ligne unique pour l'aménagement d'ancrages écologiques dans ces sept atolls de notre réserve de biosphère. Sauf que, lorsque nous avons établi le plan de travail, nous nous sommes rendu compte que ce n'était pas la bonne méthode. D'où le fractionnement de notre programme par atoll. Cela est plus simple pour nous pour mener à bien ce programme parce que la tâche est plus facile dans certains atolls, comme Fakarava, que dans d'autres, comme Raraka. Ceci explique cela.

Le président : *Merci, Monsieur le ministre.*

Plus d'intervention ?...

Je sou mets au vote le chapitre 913. Même vote. *Merci.*

Chapitre 914

Le président : La parole est à Monsieur Geros.

M. Antony Geros : *Je vais attendre que le ministre revienne pour poser ma question.*

Le président : *Entendu.*

Pas d'autres interventions ?...

Je sou mets au vote le chapitre 914. Même vote. *Merci.*

Chapitre 915

Le président : La discussion est ouverte.

La parole est à Monsieur Geros.

M. Antony Geros : *Oui, et je compte avoir une réponse de la part du vice-président.*

Vous vous souvenez, Monsieur le vice-président, lors d'une de nos séances, vous aviez inscrit des crédits pour l'acquisition de nouveaux bus, d'environ... 800 millions de F CFP, me semble-t-il. Ma question est de savoir ce qu'il en est de l'utilisation de ces crédits. Car, lors de l'examen des trois premiers textes que nous avons regroupés, vous avez reporté les crédits de paiement pour l'exercice 2018. Voilà pourquoi je pose la question. D'autant plus que j'ai entendu le transporteur chinois dire qu'il a également fait l'acquisition de nouveaux bus. Donc, j'aimerais savoir s'il y a un lien entre les deux.

Et puisque notre ministre est de retour, je vais en profiter pour poser ma question. Mais je compte sur vous, Monsieur le vice-président, pour me répondre sur les bus.

Monsieur le ministre, j'ai une question concernant le projet de la commune de Faaa de céder à titre gratuit une parcelle de terre à Heiri... (Sourire.) Et donc, je souhaiterais savoir ce que vous comptez en faire. Parce que, chaque jour, depuis la route des Collines, j'emprunte la voie de dégagement pour descendre par le quartier de Heiri, je peux vous assurer que cela fait tressauter la voiture. Donc, nos voitures vont-elles continuer à tressauter ou alors vous avez trouvé une solution pour améliorer les conditions de circulation sur cette voie. Ceci est ma première question.

Ensuite, à la fin du chapitre, nous avons une ligne « Subvention OPT – Manatua (...) ». Je sais, parce que c'est ce que nous avons aussi fait alors que nous étions aux affaires du pays, mais c'était par

rapport à Honotua, alors que vous c'est Manatua... Donc, à l'époque, la problématique à laquelle nous avons été confrontés c'était de savoir où fixer le point d'atterrage à cause des autorisations d'un pays... Bref! Donc, pour ce qui vous concerne, vous savez où est le point d'atterrage ? Nous savons par ailleurs que notre objectif est que les populations des archipels, notamment des Tuamotu, puissent bénéficier du haut débit comme nous, ici. C'est très bien. Sauf que, ce câble n'a qu'un point d'atterrage, et pas deux. Donc, il touchera Rangiroa, mais pas Arutua, ni Apataki ni les autres atolls environnants. Autrement dit, seule la population de cet atoll d'atterrage pourra bénéficier du haut débit. Donc, ma question est de savoir ce que l'on pourrait faire pour que les habitants des atolls environnants puissent également en profiter. Alors, ne me dites surtout pas que nous allons tirer un autre câble parce que, là, nous allons nous fâcher.

Merci.

Le président : *Monsieur le ministre.*

M. René Temeharo : *Merci, Monsieur le président.*

Pour répondre à la question de notre collègue qui, nous en sommes certains maintenant, habite Faaa puisqu'il descend par Heiri, c'est à la demande du maire de Faaa, lors de notre rencontre, et à la demande de notre Président que nous avons inscrit prioritairement la route Heiri SETIL. Au dessus, ce sont des propriétés privées. Nous allons faire le nécessaire pour inscrire ce programme dans le deuxième collectif, en septembre. Autrement, ce sera pour le budget primitif de 2019. Si nous avons l'unanimité, bien sûr.

Merci.

Le président : La parole est à Madame la sénatrice.

M^{me} Lana Tetuanui : Oui. Merci, Monsieur le président.

Nous sommes revenus sur le chapitre 914 ?... Parce que j'avais une question. Et puisque le ministre est revenu...

Monsieur le ministre, je viens de découvrir qu'il y a moins 400 millions pour l'opération marina de Tevaitoa à Tumaraa, que l'on me retire. Attends ! J'ai raté un pan de l'histoire ou quoi ? J'ai envie de savoir... En plus, vous venez retirer à Tumaraa ! Alors là ! Non, il va falloir que l'on m'explique. Surtout que je me suis battue pour faire inscrire cette AP, et on vient me le retirer aujourd'hui. Nous n'allons plus nous entendre, Messieurs les ministres. Non mais je veux que l'on m'explique pourquoi.

Et puis, par rapport à l'intervention de notre collègue Tony Geros... Vous savez, Tony, lorsque nous nous déplaçons dans les Tuamotu, les habitants suggèrent au Président, par rapport au câble, d'installer des raccords en té, comme pour la tuyauterie, pour permettre aux uns et aux autres de s'y raccorder.

Merci, Monsieur le ministre.

M. René Temeharo : *Merci, Madame la sénatrice de poser la question.*

Des discussions ont effectivement eu lieu avec le maire de Tumaraa pour activer ce programme, lequel programme a déjà été inscrit puisque nous avons, en fait, deux parties. Il y a déjà eu l'inscription de l'AP 261.2017 de plus de 790 millions. Mais les résultats de l'appel d'offres qui a été lancé pour la réalisation des travaux à Tumaraa ont démontré que les offres des entreprises qui ont répondu à l'appel d'offres sont inférieures à l'inscription de 474 000 F CFP. Autrement dit, il est tout à fait normal que l'on retire 400 millions. Je ne vois pas l'intérêt de les garder puisque le budget pour la réalisation de cette opération est inférieur à 474 millions.

Voilà, Madame la sénatrice.

Le président : *Vous n'êtes pas satisfaite de la réponse, Madame la sénatrice ?*

M^{me} Lana Tetuanui : *Merci, Monsieur le président.*

Si j'ai bien compris, celui qui a ramassé peu n'en manquera pas.

Ce sont eux, pourtant, qui nous ont proposé ce budget. Et nous sommes venus nous battre, ici, pour l'inscription de cette AP. Quoi qu'il en soit, j'ai bien entendu les explications qui ont été apportées et vos experts n'ont pas intérêt à revenir se plaindre parce que l'enveloppe aura été insuffisante. Alors, là, je ne vais pas être gentille avec eux.

Merci, Monsieur le ministre.

Le président : *Merci.*

Y a-t-il d'autres interventions ?... De toute manière le chapitre a été voté 914. On peut revenir dessus, si vous le voulez ?

M. Antony Geros : *Ce n'est pas une question. Nous attendons juste des réponses concernant les bus et Manatua... ou Manatoa, je ne sais plus.*

Le président : Concernant Manatua, vous avez une réponse ?

M. Teva Rohfritsch : Pouvez-vous répéter votre question sur Manatua, Monsieur le représentant ?

Concernant les bus, le ministre concerné est là. L'année passée, une enveloppe avait été inscrite pour permettre au Pays d'acquérir des bus. Toutefois, le ministre de l'époque a décidé qu'il était préférable de mettre en œuvre la DSP et de laisser le transporteur faire le nécessaire, notamment pour ce qui est des bus qu'il aura acquis, de respecter le cahier des charges du Pays. Et parce qu'une nouvelle DSP est en cours de finalisation, le Pays n'a pas fait l'acquisition de ces bus parce que, pour le gouvernement, il est préférable que ce soit le délégataire qui le fasse. Voilà pourquoi les crédits n'ont pas été utilisés. Mais, à la demande du ministre, nous pourrions, en cas d'imprévu, utiliser cette enveloppe dans l'urgence pour pouvoir acquérir ces bus. Mais, puisque le délégataire a pris sa part de responsabilité, le Pays n'est pas dans l'obligation d'acquérir ces véhicules.

Vous comprenez ?

Le président : Oui, merci, Monsieur le vice-président.

La parole est à Monsieur Geros.

M. Antony Geros : *Monsieur le vice-président, de ce je sais, quand nous (NDT, inclusif) inscrivons dans notre budget une opération précise, que ce soit l'acquisition d'un véhicule ou autre, nous ne pouvons pas utiliser les crédits destinés à cette opération pour une autre au risque d'être sanctionnés. Dans le premier texte que nous avons adopté, sur l'enveloppe de 800 que nous avons utilisée après avoir validé l'opération, vous reportez le reliquat, de l'ordre de 70 millions, à l'exercice présent. Donc, où sont les 730 millions que nous (NDT, inclusif) avons inscrits et que vous avez dépensés ?*

Le président : Oui, Monsieur le vice-président.

M. Teva Rohfritsch : *Pas du tout ! Ce que nous avons adopté à l'assemblée, c'est l'AP, qui est de l'ordre de 800 millions. À charge ensuite au gouvernement de traduire cette AP en CP, donc 300 millions, lesquels CP seront utilisés uniquement si les opérations se réalisent, c'est-à-dire lorsque le ministre confirmera la réalisation des opérations durant l'exercice. Et, encore une fois, nous avons*

fait le nécessaire pour faire appliquer la DSP et nous avons réussi. Voilà pourquoi les crédits n'ont pas été utilisés. L'AP, en revanche, est toujours inscrite dans notre budget. Il faudra ensuite, pour l'exercice suivant, que nous débattions sur la nécessité ou pas de cette inscription. Pour ce qui me concerne, il convient de la retirer. Mais nous attendrons que le ministre actuel soumette une proposition à l'approbation de l'assemblée.

Le président : *Merci, Monsieur le vice-président.*

La parole est à Monsieur Geros.

M. Antony Geros : *Oui, j'ai bien compris. Donc, merci pour cette réponse.*

Concernant la seconde question... Je vais intervenir en français, ce sera peut-être plus simple.

Lorsque nous avons initié Honotua, on est tombé devant une problématique, c'est celui de raccorder à un pays, à un état souverain les autorisations, et tout. Et dans le cadre de cette opération que nous menons aujourd'hui, donc un câble à l'intérieur du périmètre de notre pays, nous allons faire des atterrages, pas partout, sur des îles qui ont été sélectionnées stratégiquement ou des atolls sélectionnés stratégiquement. Alors, la question que je pose c'est que l'intention du gouvernement et de l'ensemble des groupes politiques c'est, bien entendu, de permettre à l'ensemble des habitants de Polynésie de bénéficier de la même couverture du réseau informatique dont bénéficient déjà certains privilégiés de l'île de Tahiti, ceux du moins qui sont raccordés à la fibre grâce à l'opération FTTH. Et donc, la question que je pose c'est de savoir comment on va régler le problème des atolls environnant l'atoll d'atterrage du câble Manatua. C'est la question que je pose.

Le président : Monsieur le vice-président.

M. Teva Rohfritsch : Effectivement, les spécialistes, les techniciens ont veillé à optimiser le tracé du câble — si on peut parler de tracé —, le tirage du câble pour qu'un maximum d'atolls puisse bénéficier de ce câble, sachant qu'il y a 6 milliards d'investissements, c'est énorme ! Si on pouvait raccorder tous les atolls de Polynésie, on le ferait, mais c'est très coûteux — Donc, c'est une première étape —, en sachant que les Australes, de l'autre côté, n'ont pas été connectés encore. On est encore loin de la connectivité 100 % de l'ensemble de nos populations.

Et sur ce premier choix de tracé qui a été fait, l'autre paramètre qui a été arrêté par les techniciens de l'OPT est de pouvoir, par le biais de relais hertzien, irriguer un maximum d'îles aux alentours des îles qui bénéficient de l'atterrage. Et donc, ce sont les spécialistes, en tout cas nos techniciens en charge du dossier, qui ont pu déterminer et optimiser ce tracé de manière à ce qu'un maximum d'îles dans un budget maîtrisé soit touché directement par le câble. Restera ensuite la fibre optique à l'intérieur de l'île, parce qu'il faut ensuite amener de l'atterrage jusqu'aux habitations, c'est un autre sujet qui est pris en charge par l'OPT. Et l'autre phase technique est celle du relais hertzien qui devrait, selon ce qui nous a été affirmé, tout de même augmenter fortement la bande passante à disposition des habitants de ces îles, en comparaison aux satellites déployées aujourd'hui. Le reste des îles, qui ne sont touchées ni par le câble ni par le relais hertzien, bénéficiera à capacité satellitaire constante du surplus qui n'est plus utilisé par les îles qui sont connectées au câble, de manière à ce qu'on puisse quand même améliorer, effectivement, le débit sur ces autres îles.

Donc, c'est un relais hertzien qui vient en relais du câble. Et l'OPT a calculé les périmètres les plus optimales pour que nous puissions irriguer un maximum de population.

Le président : Plus de questions ?...

On ne remet pas en cause le vote du chapitre 914 ?... C'est le même vote ?... O.K.

La discussion est ouverte sur le chapitre 915.

Je soumetts le chapitre 915 au vote. Même vote. *Merci.*

Chapitre 916

Le président : La discussion est ouverte sur le chapitre 916. Pas d'intervention ?...

Je soumetts le chapitre 916 au vote. Même vote. *Merci.*

Chapitre 951

Le président : La discussion est ouverte sur le chapitre 951.

Je soumetts le chapitre 951 au vote. Même vote. *Merci.*

Total général

Le président : La discussion est ouverte sur le Total général.

Je soumetts au vote le Total général. Même vote ?...

Je mets aux voix l'ensemble de l'article 4. Même vote. *Merci.*

Article 5

M. Luc Faatau, rapporteur : Je crois qu'il y a un amendement au 901.

Le président : Il n'y a pas d'amendement.

M. Luc Faatau, rapporteur : O.K., c'était en commission. Excusez-moi !

Chapitre 901

Le président : La discussion est ouverte.

Je mets aux voix le chapitre 901. Même vote. *Merci.*

Chapitre 905

Le président : La discussion est ouverte.

Je mets aux voix le chapitre 905. Même vote. *Merci.*

Chapitre 914

Le président : La discussion est ouverte.

Je mets aux voix le chapitre 914. Même vote. *Merci.*

Chapitre 915

Le président : La discussion est ouverte.

Je soumetts au vote. Même vote. *Merci.*

Total général

Le président : Je mets aux voix le Total général. Même vote.

Sur l'ensemble de l'article 5, même vote avec les changements. *Merci.*

Article 6

Le président : Monsieur le rapporteur, nous sommes obligés de voter chapitre par chapitre avant d'aller au Total général.

Chapitre 900

Le président : La discussion est ouverte.

Je mets aux voix le chapitre 900. Même vote.

Chapitre 901

Le président : La discussion est ouverte.

Je soumetts au vote le chapitre 901. Même vote. *Merci.*

Chapitre 903

Le président : La discussion est ouverte.

Je mets aux voix le chapitre 903. Même vote. *Merci.*

Chapitre 904

Le président : La discussion est ouverte sur le chapitre 904.

Je mets aux voix le chapitre 904. Même vote.

Chapitre 905

Le président : La discussion est ouverte.

Je mets aux voix le chapitre 905. Même vote. *Merci.*

Chapitre 908

Le président : La discussion est ouverte sur le chapitre 908.

Je soumetts au vote le chapitre 908. Même vote. *Merci.*

Chapitre 909

Le président : La discussion est ouverte.

Je mets aux voix le chapitre 909. Même vote. *Merci.*

Chapitre 910

Le président : La discussion est ouverte.

Je mets aux voix le chapitre 910. Même vote. *Merci.*

Chapitre 911

Le président : La discussion est ouverte.

Je mets aux voix le chapitre 911. Même vote. Merci.

Chapitre 913

Le président : La discussion est ouverte.

Je mets aux voix le chapitre 913. Même vote. Merci.

Chapitre 914

Le président : La discussion est ouverte.

Je mets aux voix le chapitre 914. Même vote. *Merci.*

Chapitre 916

Le président : La discussion est ouverte.

Je mets aux voix le chapitre 916. Même vote. Merci.

Chapitre 951

Le président : La discussion est ouverte.

Je mets aux voix le chapitre 951. Même vote. Merci.

Total général

Le président : La discussion est ouverte sur le Total général.

Je mets aux voix le Total général. Même vote.

Sur l'ensemble de l'article 6, même vote. *Merci.*

Article 7

Le président : La discussion est ouverte sur l'article 7.

Je mets aux voix l'article 7. Même vote. *Merci.*

Article 8

Le président : La discussion est ouverte.

Je mets aux voix l'article 8. Même vote. *Merci.*

Article 9

Le président : La discussion est ouverte.

Je mets aux voix l'article 9. Même vote. Merci.

Article 10

Le président : La discussion est ouverte.

Je mets aux voix l'article 10. Même vote.

Sur l'ensemble de la délibération, même vote. *Merci.*

Je propose que l'on termine avec la troisième délibération sur les comptes spéciaux pour, ainsi, pouvoir libérer notre vice-président.

La parole est à Monsieur le rapporteur.

M. Antonio Perez, co-rapporteur : Monsieur le président, merci.

Oui, il serait bien que l'on puisse aller jusqu'au bout de nos travaux de sorte à traiter tous les dossiers sous la tutelle de Monsieur le vice-président, Monsieur le président de l'assemblée. *Merci.*

Je procéderai à la lecture des travaux qui ont été réalisés en commission, Monsieur le président.

En fait, Monsieur le rapporteur, Luc Faatau, va procéder à la lecture de la présentation synthétique.

Le président : La parole est à Monsieur Geros.

M. Antony Geros : Monsieur le président, on s'est tous concertés pour essayer de simplifier la procédure. Est-ce que l'on ne peut pas passer directement à l'examen de la délibération ?

Le président : Je suis d'accord.

Nous passons directement à la délibération. Cela a été décidé, à la conférence des présidents, d'examiner dans la suite les trois délibérations.

Qui rapporte la lecture des articles de la délibération ?...

La parole est à Monsieur Faatau.

Article 1^{er}

Chapitre 967

Le président : La discussion est ouverte.

Je mets aux voix le chapitre 967. Nous sommes à 38 voix pour, aucune voix contre et 19 abstentions. Même vote. *Merci.*

Chapitre 971

Le président : La discussion est ouverte.

Je mets aux voix le chapitre 971.. *Merci.*

Chapitre 991

Le président : La discussion est ouverte.

Je mets aux voix le chapitre 991. Même vote. *Merci*.

Total général

Le président : La discussion est ouverte.

Je mets aux voix le Total général. Même vote.

Je mets aux voix l'ensemble de l'article 1^{er}. Même vote. *Merci*.

Article 2

Chapitre 967

Le président : La discussion est ouverte.

Je mets aux voix le chapitre 967. Même vote. *Merci*.

Chapitre 971

Le président : La discussion est ouverte.

Je mets aux voix le chapitre 971. Même vote. *Merci*.

Chapitre 990

Le président : La discussion est ouverte.

Je mets aux voix le chapitre 990. Même vote. *Merci*.

Total général

Le président : La discussion est ouverte sur le Total général et le solde

Je mets aux voix le Total général et le solde. Même vote. *Merci*.

Je sou mets au vote l'ensemble de l'article 2. Même vote. *Merci*.

Article 3

Chapitre 970

Le président : La discussion est ouverte.

Je mets aux voix le chapitre 970. Même vote. *Merci*.

Total général

Le président : La discussion est ouverte.

Je mets aux voix le Total général. Même vote.

Je mets aux voix l'ensemble de l'article 3. Même vote. *Merci*.

Article 4

Chapitre 970

Le président : La discussion est ouverte.

Je mets aux voix le chapitre 970. Même vote. Merci.

La parole est à Monsieur Geros.

M. Antony Geros : C'est juste une observation à l'attention du ministre de la santé, d'essayer de ne pas reproduire ce que nous avons vécu, du moins ce que moi je considère comme avoir vécu avec l'expérience que nous avons eu en matière de politique de prévention sanitaire lorsque nous avons mis en place l'EPAP. C'est-à-dire qu'il y a beaucoup de structures qui ont été financées dans le cadre de cette prévention, qui se sont installées dans une continuité et qui ont mis en léthargie complètement les actions et du moins les contrats d'objectifs que l'on avait assignés à cette structure.

Le président : La parole est à Monsieur le vice-président.

M. Teva Rohfritsch : Oui, souvenez-vous des débats que nous avons eu au budget primitif, c'est pour cela que nous ne recréons pas d'établissement mais avons consacré un fonds spécial qui permettra, en plus, à notre assemblée, directement, de pouvoir apprécier les recettes comme les dépenses et questionner le gouvernement sur ce sujet. Mais, effectivement, on vous rejoint. L'idée n'est pas de recréer une structure administrative qui va finir par se justifier d'elle-même et chercher à justifier des budgets de fonctionnement et annihiler, effectivement, les initiatives par ailleurs.

Donc, c'est pour cela que nous restons sur le fonds spécial et il n'est pas question de créer un établissement dédié.

Le président : Merci, Monsieur le vice-président.

Y a-t-il d'autres interventions ?...

Je sou mets au vote le chapitre 970. Même vote. *Merci*.

Total général

Le président : Je mets aux voix le Total général et le solde. Même vote. *Merci*.

Je mets aux voix l'article 4. Même vote. Merci.

Article 5

Chapitre 991

Le président : La discussion est ouverte.

Je mets aux voix le chapitre 991. Même vote. *Merci*.

Total général

Le président : Je mets aux voix le Total général et le solde. Même vote.

Je mets aux voix l'ensemble de l'article 5. Même vote. *Merci*.

Article 6

Chapitre 966

Le président : La discussion est ouverte.

Je mets aux voix le chapitre 966. Même vote. *Merci.*

Total général

Le président : La discussion est ouverte.

Je mets aux voix le Total et le solde. Même vote. *Merci.*

Je mets aux voix l'ensemble de l'article 6. Même vote. *Merci.*

Article 7

Le président : La discussion est ouverte.

Je mets aux voix l'article 7. Même vote. *Merci.*

Je mets aux voix l'ensemble de la délibération. Même vote. *C'est que vous devez avoir faim ! (Rires dans la salle.)*

Je vous propose une pause et la reprise à 13 heures 45.

oOo

Suspendue à 12 heures 38 minutes, la séance est reprise à 13 heures 56 minutes.

oOo

Le président : Je vous propose de reprendre nos travaux.

RAPPORT N° 9-2018 SUR LE PROJET DE LOI DU PAYS PORTANT RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE DES DROITS D'ENREGISTREMENT ET DES DROITS DE PUBLICITÉ FONCIÈRE

Le président : Il s'agit de l'examen du rapport n° 9-2018 sur le projet de loi du pays portant réglementation générale des droits d'enregistrement et des droits de publicité foncière.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale du rapport.

Je demande au rapporteur, si vous le souhaitez, de faire une présentation du rapport et notamment les échanges qui ont eu lieu lors de la commission de l'économie, des finances et du budget, de la fonction publique.

Je rappelle que, pour l'examen de ce projet, la conférence des présidents a décidé d'appliquer la procédure d'examen simplifiée.

La parole est à Monsieur le rapporteur.

M. Antonio Perez, rapporteur : *Merci, Monsieur le président.*

Je vous propose de faire un compte-rendu des travaux en commission.

Dans le cadre de l'examen du projet de loi du pays par la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique du lundi 15 janvier 2018, la question de l'impact financier des mesures d'allègement fiscal prévues a été soulevée ainsi que les modalités de communication de ces

dispositions auprès du grand public. Tout d'abord, la perte fiscale consécutive à ces allègements mineurs restera infime, proportionnellement aux recettes globales des droits d'enregistrement et de transcription. Ensuite, dans une optique d'accès au droit, une note explicative sera destinée aux utilisateurs premiers de cette loi du pays, à savoir les notaires, les avocats et les greffiers. En outre, un tableau exhaustif des taux en vigueur sera également consultable sur le site internet de la Direction des affaires foncières.

À l'issue des débats, le projet de loi du pays portant réglementation générale des droits d'enregistrement et des droits de transcription a recueilli un vote favorable des membres de la commission.

En conséquence, la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique propose à l'assemblée de Polynésie française d'adopter le projet de loi du pays ci-joint.

Monsieur le président.

Le président : Merci, Monsieur le rapporteur.

Pour la discussion générale, vous disposez en totalité de 75 minutes, dont 50 pour le groupe TAPURA HUIRAATIRA, 14 pour le Tahoeraa Huiraaatira et 11 pour le Tavini Huiraaatira.

Je demande à l'intervenant du groupe Tavini Huiraaatira de prendre la parole.

La parole est à Monsieur Geros.

M. Antony Geros : Merci, Monsieur le président.

Nous serons très peu loquaces sur l'intervention par rapport à ce rapport puisqu'il s'agit, en fait, d'une consolidation d'un certain nombre de décisions que nous avons déjà prises par le passé et qui concernent un certain nombre de textes également.

Par contre, là où mon intervention sera un peu critique, mais tout en étant favorable à la décision de refonte effectuée par le gouvernement, c'est qu'en matière d'actes sous seing privé, il faut effectivement forcer les parties de cet acte à officialiser la démarche à travers un acte authentique avant de procéder à son enregistrement parce que, et cela a été d'ailleurs relaté dans plusieurs contentieux, le fait d'autoriser ce genre de pratique a entraîné des difficultés et des déconfitures même dans plusieurs dossiers de partage de famille en Polynésie.

Sinon, pour le reste, j'apprécie également la décision du gouvernement d'exonérer de droits l'ensemble de ces propriétés qui ont fait l'objet d'expropriation et qui seront susceptibles d'être réappropriés par les anciens propriétaires. La seule question que je pose par rapport à ce point précis : est-ce que la mesure va s'étendre à l'ensemble des emprises qui ont fait l'objet d'expropriation en Polynésie ou bien est-ce que l'on a ciblé certaines emprises uniquement qui seraient éligibles à ce genre de dispositif ? Je veux parler des expropriations d'emprise qui ont été effectuées sur, par exemple, Tubuai et également sur les Tuamotu. Est-ce que par exemple ces emprises-là, qui seraient éventuellement restituables à leur ancien propriétaire, bénéficieraient également de cette mesure ?

Pour le reste, on va soutenir le texte parce que, comme je le disais, la partie principale du texte se résume en consolidation donc récupération des autres textes, déjà soutenus par nous à l'époque, et qui vont donc être refondus dans un seul texte pour faciliter, bien entendu, le travail à la fois de notre administration mais surtout l'exercice des dispositions de ce texte par l'ensemble de nos administrés.

Merci.

Le président : Merci, Monsieur le représentant.

Nous demandons à l'intervenant du groupe TAPURA HUIRAATIRA de prendre la parole.

La parole est à Monsieur Antonio Perez.

M. Antonio Perez : *Merci*, Monsieur le président. Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs♣,

Rapprocher l'administration de ses usagers et, de manière générale, améliorer la qualité du service public constitue une préoccupation forte et constante à mettre à l'actif du gouvernement d'Edouard Fritch. Nous en avons encore la démonstration avec ce projet de loi du pays, qui nous est soumis, portant réglementation générale des droits d'enregistrement et de publicité foncière. Un impôt de la vie de tous les jours dont sont redevables les particuliers comme les chefs d'entreprise, qui se solde par un rendement de plus de 3 milliards de F CFP comptabilisé en 2016, montant jamais atteint depuis 2010.

Sous l'impulsion de la recette « Conservation des hypothèques », en étroite collaboration avec les notaires, un travail de longue haleine a permis de réunir en un seul et même document de référence une soixantaine de textes dont le plus ancien, maintes fois remanié depuis, datait de 1873. Deux années auront été nécessaires pour aboutir au résultat que nous connaissons et qui tombe à point nommé puisque, le temps du redressement des comptes publics ayant porté leurs fruits, tout ce qui peut concourir au développement économique de notre pays doit — plus que jamais — être encouragé et facilité par la puissance publique.

Ce qui nous amène au second volet de cette loi du pays, le plus important à mes yeux, dans lequel le gouvernement introduit un large panel de propositions d'améliorations et de modifications des tarifs. Je n'en retiendrai que trois.

La première vient instaurer un taux unique de 1 %, au lieu de 7 % maximum jusqu'ici, s'agissant des droits applicables aux cessions de fonds de commerce, de clientèle et d'entreprises dans le cadre des opérations de fusions. Nous répondons ainsi à une demande forte exprimée lors de la dernière conférence économique de mai 2017, démontrant, s'il le fallait, la capacité d'écoute et de prise en compte par le gouvernement de propositions constructives émanant de la société civile. *Merci au gouvernement Fritch !*

La seconde établit un dispositif de gratuité pour les propriétaires expropriés dont le bien a finalement été rétrocédé, l'opération ayant été infructueuse. Il s'agit d'une mesure de bon sens et de justice fiscale, démontrant, s'il le fallait, l'intelligence de cœur de notre gouvernement. *Merci au gouvernement Fritch !*

Enfin, la troisième s'adresse à celles et ceux qui tenteraient d'échapper à la présentation des actes à la formalité de l'enregistrement. Même avec du retard ! Dans ce cadre, il est prévu d'abaisser de moitié, de 100 à 50 % seulement, le taux des pénalités fiscales, démontrant, s'il le fallait encore, la largesse d'esprit de notre gouvernement. *Merci au gouvernement Fritch !*

Vous en aurez pris acte, notre gouvernement est à l'écoute, constructif, juste, intelligent. C'est un gouvernement qui a du cœur et qui est large d'esprit.

Qu'est-ce qu'on dit ? *Merci au gouvernement Fritch !*

Le président : Ça y est ?... *Merci au* rapporteur.

J'invite l'intervenant du groupe Tahoeraa Huiraaatira à prendre la parole.

M^{me} Yseult Butcher-Ferry : Monsieur le président de l'assemblée de la Polynésie française, Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les représentants, *bonjour*.

Il nous est demandé d'examiner à présent un projet de loi du pays portant réglementation générale des droits d'enregistrement et des droits de publicité foncière.

Issue d'une réglementation ancienne, les droits d'enregistrement et de publicité foncière sont de passages obligés, notamment dans le circuit d'une sortie de l'indivision. Bien que contraignantes, ces formalités sont coutumières pour nos administrés, qui font le siège de la Direction des affaires foncières. Qu'il s'agisse de donations, de partages, de testaments ou de droits d'usages, tous ces actes notariés doivent faire l'objet d'une procédure d'enregistrement ou d'une publicité adaptée, tel qu'exigé par la réglementation en vigueur.

La difficulté que tente de résoudre l'autorité administrative au travers de ce projet de loi tient à l'accumulation des textes légiférant en la matière, créant par ce biais une forme d'insécurité juridique. Ainsi, il nous est proposé, dans un premier temps, de consolider les dispositions existantes, tout en confirmant au passage les principes de taxation appliqués.

Pour l'essentiel, très technique, ce projet de loi opère également des modifications de fond, qui portent notamment sur :

- des réductions de droits applicables aux cessions de fonds de commerce, de clientèle et d'entreprises dans le cadre des opérations de fusions (Cette mesure est apparemment destinée à dynamiser la compétitivité des entreprises),
- la gratuité pour les rétrocessions d'immeubles expropriés à leurs anciens propriétaires (À l'évidence, c'est ici une mesure de justice puisqu'il serait en effet malvenu de faire payer la rétrocession de son propre bien, dont il a été dépossédé contre son gré),
- une réduction du droit de transcription sur la constatation d'accession des constructions en fin de bail, passant de 2 à 0,5 %,
- une réduction de moitié du taux des pénalités fiscales de 50 %,
- ou encore une modification du barème forfaitaire de calcul de l'usufruit et de la nue-propriété.

Enfin, il est procédé à des réformes dites de « modernisation et de sécurisation » de certaines procédures, telles que les procédures d'enregistrement des décisions judiciaires, de ventes sous seing privé, de dons manuels ou encore de conditions de contrôle et de recouvrement des droits et pénalités.

Tels sont donc les éléments essentiels de la réforme qui est nous est proposée pour examen, qui ne visent *a priori* qu'à des ajustements visant à adapter des procédures aux réalités de terrains, pour plus de cohérence et de sécurité dans leur application.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci.

Je pense que nous avons terminé la discussion générale de la part des groupes.

Le gouvernement a-t-il des éléments à apporter ?... Merci.

M. Teva Rohfritsch : Merci.

Je pense que tout a été dit, parfois même avec beaucoup de sympathie pour le gouvernement. Merci pour ce soutien en faveur de cette proposition qui vous est faite à la fois de consolidation, de simplification et d'allègement, comme cela a été relevé.

Il y a une question de Monsieur Geros pour le périmètre qui sera appliqué d'ailleurs à l'ensemble... Les propositions qui sont faites, c'est bien toute la Polynésie. Donc oui, cela s'appliquera à l'ensemble des cas que vous avez pu citer, dès lors que les ex-proprétaires concernés souhaitent récupérer leurs biens, parce qu'il faut aussi le souhaiter.

Voilà, Monsieur le président. Que dire de plus si ce n'est que le premier acte qui nous réunit aujourd'hui date donc du 15 novembre 1873. Il a donc 145 ans et est toujours en vigueur. Je fais le vœu que cette loi du pays que nous allons voter aujourd'hui puisse durer 145 ans aussi ; ce qui prouvera que nous avons été aussi bons que nos prédécesseurs. C'est un vœu pieu. En tout cas, si nous avons l'unanimité de l'assemblée, c'est peut-être un bon message de durabilité pour cet acte. 15 novembre 1873 !

Merci.

Le président : Merci.

Nous allons procéder à l'examen du projet de loi du pays.

La procédure simplifiée a été adoptée. Donc, il n'y a pas de lecture d'articles.

Toutefois, il y a un amendement présenté par le gouvernement de l'article 24. Donc, je demande au gouvernement de présenter son amendement article 24.

M. Teva Rohfritsch : Oui, merci.

Un amendement modifiant l'article LP 24.

En fait, il y a eu des lignes qui se sont intercalées. Donc, il s'agit de rétablir dans le bon ordre les lignes.

Le tableau figurant à l'article LP 24 du projet de loi du pays est remplacé par le tableau suivant. Il faut que je lise l'ensemble du tableau, Monsieur le président ou... ? Je propose qu'il y ait une lecture silencieuse, tel qu'il vous est présenté dans le projet d'amendement et en vous remerciant par avance de corriger les décalages de ligne dans le tableau, consécutifs au retraitement des données.

Merci.

Le président : Merci, Monsieur le vice-président.

La discussion est ouverte sur l'amendement.

Nous procédons au vote de l'amendement. Qui est pour l'amendement ?... À l'unanimité.

Donc, on passe directement au vote de l'ensemble du texte de la loi du pays. Je demande à notre secrétaire général de procéder à la lecture des noms.

M^{me} Jeanne Santini :

M ^{me}	Amaru	Patricia	absente, procuration à M ^{me} Juliette Matehau-Nuupure, pour
M ^{me}	Aro	Dylma	pour
M ^{me}	Atger-Hoi	Teumere	pour
M.	Brotherson	Moetai	absent, procuration à M ^{me} Teumere Atger-Hoi, pour
M ^{me}	Bruant	Virginie	absente, procuration à M ^{me} Dylma Aro, pour
M.	Buillard	Michel	absent, procuration à M ^{me} Béatrice Lucas, pour
M ^{me}	Butcher-Ferry	Yseult	pour
M ^{me}	Cross	Valentina	pour

M.	Faatau	Luc	pour
M.	Flohr	Henri	absent, procuration à M ^{me} Moihara Tupana, pour
M.	Fong Loi	Charles	pour
M.	Frebault	Angélo	absent, procuration à M ^{me} Vaitea Le Gayic, pour
M ^{me}	Frebault	Joëlle	absente, procuration à M ^{me} Yvannah Pomare-Tixier, pour
M ^{me}	Galenon	Minarii	pour
M.	Geros	Antony	pour
M.	Graffe	Jacque	absent, procuration à M ^{me} Tepuaraurii Teriitahi, pour
M ^{me}	Harua	Monette	pour
M.	Heaux	James	absent, procuration à M ^{me} Teura Iriti, pour
M ^{me}	Iriti	Teura	pour
M.	Kautai	Benoit	absent, procuration à M ^{me} Romilda Tahiaata, pour
M.	Laurey	Nuihau	pour
M ^{me}	Le Gayic	Vaitea	pour
M.	Lisan	Marcelin	absent, procuration à M ^{me} Augustine Tuuhia, pour
M ^{me}	Lucas	Béatrice	pour
M.	Maraeura	Teina	absent, procuration à M ^{me} Putai Taae, pour
M ^{me}	Matehau-Nuupure	Juliette	pour
M.	Moutame	Thomas	pour
M.	Natua	Bernard	pour
M.	Perez	Antonio	pour
M ^{me}	Perry-Friedman	Vaiata	absente, procuration à M. Geffry Salmon, pour
M ^{me}	Pomare-Tixier	Yvannah	pour
M ^{me}	Puhetini	Sylvana	absente, procuration à M ^{me} Monette Harua, pour
M.	Riveta	Frédéric	absent, procuration à M ^{me} Louisa Tahuhuterani, pour
M.	Salmon	Geffry	pour
M ^{me}	Sanquer	Nicole	absente, procuration à M ^{me} Teura Tarahu-Atuahiva, pour
M.	Schyle	Philip	absent, procuration à M. Charles Fong Loi, pour
M.	Taae	Putai	pour
M.	Tahiata	Fernand	absent, procuration à M ^{me} Sylviane Terooatea, pour
M ^{me}	Tahiata	Romilda	pour
M ^{me}	Tahuhuterani	Louisa	pour
M ^{me}	Tarahu-Atuahiva	Teura	pour
M ^{me}	Teahe	Teapehu	absente, procuration à M ^{me} Joséphine Teakarotu, pour
M ^{me}	Teakarotu	Joséphine	pour
M.	Tehaamoana	Etienne	pour
M.	Temaru	Oscar	absent, procuration à M. Antony Geros, pour
M ^{me}	Teriitahi	Tepuaraurii	pour
M ^{me}	Terooatea	Sylviane	pour
M ^{me}	Tetopata	Tapeta	pour
M ^{me}	Tetuanui	Lana	pour
M ^{me}	Tevahitua	Eliane	pour
M.	Tokoragi	Félix	absent, procuration à M ^{me} Tetopata Tapeta, pour
M.	Tong Sang	Gaston	pour
M.	Toromona	John	absent, procuration à M. Luc Faatau, pour
M.	Tuheiaava	Richard	pour
M.	Tumahai	Ronald	pour
M ^{me}	Tupana	Moihara	pour
M ^{me}	Tuuhia	Augustine	pour

Le président : Nous avons 57 voix pour, aucune voix contre, aucune abstention. Donc, l'ensemble de la loi du pays est adopté.

Merci.

RAPPORT N° 85-2018 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION D'UN PROJET DE CONVENTION RELATIVE À L'ASSISTANCE DE L'AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL ET DE RÉOLUTION POUR L'AGRÉMENT DES ENTREPRISES D'ASSURANCE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE (Cf. annexe)

Présenté par M^m Tepuaraurii Teriitahi et M. Antonio Perez

Le président : Nous passons au rapport n° 85-2018 relatif à un projet de délibération portant approbation d'un projet de convention relative à l'assistance de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) pour l'agrément des entreprises d'assurance en Polynésie française.

Le gouvernement a-t-il une intervention courte à faire ?... Merci.

M. Teva Rohfritsch : Oui. Merci, Monsieur le président.

En synthèse, mais cela a été largement débattu en commission, il s'agit effectivement d'une convention d'assistance technique que nous souhaitons pouvoir signer avec l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution dans le cadre de l'autonomie de la Polynésie française. Nous souhaitons requérir une expertise avérée en métropole, mais respectueuse effectivement de notre statut et de nos compétences. Il s'agit de nous accompagner à la fois sur l'évolution souhaitée de notre droit des assurances, mais aussi, sur le plan plus technique et sur le plan des ressources humaines, de nous aider à mieux restructurer notre DGAE qui est aussi en charge de ce secteur par un apport technique que nous pourrions avoir auprès de l'ACPR. Merci.

Le président : Merci. Je passe la parole au rapporteur, Monsieur Antonio Perez.

M. Antonio Perez, rapporteur : Monsieur le président, je procéderai à la lecture d'un compte rendu des travaux en commission.

L'examen de ce dossier en commission le 3 juillet 2018 a donné lieu à des discussions sur le contenu de l'assistance apportée par l'ACPR à la Polynésie française.

En liminaire, il a été précisé que l'ACPR se cantonnera à un rôle d'assistance technique, la DGAE ne disposant pas, pour l'heure, de l'expertise nécessaire, en particulier dans l'analyse financière ou macroéconomique des demandes déposées par les sociétés d'assurance. Cette autorité n'exercera donc pas une mission de contrôle comme cela peut être le cas pour le secteur bancaire, lequel relève toujours de la compétence de l'État. Au surplus, à l'instar de l'assistance menée par l'ACPR en Nouvelle-Calédonie, le champ d'application de la convention ne couvrira que les demandes d'agrément déposées par les sociétés de droit français, à charge pour le Pays de nouer des conventions d'assistance avec des autorités de régulation européennes ou internationales, au besoin, pour l'examen des demandes étrangères.

En deuxième lieu, les représentants du gouvernement ont fait remarquer que ce partenariat avec l'ACPR se fera dans le respect de l'autonomie de la Polynésie française, et notamment des compétences qui lui sont dévolues par la loi organique statutaire. À ce titre, il a été demandé à l'autorité d'appliquer la réglementation locale, sachant que le Pays sera prochainement amené à moderniser son code des assurances et, ce faisant, à fixer des critères spécifiques d'octroi des agréments.

En troisième lieu, les membres de la commission ont évoqué l'opportunité d'élargir ce partenariat avec l'ACPR à la formation des agents de la DGAE chargés de l'instruction des demandes d'agrément.

À l'issue des débats, le projet de délibération portant approbation d'un projet de convention relative à l'assistance de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution pour l'agrément des entreprises d'assurance en Polynésie française a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission.

En conséquence, la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

Le président : Merci, Monsieur le rapporteur.

Pour la discussion générale, nous disposons de 75 minutes, dont 50 pour le TAPURA HUIRAATIRA, 14 pour le Tahoeraa Huiiraatira et 11 pour le Tavini Huiiraatira.

J'appelle l'intervenant du groupe Tahoeraa Huiiraatira.

M. Geffry Salmon : Monsieur le Président... Non ! Monsieur le ministre, excusez-moi ! Mesdames et Messieurs les représentants, ceux qui en restent, de présent bien évidemment, qui entourent cet hémicycle, bonjour, bon après-midi plus exactement encore.

Le projet de délibération soumis à notre examen vient approuver un projet de convention entre la Polynésie française et l'ACPR, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. L'objet de cette convention porte sur la délivrance de l'agrément administratif des entreprises d'assurance en Polynésie française.

Pour rappel, les termes de cette convention reposent sur deux principes. D'une part, le Pays est compétent depuis 2004, en matière de droit des assurances. D'autre part, il peut, par voie de convention, solliciter l'avis de l'ACPR, qui est une autorité administrative indépendante créée en 2010, dont les missions ont progressivement été étendues aux pouvoirs de résolution bancaire en 2013, puis au secteur de l'assurance, en 2016.

Conformément aux textes réglementaires en vigueur, cette convention vient fixer les modalités d'assistance technique apportée par cette autorité au Président de la Polynésie française qui, après instruction de la demande par la Direction des affaires économiques, délivre l'agrément administratif aux sociétés d'assurance polynésiennes. En définitive, ce projet de délibération permet de formaliser, de manière administrative et par voie de convention, le concours de l'ACPR au Pays qui conserve l'initiative et la responsabilité des agréments.

À cet égard, on peut s'interroger du rôle de la DGAE qui, finalement, dans cette nouvelle organisation, ne se cantonnera plus qu'à la simple instruction administrative des demandes déposées par les entreprises d'assurance. L'avis technique relèvera désormais de l'ACPR qui pourra, en toutes circonstances, solliciter auprès de la DGAE la transmission de l'intégralité des documents reçus dans le cadre de l'instruction des dossiers.

Or, selon le rapport de présentation, 45 agents spéciaux d'assurance ont bien été habilités à exercer en mai 2018, sans la consultation préalable de l'ACPR. Alors, me direz-vous, pour quelles raisons l'avis de cette autorité « *apparaît[-il] nécessaire* » — et je cite le rapport — pour délivrer désormais cet agrément administratif ?

Je ne veux pas croire que la Direction des affaires économiques ne possède pas suffisamment de compétences en interne pour rendre un avis technique permettant — et je cite à nouveau le rapport — « *d'éclairer au mieux le Président de la Polynésie française* ». Je suppose, en revanche, qu'elle ne dispose pas effectivement, comme l'ACPR, des outils techniques et informatiques de vérification des données personnelles pour rendre un avis le plus éclairé possible.

Mais, tout de même, je reste perplexe sur les véritables raisons qui motivent ce choix de dessaisir un service du Pays de sa compétence en matière de droit des assurances pour la confier à une autorité indépendante, dont je ne mets pas en cause ses capacités à mener à bien cette mission.

Malgré cette interrogation, nous ne remettons pas en cause, néanmoins, l'approbation de cette convention entre le Pays et l'ACPR car, selon les professionnels des secteurs de la banque et de l'assurance, le concours de l'Autorité est utile et pertinent.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Monsieur le représentant.

Nous passons la parole à l'intervenant du groupe Tavini Huiraatira. Après ?...

On passe la parole au groupe TAPURA HUIRAATIRA.

M. Luc Faatau : *En ces fêtes du Heiva, à tous, bonjour.*

Mes chers collègues, aujourd'hui nous allons devoir nous positionner sur un sujet hautement important, qui est donc celui de l'agrément des entreprises d'assurance en Polynésie Française, important notamment pour les enjeux financiers que représente la profession de l'assurance, secteur dans lequel — et nous le savons tous — des sommes considérables sont en jeu.

Parmi les 40 premières entreprises du pays, trois sont des compagnies d'assurances avec des chiffres d'affaires allant entre 3 et 5 milliards F CFP. C'est donc une nouvelle responsabilité très lourde pour le Territoire, et plus précisément pour la DGAE. Il n'est nullement question de compétence des agents de la DGAE, mais plutôt d'un sujet hautement important et aux conséquences très lourdes. Donc, c'est une responsabilité assez lourde pour la DGAE que de se prononcer sur l'agrément pour une compagnie d'assurances, notamment locale, lorsqu'il s'agit d'une société locale qui veut exercer dans notre pays.

Il est important de rappeler quelques points de procédure pour en arriver à l'obtention d'un agrément. D'abord, il faut se souvenir que le Territoire est compétent en matière de droit des assurances, selon le statut d'autonomie de 2004. Le code des assurances qui est applicable en Polynésie française précise dans son article L. 321-1 qu'une société d'assurance ne peut démarrer ses opérations sans avoir obtenu au préalable un agrément administratif. La demande d'agrément doit être formulée auprès de la DGAE, en précisant la branche d'assurance concernée et le nom de la personne physique habilitée à devenir l'agent spécial qui représentera la compagnie. Après instruction du dossier par la DGAE, c'est le Président de la Polynésie française qui, *in fine*, délivre (ou ne délivre pas) l'agrément.

Le problème aujourd'hui réside dans le fait que la DGAE requiert une assistance technique particulière pour évaluer ce genre de dossier qui nécessite une analyse macroéconomique très poussée, compte tenu, encore une fois, de l'enjeu financier. Cette analyse est justement la prérogative de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

À l'origine, cette institution s'appelait l'ACP (Autorité de contrôle prudentiel) et était issue de la fusion entre les autorités de contrôle des secteurs bancaires et assurances. Renommée ou rebaptisée l'ACPR en 2013 pour contribuer à résoudre les crises financières à moindre coût, les pouvoirs sont étendus fin 2016 au secteur de l'assurance. L'ACPR participe à l'harmonisation de la réglementation européenne et est chargée de diverses missions telles que la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme, la protection de la clientèle, la résolution des crises en limitant le soutien financier public. Tous ces objectifs vont peser sur les agents de la DGAE. Donc, on ne peut pas lâcher les agents de la DGAE seuls face à une telle responsabilité. Cet organisme représente également la France en tant qu'autorité de contrôle au niveau international et est habilitée à délivrer des agréments administratifs aux sociétés d'assurance. Enfin, l'ACPR exerce aussi un pouvoir de police administrative et de sanction.

Le projet de convention que nous vous proposons ici d'approuver doit permettre justement une véritable assistance de l'ACPR auprès de la DGAE. Cette assistance sera, bien entendu, d'ordre technique et consistera notamment, entre autres missions, à vérifier la question essentielle de la solvabilité des sociétés d'assurances désireuses d'opérer dans notre pays. Avec un dossier ainsi étoffé, le Président de la Polynésie française décidera, *in fine*, d'accorder ou non l'agrément sollicité.

On aura compris la nécessité d'une telle démarche dans un secteur d'activité qui se développera au rythme des grands projets et de la croissance économique. C'est pourquoi il est important, et je dirai même évident, de valider cette convention.

Je vous demande donc de bien vouloir vous prononcer en faveur de ce projet de délibération et vous remercie pour votre attention.

Le président : Merci, Monsieur le représentant.

Je passe la parole à l'intervenant du groupe Tavini Huiiraatira.

La parole est à Madame Chantal Galenon.

M^{me} Minarii Galenon : Merci, Monsieur le président.

Sur ce texte, je rappellerai quelques points de contexte sur le droit applicable en matière d'assurances et sur la création de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), avant d'ouvrir la discussion sur le fond.

Concernant le contexte, nous savons que, par lettre n° 3775/PR du 13 juin 2018, on nous a transmis aux fins d'examen ce projet de délibération portant approbation d'un projet de convention relative à l'assistance de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution pour l'agrément des entreprises d'assurance en Polynésie française.

Depuis 2004, nous savons tous que la Polynésie française est compétente en matière de droit des assurances en application de la loi organique du 27 février 2004 portant statut de la Polynésie française. Le droit applicable au domaine des assurances en Polynésie est celui contenu dans le code des assurances dans sa version en vigueur en 2004 et ses modifications ultérieures.

Selon ce dispositif, les sociétés d'assurance peuvent démarrer leurs opérations en Polynésie sous réserve de l'obtention d'un accord préalable dont le cadre est défini par l'arrêté n° 1971 CM du 1^{er} décembre 2016. Cet agrément est accordé à une entreprise pour les opérations d'une ou plusieurs branches d'assurance. L'entreprise doit aussi obtenir l'habilitation d'un agent spécial pour exercer en Polynésie française et pour représenter la compagnie d'assurance auprès des autorités administratives et juridictions polynésiennes. La Direction générale des affaires économiques (DGAE) instruit cette demande. *In fine*, l'agrément est délivré par le Président de la Polynésie française. Et, au mois de mai 2018, près de 45 agents spéciaux d'assurance ont été habilités à exercer en Polynésie.

Créée à la suite de la crise financière de 2008, l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) est issue de la fusion des autorités de contrôle des secteurs de la banque et de l'assurance et des autorités d'agrément. Cette autorité administrative indépendante veille à la préservation de la stabilité du système financier. En 2013, l'ACP devient l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution). En décembre 2016, ses pouvoirs de résolution sont étendus au secteur de l'assurance. Elle assure notamment la délivrance des agréments administratifs aux sociétés d'assurance.

Quel est le cadre réglementaire applicable en Polynésie ?

Conformément à l'article 169 de la loi organique statutaire et au code monétaire et financier, le gouvernement de la Polynésie française et l'ACPR peuvent définir, par voie de convention, les modalités d'intervention de cette autorité en Polynésie. Dans le cadre de la délivrance de l'agrément administratif aux entreprises d'assurance polynésiennes, l'assistance de l'ACPR apparaît nécessaire. Aux termes du projet de convention qui nous est transmis, cette autorité devra formuler un avis technique sur toutes les demandes d'agrément présentées à la DGAE. Cet avis technique permettra d'éclairer le président de la Polynésie dans sa décision de faire droit ou non à ces demandes d'agrément.

Cependant, je relève un paradoxe lié à l'exercice de nos compétences. Il s'agit de consacrer le rôle d'assistance technique de l'ACPR puisque nous constatons nos lacunes face à des complexités techniques dans l'évaluation des demandes d'agrément des sociétés d'assurance que la DGAE ne peut assumer. Ce n'est pas une critique, c'est un fait. La DGAE, dans le cadre de travaux préparatoires en commission de l'économie, a bien reconnu la nécessité qu'il y aurait pour nous à disposer de nos propres critères d'appréciation, notamment en matière de demande d'agrément. Car il ne s'agit pas pour l'ACPR de venir, avec tout un contexte législatif et réglementaire « extérieur », apporter son assistance technique avec une évaluation similaire à celle qu'elle fait en France. Il y a bien un problème de manque d'expertise en la matière en Polynésie et cela nécessite une adaptation des ressources qui seront dédiées à la DGAE pour les assumer.

Le fait de dire que l'ACPR s'engage à respecter l'autonomie de la Polynésie française dans ce secteur ne règle pas pour autant le problème. Cela m'interpelle. Légiférer à partir d'un code des assurances sans avoir la compétence financière pose problème. Car, en matière d'assurances, la clé de voute du système repose sur la solvabilité de la compagnie d'assurance. De sa solvabilité dépend sa crédibilité, et nous savons qu'en Polynésie, elles vont se refinancer sur des grandes compagnies qui ont, elles, déjà été auditées par des autorités de ce genre, bien plus étoffées et bien mieux missionnées que par la petite convention que nous allons passer avec l'Autorité pour nos besoins. Je pose donc la question de savoir s'il ne serait pas temps d'aller plus loin dans cette fameuse autonomie qui tiendrait à nous émanciper peut-être demain, pour essayer d'obtenir ce qui nous manque, à savoir les compétences en matière financière.

Enfin, il y a beaucoup d'interrogations qui me laissent dubitative au regard de la problématique du code des assurances appliqué localement. Nous savons tous qu'en Polynésie, il y a des risques qui ne sont pas facilement couverts ou qui sont exclus des polices et qui sont pourtant typiques et spécifiques à la Polynésie. C'est le cas des tsunamis et des cyclones. Citons aussi le cas des toitures en matériau local, en *feuilles de pandanus* ou alors en *palmes de cocotier*, certes inflammables, mais hélas uniquement couverts à des coûts exorbitants. Cela a été un facteur de la disparition de cette filière typique de l'habitat polynésien. Ainsi, pourrait-on donc, dans le cadre du code des assurances, revenir à une réalité plus spécifique à la Polynésie ? Parce que, si on demande à une compagnie d'assurance d'être présente ici, c'est bien pour couvrir les risques inhérents et caractéristiques du pays. Il y a bien des risques qui sont très spécifiques à la Polynésie. Ne serait-il pas judicieux, dans le code des assurances, d'imposer à ces structures la couverture de ces risques ?

Merci, Monsieur le vice-président, par avance pour vos réponses.

Merci de votre attention, chers collègues.

Monsieur le président, merci de m'avoir donné la parole.

Le président : Merci, Madame la représentante.

Le gouvernement a-t-il des éléments à ajouter ?

M. Teva Rohfritsch : Oui, merci à toutes et tous pour ces interventions qui, pour les deux premières en tout cas, allaient dans le sens de la position à la fois du gouvernement et de la majorité.

Je viendrai plutôt répondre à la dernière intervention de Madame Minarii Chantal Galenon.

Je suis interpellé par votre interpellation. Nous nous interpellons, mutuellement, communément, présentement.

Non, parce que vous dites que s'engager à respecter l'autonomie, il ne suffit pas de le dire, mais j'ai envie de vous répondre que ce n'est pas une option. C'est, de toute façon, la loi organique qui le veut. Donc, c'était une formule, j'ai envie de dire, littéraire mais, de toute façon, l'ACPR doit se soumettre à la loi organique et donc l'autonomie, il n'y a pas de débat sur le sujet.

Et il n'y a pas de dessaisissement de notre part en faveur de l'ACPR, parce que Monsieur Salmon craignait cela. Ce n'est pas non plus le cas. C'est bien une convention d'assistance technique, nous gardons la main, la décision. Nous avons des compétences qu'il faut certainement faire évoluer et nous manquons d'outils qu'il conviendra de combler.

Donc, ce que vous appelez, Madame Galenon, une « petite convention » est simplement une convention d'assistance technique qui doit être présentée à l'assemblée conformément à notre statut. Et donc, je suis interpellé par votre interpellation sur ce sujet, effectivement. Mais pour être plus clair, s'il le fallait, il n'y a pas donc de dessaisissement de notre part. Il s'agit de mettre en œuvre une compétence qui nous a été effectivement dévolue en 2004, confirmée en 2010 et sur laquelle nous avons clairement, aujourd'hui, des lacunes qu'il faut combler. Peut-être est-ce un enseignement, c'est-à-dire que l'on peut avoir une lecture à l'inverse de celle que vous faites, un enseignement sur la course à tout prix de la récupération de compétences lorsque l'on ne s'est pas préparé. Je ne vais pas rouvrir le sujet de 2004 et dans quelles conditions cela s'est fait.

Il s'agit d'une matière à la fois complexe, à la fois évolutive ; et c'est pour cela que, compte tenu du fait que le droit polynésien n'a pas évolué depuis 2004, compte tenu du fait que nous sommes passés quand même par des crises financières mondiales, il convient de nous appuyer sur, à l'échelle de la République, l'autorité la plus à même de pouvoir nous accompagner mais pas de se substituer à nous, encore une fois, et c'est l'objet même de cette convention avec l'ACPR, à la fois pour traiter ce qui est pendant devant notre administration, et en l'occurrence une demande d'agrément, mais de manière plus large pour voir les manquements du droit et ceux qu'il nous faudra combler. Mais, là aussi, c'est notre assemblée qui votera ensuite, ou pas, les propositions de texte qui seront formulées à l'issue de cet échange avec l'ACPR et qui seront le fruit du travail de notre administration, et en l'occurrence la DGAE. Et nous déciderons tous ensemble ensuite du meilleur système pour l'avenir à mettre en place et des meilleurs textes à produire pour examiner effectivement le cas des sociétés métropolitaines qui voudraient agir en Polynésie française, pour réglementer le cas de sociétés polynésiennes qui voudraient se positionner sur ce secteur, mais également celui de sociétés étrangères qui souhaiteraient intervenir ici. Vous le savez, on a notamment une société australienne qui intervient en Polynésie et pour laquelle il faut une convention particulière avec l'autorité de contrôle australien.

Donc, je pense que c'est une opportunité que nous avons. Cela fait un petit moment que l'on en parle et c'est l'occasion enfin de le concrétiser.

Après, vous êtes allé sur d'autres éléments qui sont les tsunamis et les cyclones et c'est pour cela que j'ai été interpellé. Parce que si vous faites référence au fonds de lutte contre les catastrophes naturelles, d'indemnisation pour les catastrophes naturelles, qui est un fonds national, cela va un peu à l'encontre de ce que vous disiez. Parce que, là, il ne s'agit pas d'acquérir plus d'autonomie, il s'agit de faire appel à la solidarité de la Nation française. C'est pour cela que je suis un peu interpellé. Parce que cela a été le débat quand il y a eu les inondations. Pourquoi est-ce que l'on n'a pas droit à l'indemnisation nationale ? Eh bien, parce qu'il faut cotiser à la caisse nationale. Et souvenez-vous du débat qu'il y a eu. C'est qu'il y a possibilité de le faire, mais il y a des conditions à remplir également. Au-delà de la cotisation, il faut rendre obligatoire l'assurance contre ce type d'intempéries, ce qui équivaldrait à une augmentation globale et systématique de l'ensemble des primes d'assurance concernant ce dommage. C'est un choix que nous pouvons faire, mais c'est un choix qui va vers une meilleure intégration nationale. C'est pour cela que je suis interpellé parce que vous sembliez dire qu'il faut aller plutôt vers le contraire.

Mais ce choix, il est économique aussi si on allait dans ce sens, au-delà de la politique. C'est, lorsque l'on mutualise un risque, est-ce qu'on mutualise mieux à 70 millions d'habitants ou à 270 000 ? Mais c'est d'autres sujets que ceux qui nous concernent avec l'ACPR. On n'en est pas là.

Et ce n'est pas par la loi qu'on va rendre obligatoire la couverture pour une assurance et l'indemnisation par une assurance d'un dommage. Parce que si on le prévoyait par la loi, cela voudrait dire qu'il faudrait, nous, couvrir ce risque. Et je pense que cela n'est pas dans le souhait du Pays.

Pour le *pandanus*, je crois qu'il existe des assurances dès lors que c'est ignifugé parce que c'est le traitement de la lutte contre l'incendie et non pas notre « mā'ohitude » qui est en jeu. C'est simplement que c'est très inflammable et qu'il y a un risque d'incendie, d'où des assurances qui ne les assurent pas et d'autres qui peuvent avec certains traitements.

Je pense, n'allons pas sur des débats statutaires sur ces sujets-là qui sont des débats plutôt économiques et financiers et qui relèvent justement de la capacité des assurances que nous agréerions en Polynésie française à pouvoir couvrir des risques. Parce que les enjeux financiers sont énormes derrière. Vous parliez du *pandanus* pour les couvertures d'hôtels que nous avons construits et qui valent plusieurs milliards, sans parler de ce qui attrait à la vie humaine ou, effectivement, aux dommages corporels que nous pourrions voir assurer qui imposent donc des garanties derrière. Puisque le propre de l'assurance c'est bien de capter des primes d'assurance, mais c'est avant tout d'assurer un risque qui, en cas de survenance, doit être indemnisé, donc cela relève de sommes qui peuvent aller très vite, dans des sommes très importantes. Il nous faut donc pouvoir apporter la garantie que, dès lors qu'un agrément est donné à une société pour pouvoir faire ce métier, qu'elle ait les garanties elle-même pour pouvoir indemniser le risque potentiel qui arriverait et que cela se fasse dans des normes professionnelles qui garantissent, non seulement aux assurés, la couverture des risques qui sont annoncés mais aussi, aux autorités, de contrôler que tout cela se fait selon le respect de la loi. Sans parler de tous les autres aspects liés aux finances. Je parle de la lutte contre le blanchiment, je parle de Tracfin, etc.

Donc, voilà. Non, je pense, n'allons pas plus loin que ce que cette « petite convention » veut nous apporter c'est-à-dire une assistance technique pour que la Polynésie française, 14 ans après avoir récupéré effectivement la compétence et 8 ans après confirmation de cette compétence, pour que nous puissions enfin produire du droit, nous mettre à jour et organiser derrière notre administration avec ou sans l'ACPR à l'avenir, nous verrons, mais nous organiser pour faire en sorte que, dorénavant, nous puissions exercer dans le respect de l'autonomie et en toute autonomie cette compétence.

Merci en tout cas de votre soutien pour cette convention qu'il nous tarde de signer pour que l'on puisse rapidement se mettre au travail avec l'équipe de la DGAE qui pourra enfin avancer sur ce dossier vieux de 14 ans. 14 ans, ce n'est pas très vieux ; mais, pour un dossier, cela fait beaucoup.

Merci.

Le président : Merci, Monsieur le vice-président.

La discussion générale étant terminée, nous allons passer à l'examen du projet de délibération.

Article 1^{er}

Le président : La discussion est ouverte sur l'article 1^{er}.

Je mets aux voix l'article 1^{er}. Unanimité. Merci.

Article 2

Le président : Je mets aux voix l'article 2. Même vote. Merci.

Je mets aux voix l'ensemble de la délibération. Même vote.

La délibération est approuvée. Merci.

Merci, Monsieur le ministre.

RAPPORT N° 50-2018 RELATIF À UN PROJET DE DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DES RÈGLES D'ORDONNANCEMENT DES FONDS D' ACTIONS SOCIALES ET SANITAIRES DES RÉGIMES DE PROTECTION SOCIALE POLYNÉSIENS (Cf. annexe)
Présenté par M^{me} Tepuaraurii Teriitahi et M. Antonio Perez.

Le président : Nous passons au texte suivant, le n° 50-2018 relatif à un projet de délibération portant modification des règlements d'ordonnancement des fonds d'actions sociales et sanitaires des régimes de protection sociale polynésiens.

Je demande à Madame la ministre de nous présenter l'économie générale du texte.

Nous passons directement à la lecture du rapport. Merci.

La parole est à Monette Harua. Merci.

M^{me} Monette Harua, rapporteure : Monsieur le vice-président, Mesdames les ministres, Monsieur le président de l'assemblée, chers collègues de l'assemblée, cher public, *à tous, bonjour.*

Comme vous avez constaté lors de la commission et à l'issue des débats, le projet de délibération portant modification des règles d'ordonnancement des fonds d'actions sociales et sanitaires des régimes de protection sociale polynésiens a recueilli un vote favorable des membres de la commission.

En conséquence, la commission de la santé, de la solidarité, du travail et de l'emploi propose d'adopter le projet de délibération ci-joint.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Madame le rapporteur. Il n'y a pas plus synthétique que cela. Merci.

Nous allons procéder à la discussion générale, le TAPURA HUIRAATIRA disposant de 50 minutes, le Tahoeraa Huiraatira de 14 et le Tavini Huiraatira de 11.

Je demande à l'intervenant du groupe TAPURA HUIRAATIRA de prendre la parole.

La parole est à Madame Béatrice Lucas.

M^{me} Béatrice Lucas : Merci, Monsieur le président. Mesdames les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants, *à tous, bon après-midi.*

Sous la précédente mandature, le gouvernement d'Édouard Fritch a clairement pris conscience de la nécessité de rapprocher le service public des usagers et faire en sorte que la collectivité et ses entités, dans tous les domaines d'intervention, soient plus proches de nos concitoyens et de leurs besoins les plus élémentaires. Cela passe naturellement par le développement de l'outil numérique, d'un renforcement des débits de connexion.

Mais rien ne vaut l'approche humaine. Nous l'avons bien vu durant la dernière campagne électorale, et ce, malgré la reprise économique que nul ne peut nier, les attentes restent extrêmement fortes, particulièrement pour tout ce qui touche aux actions sanitaires et sociales auxquelles sont susceptibles de recourir les familles les plus fragiles.

Globalement, on considère que 30 000 familles polynésiennes, en fonction de leur niveau de revenus et du nombre d'enfants au sein du foyer, sont éligibles à une aide de la collectivité, qu'il s'agisse d'un bon alimentaire, vestimentaire ou bien, par exemple, d'une prise en charge, même partielle, pour l'achat d'une paire de lunettes.

Or, en l'état actuel des dispositions en vigueur, le système s'avère trop complexe. De fait, et c'est un comble, il serait même de nature à dissuader les bénéficiaires. D'autant que, selon le régime d'affiliation auquel appartiennent salariés, non-salariés ou solidarité territoriale, le guichet n'est pas le même et les procédures sensiblement différentes, la Caisse de prévoyance sociale pour les uns, la Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité pour les autres.

Raison pour laquelle le gouvernement soumet à notre examen une modification des règles d'ordonnement des fonds d'actions sociales et sanitaires, en proposant que désormais les tâches soient rétablies par type d'actions et non plus par type de régime. Cette harmonisation des procédures d'intervention devrait entrer en application au premier janvier 2019, soit deux années après avoir entamé ce chantier. Un délai qui pourrait apparaître un peu long si ce n'est que, outre la bonne coordination entre les équipes techniques, il aura fallu passer en revue toutes les procédures pour calculer et traiter les demandes. La preuve, s'il en est, que notre majorité est entièrement mobilisée sur le volet social et sanitaire de l'action publique en faveur des plus démunis et que nous n'avons pas attendu les élections pour renforcer notre efficacité sur le terrain en conservant toute la rigueur qui s'impose en la matière.

Aussi, j'invite tous mes collègues de l'assemblée à soutenir cette initiative du gouvernement.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Madame la représentante, Béatrice Lucas.

La parole est à l'intervenant du Tahoeraa Huiraaatira.

M^{me} Vaitea Le Gayic : Merci, Monsieur le président. Mesdames les ministres, Monsieur le ministre, Mesdames et Messieurs les représentants, chers collaborateurs, cher public, *bonjour*.

Le projet de délibération qui nous est soumis porte sur les règles d'ordonnement des fonds d'actions sociales et sanitaires des régimes sociaux de la Caisse de prévoyance sociale.

Comme présenté dans le rapport, il est question de spécialiser dans chacun des régimes — RGS, RNS et RSPF — deux typologies de fonds, le premier dédié aux aides sanitaires et le deuxième aux aides sociales.

Jusqu'à présent, il n'existait qu'un seul fonds, communément appelé le FASS (Fonds d'actions sanitaires et sociales). Or, dans la pratique, la gestion de ce fonds était assumée, d'une part, pour le RGS, par la Caisse de prévoyance sociale et, d'autre part, pour le RSPF et le RNS, ils étaient quant à eux ordonnancés par la Direction des affaires sociales, puis exécutés par la CPS. Autant dire que pour le ressortissant de la Caisse, le circuit administratif à suivre était pour le moins compliqué, voire fastidieux. C'est pourquoi il méritait d'être clarifié et surtout simplifié.

D'un point de vue technique et pratique, les conséquences de la présente réforme consistent notamment à modifier les conditions d'ordonnement des fonds d'actions sanitaires et sociales pour une répartition des missions par « domaine », et non plus par régime. De ce fait, les aides à vocation sanitaires, sans distinction de régime, seront ainsi confiées à la CPS, tandis que les aides dites « sociales » seront désormais gérées par la DSFE (Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité), l'ex Direction des affaires sociales.

Ce projet tend à simplifier et améliorer effectivement les démarches des usagers par la mise en place de deux guichets en fonction de la nature des aides au lieu des couvertures sociales. Telles sont donc les orientations fondamentales de ce projet de délibération qui tente d'apporter une solution à une problématique identifiée depuis 2008.

Du point de vue méthodologique, nous comprenons l'objectif du gouvernement, qui vise à « mieux spécialiser les fonds pour une meilleure gestion (...) confier aux services spécialisées dans le social ou

dans le sanitaire, la gestion des aides ad hoc. » Une interrogation qui m'amène à dire si sa mise en œuvre dans la pratique sera simple ou non. Le parcours du ressortissant de la Caisse va-t-il véritablement changer suite à l'adoption de ce projet de loi ? Peut-être que oui, peut-être que non. Vous en conviendrez, il existera toujours bien deux guichets d'accueil situés géographiquement dans deux structures différentes, celle de la CPS et celle de la DSFE.

Considérons-nous que ce projet tende vers ce qui a été voté par l'ancien gouvernement relatif justement au SOS ? Sommes-nous véritablement dans le prolongement de la loi du pays proposée par le précédent gouvernement visant, justement, à mettre en place un guichet unique ? Je n'en suis pas sûr. La volonté est bien là, certes, mais la mise en œuvre peine à prendre forme administrativement parlant.

Enfin, on peut regretter que dans cette volonté de simplification des procédures qui, en soi, est une bonne chose, le gouvernement ne prévoit pas dans le cadre de ce projet de loi une évaluation après six voire 12 mois du nouveau dispositif tel que proposé aux usagers, de sorte à établir un suivi dans les procédures, voire une adaptation dans les règles d'organisation.

Je vous remercie.

Le président : Merci, Madame la représentante.

Je passe la parole à l'intervenant du Tavini, Eliane Tevahitua.

M^{me} Eliane Tevahitua : Merci, Monsieur le président.

Pourquoi faire simple quand on peut « faire compliqué » ? C'est par cette interrogation volontiers provocatrice et un brin, subversive — vous m'en excuserez, Madame la ministre — que je souhaite commencer mon intervention. C'est ce que m'inspire, en tout cas, ce projet de délibération gouvernemental modifiant les règles d'ordonnancement des fonds d'actions sociales et sanitaires des régimes de protection sociale polynésiens.

Tout a pourtant bien commencé quand, le 15 février dernier, l'assemblée adoptait la loi du pays du 29 mars 2018 qui confie désormais le traitement des demandes d'admission au régime de solidarité à la CPS alors qu'elles étaient traitées jusque-là par la Direction des affaires sociales (DAS). Cette loi avait vocation à répondre aux nombreux retards constatés dans le traitement des demandes d'admissions et de renouvellements au régime de solidarité ; des retards qui, durant plusieurs mois en 2017, ont privé des ressortissants de couverture sociale et de droits. C'est ainsi qu'après plusieurs mois d'errements et d'absence de droits sociaux, 60 000 personnes furent finalement affiliées au régime de solidarité au 31 décembre 2017, mais il restait encore 23 000 personnes non couvertes à la même date. La loi du 29 mars 2018 permettait enfin un traitement plus rapide des dossiers par la CPS.

Nous espérons qu'il en serait de même pour ce projet de délibération ; qu'il facilite au maximum les démarches de nos concitoyens confrontés à un problème d'ordre sanitaire et social. Car la situation actuelle mérite encore d'être améliorée puisque, pour bénéficier des aides sociales et sanitaires, les Polynésiens doivent s'adresser à deux guichets en fonction de leur régime d'affiliation, un guichet pour les salariés à la CPS depuis 1956 et un autre à la DAS pour les ressortissants des régimes des non salariés et de solidarité, tout en sachant que, pour ces derniers, la gestion des mises sous tutelle judiciaire des prestations familiales et la préparation des malades évasanés vers la France ou la Nouvelle-Zélande sont du ressort exclusif du service social de la CPS.

Par conséquent, il résulte de cette répartition actuelle que « les usagers sont souvent renvoyés » de la CPS à la DAS ou vice versa « en fonction de leur couverture sociale » et en fonction de l'aide sollicitée. Ce ballotement incessant des ressortissants entre la CPS, quand ils sont affiliés au régime des salariés, et la DAS, quand ils se retrouvent au régime de solidarité, a pris de l'ampleur depuis 10 ans, depuis que la situation professionnelle des salariés est devenue plus aléatoire et précaire. Ce que je qualifierai de dysfonctionnement administratif chronique a pris une acuité particulière après les

sinistres de janvier et février 2017 à Tahiti ; lesquels ont révélé au grand jour l'existence de « deux systèmes très indépendants et des montants d'attribution d'aides différents entre les RST et les salariés ».

Or, ce projet de délibération, au lieu de mettre un terme à ces « deux systèmes très indépendants », le reproduit sous une autre forme. Nos espoirs d'une simplification maximale des démarches administratives de nos concitoyens par la création d'un guichet unique, centralisé à la CPS, sont restés vains. Au système des deux guichets différents selon la couverture sociale, le gouvernement substitue deux guichets selon le type d'aide demandé.

Ce texte prévoit en effet que la DAS devienne ordonnatrice « des dépenses afférentes aux aides sociales » des fonds d'actions sanitaires et sociales des trois régimes alors que la CPS se chargerait « dorénavant d'engager toutes les dépenses d'aides sanitaires » des mêmes fonds.

En pratique, le sort des ressortissants des trois régimes n'en sortira pas amélioré puisqu'ils doivent faire les démarches auprès de la DAS pour obtenir des aides sociales et auprès de la CPS pour les aides sanitaires alors qu'actuellement, ils ne s'adressaient qu'à un seul guichet qui variait selon leur couverture sociale. Les démarches d'obtention d'aides pourraient se compliquer à l'avenir si d'urgence certaines demandes initiales d'aides sociales s'avèrent être *in fine* des aides sanitaires lors de leur instruction. Les Polynésiens ne sont pas sortis d'affaire ; ils continueront d'être « baladés » entre la CPS et la DAS, toutes deux situées, de surcroît, à des lieux différents. Le comble est de constater que le gouvernement, à travers ce texte, n'a pas privilégié la facilitation des démarches des Polynésiens mais la décision des administrateurs des régimes.

Pour vous démontrer, chers collègues, l'incongruité de ce projet de texte, prenons le cas très concret d'une évasion en urgence en France pour leucémie foudroyante chez un enfant de salarié. Jusqu'ici les aides tant sanitaires que sociales sont entièrement gérées par la CPS. Dans le cadre de cette future réglementation, qui différencie les guichets selon la nature de l'aide, les parents devront s'armer de courage et démarcher d'abord le guichet CPS pour préparer l'évasion de leur enfant et bénéficier d'aide sanitaire puis le guichet DAS pour obtenir des aides sociales. Imaginez un instant que ce soit un membre de votre famille qui soit confronté à ce qui relèvera d'un véritable parcours du combattant !!!

Se pose aussi la question du maintien des doublons entre les circonscriptions d'actions sociales de la DAS et le service social de la CPS, à l'heure même où l'on parle d'optimisation et de rationalisation des moyens de l'administration et de la CPS dans un contexte budgétaire contraint, puisque chaque entité continuera en parallèle ses actions et missions respectives hors de Papeete et dans les archipels, la CPS s'occupant des aides sanitaires et la DAS des aides sociales. À moins que l'objectif à brève échéance ne soit de fermer un des doublons.

Au lieu d'une « vraie organisation globale du secteur social et sanitaire », comme cela nous a été annoncé en commission, ce transfert de compétences de toutes les aides sociales des trois régimes à la DAS effectué a priori à effectif constant aura pour conséquences inévitables une moindre disponibilité des travailleurs sociaux de la DAS dans les autres champs d'interventions de ce service entraînant un délitement de l'action publique. Par ailleurs, nous remarquons que le préjudice subi par les ressortissants du régime de solidarité l'année dernière, avec les retards dans le traitement des demandes d'admissions et de renouvellements, n'a pas servi de leçon au gouvernement qui reproduit les conditions d'un futur chaos.

Pour le Tavini Huiraaatira, la gestion des aides sociales et sanitaires doit relever exclusivement d'un seul interlocuteur, en l'occurrence la CPS.

Dois-je vous rappeler que, contrairement à la DAS, la CPS est une personne morale de droit privé, dotée de l'autonomie financière et chargée d'une mission de service public qui est celle d'appliquer « la politique de prestations sociales du pays », de gérer « les régimes sociaux du pays », le service des prestations sociales et de santé et la régulation des évacuations sanitaires.

Quant à la DAS, elle doit, à notre sens, revenir à ses fondamentaux qui ne sont pas moins nobles, ni moins utiles. Son cœur de métiers, son cœur de missions, c'est de :

1. Renforcer la protection de l'enfance (Actuellement, il n'y a qu'un travailleur social pour 100 enfants à protéger, c'est très insuffisant.) ;
2. Participer à la prise en charge des auteurs et des victimes de violences (Par exemple, en assurant le portage d'un « Numéro vert unique, gratuit, accessible, anonyme et ouvert 7 jours sur 7, 24 heures sur 24) ;
3. Lutter contre l'exclusion, en priorité celle des centaines de SDF qui peuplent la capitale et les communes alentours ;
4. Suivre les personnes handicapées physiques et intellectuelles et optimiser leur insertion sociale ;
5. Suivre nos personnes âgées ;
6. Contribuer à la protection judiciaire des personnes ou des groupes de personnes vulnérables ;
7. Encadrer et contrôler les établissements médico-sociaux, les familles d'accueil (Il y a quelques semaines, la mort dramatique d'un handicapé placé en foyer d'accueil doit vous interpeller, Madame la ministre) ;
8. Et, enfin, mettre en œuvre les 130 actions de la politique publique de la famille dont le plan d'orientation stratégique a été voté par l'assemblée le 27 octobre 2016.

En résumé, la DAS a mieux à faire que de prendre des tâches qui relèvent de la CPS. Elle a mieux à faire que d'être simple guichetière d'aides, fussent-elles sociales !

Pour pallier à la difficulté liée à l'existence de deux guichets, l'un sanitaire et l'autre social, on nous assure en commission que l'outil informatique comptable dénommé « Fare » va résoudre tous les problèmes de gestion et de traitement de ces aides en créant un dossier social unique consultable par la DAS et la CPS.

Le Tavini demande à voir et ne votera pas en faveur de ce texte qui compliquera encore les démarches des Polynésiens dans l'attente d'une aide tant sanitaire que sociale. Nous nous abstenons.

Merci.

Le président : Merci, Madame la représentante.

Nous avons terminé avec l'intervention respective des groupes. Le gouvernement a-t-il des éléments de réponse à apporter aux questionnements ?

M^{me} Isabelle Sachet : Oui. Merci, Monsieur le président.

Merci pour vos interventions.

Je ne serai pas longue. Juste pour vous dire que, déjà, chacun a bien résumé la situation de ce texte s'agissant de sa mouture précédente et modifiée aujourd'hui.

Pour répondre à Madame Vaitea Le Gayic, la mise en place de ce texte sera-t-elle simple ? Nous pensons qu'elle sera plus avantageuse pour les ressortissants. C'est l'objectif principal de ce texte. Ils ne seront plus redirigés d'une structure à l'autre en fonction de leur régime puisqu'on s'en est plaint pendant des années, mais selon leur type d'aide. En effet, ils devront donc se diriger vers la DSFE pour les aides sociales et vers la CPS pour les aides sanitaires.

On pourrait dire en effet que cela complique toujours les démarches des ressortissants. Vous avez beaucoup parlé du guichet unique en disant que cela n'est toujours pas en place. Il faut quand même savoir que, depuis 2001, les évasans sont gérées par la CPS pour tous les régimes. Donc, seulement pour ces évasans, la DSFE prend en charge les aides liées au vestimentaire et à l'argent de poche. Mais cela ne prend pas tant de temps que cela à nos ressortissants de la CPS qui n'ont pas forcément besoin de se diriger vers la DSFE pour obtenir ces aides avant le départ

Ensuite, pour les aides sanitaires et sociales, vous dites qu'il faut à nouveau un guichet unique et centralisé à la CPS. Il faut savoir quand même que les agents de la DSFE sont beaucoup sur le terrain et beaucoup plus que la CPS qui a moins d'antennes ici, mais aussi dans les îles. Donc, la DSFE détient beaucoup plus d'informations qui pourraient aider également à aller plus vite.

Vous pensez, Madame Tevahitua, que l'outil « Fare » n'apportera rien de plus. Là, très sincèrement, je ne suis pas d'accord avec vous parce que cet outil informatique et comptable a été développé par la CPS. Son rôle, c'est justement de pouvoir, même pour la DSFE, accéder à cet outil informatique pour prendre rapidement connaissance du régime d'affiliation des ressortissants, des personnes qui se présentent devant eux afin de connaître les aides qui peuvent être attribuées. Actuellement, l'accès donc pour la DSFE est ouvert pour les dossiers d'admission au RSPF. Et donc, est en cours le développement du dossier social unique consultable par la CPS et la DSFE. Et l'intention du projet, c'est que, après évaluation par le travailleur social, il puisse mettre une alerte signalant à la CPS la demande d'aide sanitaire et lui demander sa validation. Et donc également permettre la consultation de l'enquête sociale par la CPS mais aussi la DSFE. Là, je trouve que nous gagnons quand même du temps.

Il reste en effet à finaliser les détails techniques pour éviter les allers-retours des ressortissants entre la CPS et la DSFE. Mais on peut dire également que cela se fait déjà. Lorsqu'un travailleur social mène son enquête, et bien, il lui arrive régulièrement de découvrir qu'il y a également des besoins sanitaires. C'est bien le travailleur social qui le fait savoir à la CPS et, donc, le ressortissant gagne du temps.

Ce que je vois de bien dans cette modification, c'est qu'on reste proche quand même des ressortissants de la CPS et c'est que, surtout, les deux services, donc la CPS et la DSFE, travaillent ensemble pour faciliter les démarches des ressortissants. Et je pense qu'il faut avoir confiance également en nos services puisque, justement, la CPS est d'accord aujourd'hui pour travailler avec la DSFE. Et je pense sincèrement que c'est une étape du travail entre la CPS et la DSFE. Il faut également donner du temps à nos services qui sont complètement investis dans leur mission et qui font tout pour améliorer les démarches de la population.

Concernant la démarche d'évaluation, il y a bien sûr la commission d'évaluation des FASS sur l'organisation, l'attribution des aides et le coût annuel. Je rappelle quand même que les commissions des FASS, RNS et RSPF ont été d'accord sur ce texte.

Ensuite, je l'ai dit, cela fait déjà un an que la CPS et la DSFE travaillent ensemble sur l'harmonisation de ces aides. Et nous irons pas à pas vers un traitement simplifié des demandes. On sait que cela n'est pas évident pour tous, mais on est sûr également que la DSFE et la CPS travaillent ensemble, main dans la main. Il faut également apprendre à se faire confiance. Je crois que c'est ce que la CPS et la DSFE essayent de mettre en œuvre actuellement.

Merci.

Le président : Merci, Madame la ministre.

La discussion générale étant terminée et en l'absence d'amendement, compte tenu du fait que la procédure d'examen simplifiée a été adoptée, je mets aux voix l'ensemble de la délibération. Qui est pour ?... 38 voix pour. Qui s'abstient ?... 19 abstentions.

Le texte est adopté.

RAPPORT N° 87-2018 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE, L'ÉTAT, L'UNION SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRÉ DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE ET LA FÉDÉRATION DES ŒUVRES LAÏQUES DE POLYNÉSIE FRANÇAISE (Cf. annexe)

Présenté par M^{mes} Tapeta Tetopata et Louisa Tahuhuterani.

Le président : Nous passons au rapport n° 87-2018 relatif à un projet de délibération portant approbation du projet de convention de partenariat entre la Polynésie française, l'État, l'Union sportive de l'enseignement du premier degré de la Polynésie française et la Fédération des œuvres laïques de la Polynésie française.

Je demande à Madame la ministre de nous exposer l'économie générale du texte

Nous passons directement au rapport.

La parole est à Madame le rapporteur Tetopata Tapeta.

M^{me} Tapeta Tetopata, rapporteure : Monsieur le Président de la Polynésie française, Monsieur le ministre, Mesdames les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants à l'assemblée de la Polynésie française, chers collègues, *bonjour*.

Nous vous présentons aujourd'hui un projet de délibération particulièrement consensuel qui a fait l'objet d'un vote favorable unanime en commission.

Il concerne en effet l'éducation et la réussite scolaire, sujets prioritaires, s'il en est, qui se placent donc bien au-dessus des éventuelles querelles politiques. Nous sommes tous concernés par l'avenir des élèves, de nos enfants, et la convention que nous vous proposons d'approuver aujourd'hui doit être vue dans l'optique d'un meilleur outil pour atteindre cet objectif. Au-delà des brillants résultats de nos étudiants au dernier baccalauréat, il y a des fléaux à combattre en permanence dans la vie pédagogique en tête desquels l'absentéisme et la déscolarisation.

L'aide et le soutien psychologique sont complétés par le partenariat avec les mouvements d'éducation populaire, ou les communes, qui s'ajoutent et ne se substituent pas aux programmes scolaires. Tous les établissements publics du second degré bénéficient en outre du fonctionnement d'une association sportive.

Dans la pratique, deux structures ont un rôle majeur : la FOL et l'USEP. Les associations sportives scolaires qui dispensent des activités d'éducation par le sport auprès des écoles publiques sont affiliées à l'USEP. Quant à la FOL, elle regroupe les mouvements d'éducation populaire ayant pour objet de promouvoir le développement individuel et le développement social au travers de valeurs humanistes et laïques. L'USEP est affiliée à la FOL.

On comprend aisément que l'USEP, la FOL, le ministère de l'éducation et le vice-rectorat ont un intérêt commun et un rôle complémentaire à jouer dans le processus de la réussite éducative. C'est l'objet de la convention qui est soumise aujourd'hui à votre approbation.

Dans cette convention qui serait conclue pour une durée de trois années renouvelable par tacite reconduction, l'USEP collaborera à la formation des enseignants et des équipes éducatives, participera aux projets conduits par les écoles publiques prévoyant les rencontres sportives, et aura également de nouvelles missions par rapport au passé, avec notamment le suivi de la notion d'égalité filles-garçons. La FOL soutiendra les actions de l'USEP, notamment dans le cadre de la refondation de l'école. Le ministère mobilisera le réseau pédagogique, en particulier celui de l'éducation physique et sportive.

Telles sont les grandes lignes de la convention que je vous demande de bien vouloir approuver dans l'intérêt de tout nos enfants, pour les accompagner au mieux sur le chemin de la réussite.

En vous remerciant pour votre attention.

Le président : Merci, Madame le rapporteur.

Nous passons à la discussion générale, le groupe TAPURA disposant de 50 minutes, le Tahoeraa Huiraatira de 14 et le Tavini Huiraatira de 11.

La parole est à l'intervenant du groupe Tavini Huiraatira.

M^{me} Lana Tetuanui : Oui, merci, Monsieur le président.

Je vais m'excuser auprès de mes collègues du Tavini Huiraatira.

Juste un petit rappel au règlement.

En voulant bien excuser notre collègue Tetopata qui vient d'inverser l'intervention générale du groupe TAPURA HUIRAATIRA au lieu du projet de rapport, l'élue que je suis va rectifier...

Chers collègues,

Il s'agit bien sûr du projet de délibération concernant l'approbation au projet de convention entre l'USEP et la FOL que nous sommes amenés à délibérer et à voter.

Vous aurez compris que notre collègue Tetopata est intervenue au nom du TAPURA HUIRAATIRA.

Merci, Monsieur le président.

Le président : Merci, Madame la représentante-sénatrice.

La parole est à la représentante du Tavini Huiraatira, Madame Minarii Galenon.

M^{me} Minarii Galenon : *Merci*, Monsieur le président. *Merci, Madame la sénatrice.*

Nous avons bien compris qu'il s'agissait de l'intervention, mais ce n'est pas grave, c'est une intervention en faveur de la convention.

Nous avons, bien sûr, ce projet de délibération à approuver, qui est un projet de convention de partenariat entre la Polynésie, l'État, l'Union sportive de l'enseignement du premier degré et la Fédération des œuvres laïques de Polynésie française.

Tout d'abord, je voulais remercier Monsieur le ministre de la santé — dommage qu'il soit parti — pour la mise en place du séminaire sport santé en début de semaine. Et, lors de son discours d'ouverture, des chiffres alarmants ont été mis en exergue concernant la population polynésienne. Voici ce qu'il nous a dit lors de son discours d'ouverture : 70 % des adultes sont en surpoids dont 40 % au stade de l'obésité ; 36 % des enfants de 7 à 9 ans sont en surpoids, dont 16 % en stade de l'obésité. Et il a aussi dit que nous sommes classés parmi les pays les plus touchés au monde. Eh bien, chers collègues, cela devrait nous faire réfléchir et surtout nous angoïsser, mais je reviendrai sur ces constats plus tard.

L'USEP (Union sportive de l'enseignement du premier degré) est une fédération locale des associations sportives qui, d'après les chiffres que vous m'avez envoyés, Madame la ministre — et je vous en remercie — est présente auprès de 80 écoles du premier degré et comptabilise ainsi, pour l'année scolaire 2017-2018, 14 260 licenciés. Il faut savoir que l'USEP est à la fois un mouvement

sportif, un mouvement associatif et un mouvement pédagogique. Et il faut aussi que vous sachiez que, au premier degré, il y a environ 180 établissements et 30 000 élèves qui pourraient être affiliés à l'USEP.

Mais le constat est le suivant : il y a à peine le tiers des écoles affilié à l'USEP, puisque nous n'avons que 80 écoles, et la moitié de la population scolaire (14 260 licenciés).

Chers collègues, je reconnais que l'USEP est un excellent dispositif pour la promotion des différentes activités sportives. Cependant, il y a des améliorations à effectuer au vue des chiffres que je viens de vous énoncer. Donc, j'interpelle Madame la ministre pour savoir quels sont vos projets pour un mieux être de nos élèves, pour que les écoles s'affilient plus et pour que les élèves aussi soient en meilleure santé, puisque nous venons de vous parler de la santé de nos enfants.

Comme vous l'avez aussi compris et entendu, chers collègues, la convention étudiée aujourd'hui concerne aussi la FOL (Fédération des œuvres laïques).

Avant de parler de la FOL, je voudrais rendre hommage à tous ces enseignants qui ont œuvré bénévolement au sein de cette fédération depuis sa création en 1966. Sachez que c'était une fédération qui était conçue sous forme amicale laïque. Maintenant, cela n'existe plus, mais avant c'était dans ce style. C'était des amis qui s'étaient mis ensemble pour pouvoir constituer la Fédération des œuvres laïques.

Et, cette Fédération des œuvres laïques est principalement tournée vers la mise en place d'activités en direction des enfants. « *Elle assume la mission de promouvoir une éducation des élèves visant le développement individuel et le développement social communautaire à travers des valeurs humanistes et laïques.* » (Article 7 de la convention). On reconnaît, chers collègues, que les missions de la FOL sont importantes pour le développement social communautaire de nos élèves. Comme vous le savez, la formation pour nos jeunes, le BAFA, organisation des centres de vacances, c'est très très bien. On ne peut qu'applaudir des deux mains.

Mais est-ce réellement le cas pour la gestion financière de cet établissement quand on connaît la situation des comptes financiers de la FOL ?

Sachez, chers collègues, que la FOL nous a présenté en commission de la CCBF une liste de projets d'actions. Et sachez que nos collègues de la CCBF ont émis multiple avis défavorables sur les comptes financiers de la FOL. Il faut savoir que l'expert comptable refuse de valider les comptes de la fédération pour les années 2016-2017. Alors, je vous encourage à la réflexion et j'interpelle aussi Madame la ministre parce que je pense qu'on ne peut pas laisser perdurer cette situation à la FOL. Si les comptes financiers ne s'améliorent pas, cela est grave. Il faut aider la FOL, Madame la ministre, à pouvoir régler ses comptes financiers. Cela ne peut perdurer.

J'attire aussi votre attention, chers collègues, sur l'article 6-2 de la convention, notamment sur la mise à disposition des moyens en personnel qui précise : « *Après avis favorable de l'État, le ministère de l'éducation met à disposition auprès des services de l'USEP, de deux professeurs des écoles pour assurer toutes les missions définies par son comité directeur.* » Nous nous interrogeons sur cette mise à disposition, au niveau du Tavini Huiraatira. Est-ce que ces deux professeurs des écoles seront toujours des enseignants locaux ? Par ailleurs, à la lecture du projet de convention, l'on sait que c'est une mise à disposition d'enseignants qui, au final, sont des administratifs. Pourquoi des administratifs ? Il serait plus opportun d'avoir un accompagnement éducatif couplé d'un suivi sur le terrain. Par expérience, je sais que c'est le cas, n'est-ce pas ?

Nous sommes sensibilisés sur les enjeux de l'éducation à la santé qui sont importants et méritent que l'on s'attarde sur le bien-être, la santé. Oui, il y a le sport. Mais ne pensez-vous pas, chers collègues, que l'éducation à l'alimentation, à la manière de se nourrir est encore plus importante que le sport dans le cadre scolaire ? En effet, chers collègues, je vous invite à lire le rapport de 2014 du ministère de la santé et de la Direction de la santé intitulé « *Prévalence du surpoids et de l'obésité chez les enfants* »

scolarisés de 7 à 9 ans en Polynésie ». Cette étude a permis de faire un point de situation sur la prévalence du surpoids et de l'obésité des enfants de 7 à 9 ans scolarisés, donc en CE1 et CE2, et de renseigner sur les habitudes de vie de cette population c'est-à-dire : les consommations alimentaires (premier thème), le niveau d'activité physique (deuxième thème) et le temps de sommeil (troisième thème) — cela doit nous alerter, chers collègues. Elle avait également pour but de mettre en évidence des associations entre certaines de ces habitudes et un état de surpoids.

Chers collègues, je pourrai encore vous donner des chiffres mais nous avons tous compris, la nourriture est importante. Donc, il faut aussi une éducation sur l'alimentation, conjointement avec le sport, avec les activités sportives à l'école. Puisque nous sommes en milieu scolaire, il faut une éducation, mais très sérieuse, sur l'alimentation.

Donc, cette réflexion que je dépose entre vos mains, chers collègues, est une réflexion sur l'égalité des chances dans notre *pays* en respectant nos spécificités locales, comme le Tavini l'a toujours dit, comme la protection du *reo* (*NDT, langues locales*) qui doit être la langue officielle de notre *pays*, la protection de notre culture, la protection de notre environnement. Et nous savons tous que tout cela contribuera à la réussite de tous les élèves et de tous nos enfants.

Merci beaucoup de m'avoir écoutée.

Merci par avance, Madame la ministre, pour vos réponses.

Merci, Monsieur le président.

Le président : Merci, Madame la représentante.

La parole est à Madame Lana Tetuanui.

M^{me} Lana Tetuanui : Oui. Merci, Monsieur le président.

L'intervention du TAPURA HUIRAATIRA, comme j'ai énoncé au début, a été lue par notre collègue, mais je voulais juste apporter un petit complément conformément à l'intervention de notre collègue Chantal Galenon à laquelle j'adhère totalement. Mais comme cela a été précisé aussi dans le rapport, il ne faut pas non plus oublier de nommer l'apport non négligeable, en termes logistique, des communes qui participent beaucoup à l'organisation de tous les rassemblements qui sont organisés aussi bien par l'USEP. *Merci* à tous nos *maires* parce que, Dieu sait, et je participe des fois, toute la partie logistique qui est apportée par les communes.

Il est vrai que c'est, encore une fois, l'État qui vient soutenir les actions qui sont menées ici, en Polynésie française, à travers ce projet de convention que nous tendons à saluer, en tout cas pour nous le TAPURA, même si *donc* certains d'entre nous *disent du mal de la France*, mais enfin ! Voilà quoi ! Pour nos enfants, je tenais à le dire quand même ! Enfin, pour se détendre un peu à cette heure avancée de la journée. Il faut *aussi* savoir dire merci aux *Français*. Même si *nous n'aimons pas trop, il faut dire merci*.

Par contre, là où je voulais rebondir, chers collègues, Monsieur le président, Madame la ministre, c'est quand j'ai entendu la remarque par rapport à l'alimentation de nos enfants. Dieu sait que c'est un vrai sujet et merci à Chantal d'avoir rappelé le rapport.

Mais là où je suis interpellée en tant que maire... *Eh bien*, c'est cela le problème. On va mettre tous les moyens dans les écoles, à travers les associations... J'avais oublié un petit élément aussi en faveur de l'USEP aussi et de la FOL. Il y a l'apport aussi de l'État à travers les services civiques. Il y en a beaucoup aussi qui sont mis à disposition de ces entités-là. L'alimentation de nos enfants, c'est un programme qui a été initié par nos prédécesseurs. Dieu sait que c'est un vrai sujet.

Mais, le paradoxe... *Quand nos enfants rentrent à la maison, ce qu'ils ont appris à travers les associations ou bien à l'école ce n'est pas du tout ce que nos mamans appliquent à la maison. Donc, d'un côté, nous faisons le maximum avec les moyens que nous mettons en place pour que nos enfants mangent mieux et, d'un autre, à la maison, nous-mêmes, en tant que parents, ce n'est pas ce que nous appliquons. Donc, c'est une question que nous devons nous poser aujourd'hui.*

Ensuite, nous pouvons dire à ce jour que, dans l'ensemble de nos communes, notamment celles qui préparent les repas pour nos élèves, tout ceci n'est pas nouveau puisque nos maires ont prévu de servir nos produits locaux dans les assiettes de nos élèves. Ceci dit, je me demande si vous avez déjà eu l'occasion de visiter les cantines scolaires le jour où les produits locaux sont servis à nos enfants. Je vous assure que les poubelles sont pleines à craquer de restes alimentaires car nos propres enfants ne veulent pas manger nos produits. Donc, il y va également de notre responsabilité, en tant que parents, dans la mesure où nous devons montrer l'exemple.

Voilà donc pour les observations que je souhaitais apporter.

Je vous remercie.

Le président : Merci, Madame la représentante sénatrice.

Je passe la parole au groupe Tahoeraa Huiraatira.

M. James Heaux : Monsieur le président de l'assemblée de la Polynésie française, Madame le ministre, chers collègues, cher public, *bonjour.*

Pour clôturer le volet éducation de notre session administrative 2018, nous sommes appelés à examiner le présent projet de convention de partenariat entre la Polynésie française, l'État, l'USEP et la FOL, l'objectif étant de refonder ce partenariat en adéquation avec les nouvelles dispositions de la Charte de l'éducation. Outre le principe de partenariat et de mission de service public de l'USEP, ce texte introduit la mise en œuvre d'actions pédagogiques et éducatives en complément des apprentissages scolaires.

Le Tahoeraa Huiraatira souhaite porter à votre information deux remarques principales.

Tout d'abord, concernant le contexte social et les problématiques sociétales actuels. En effet, chers collègues, le contexte n'est pas le même qu'il y a 10 ou 15 ans, les maux sont différents et le sport ne suffit pas, le sport ne suffit plus. Ainsi, pouvons-nous regretter que cette convention ne soit pas reconduite eu égard des problématiques nouvelles dans notre société, dans nos familles aujourd'hui. Car il n'est mentionné nulle part dans ce texte — et là, je rejoins la présidente de la commission de l'éducation —, les termes : éducation à l'environnement, éducation à l'écocitoyenneté, éducation à la santé ou encore une éducation à une utilisation raisonnable d'internet, pour ne citer que les principaux.

Deuxièmement — et là, je rejoins bien évidemment l'intervention de Madame la sénatrice —, nous pouvons également regretter l'absence d'un partenaire essentiel, je veux parler là des parents. En effet, l'article 23, chapitre III de la Charte de l'éducation, précise que les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants. Ils sont par conséquent des partenaires obligatoires et doivent être des alliés précieux. Les parents sont membres de la communauté éducative. Or, force est de constater que la Fédération des associations de parents d'élève n'est pas impliquée dans cette présente convention.

Enfin, pour terminer, je souhaite, tout comme Chantal Galenon, saluer le travail des bénévoles et aussi m'adresser plus particulièrement aux membres de la commission éducation, sa présidente, Madame Chantal Galenon, merci pour le travail que nous avons effectué ensemble dans le respect mutuel mais surtout en plaçant au centre de nos préoccupations l'intérêt supérieur des élèves polynésiens.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Monsieur le représentant.

Nous avons terminé la discussion générale, nous allons maintenant procéder à l'examen du projet délibération.

Je vous ferai remarquer que Romilda Tahiaata est sortie de la salle puisqu'elle ne peut ni participer au débat ni participer au vote de ce texte, étant plus ou moins concernée par ce texte.

La parole est au gouvernement pour apporter des compléments d'information. Merci.

M^{me} Christelle Lehartel : Merci, Monsieur le président.

Merci, les collègues pour votre intervention.

Madame Galenon, je voudrais rebondir et vous répondre par rapport au nombre d'écoles qui sont affiliées et au nombre de licenciés. Effectivement, les chiffres que l'on vous a remis ce ne sont essentiellement que les écoles et les élèves qui sont adhérents à l'USEP. Mais cela ne veut pas dire qu'en dehors des non adhérents, le sport n'est pas pratiqué dans les écoles. Il est vrai que l'USEP, à la rentrée de chaque année scolaire, propose un calendrier des rencontres sportifs, mais il n'est pas interdit aux écoles non adhérentes d'organiser ces manifestations au sein de leurs écoles. Je peux vous donner l'exemple, en maternelle, où des rencontres collectives sont organisées au sein de chaque circonscription, pareil pour l'élémentaire et le secondaire.

De plus, je voulais aussi rebondir sur le fait que nos deux enseignants qui sont au service de l'USEP ne font malheureusement pas, ou heureusement pas, que du travail administratif, mais bien aussi pédagogique parce qu'ils ont pour objectif de présenter et de fournir aux différentes écoles, adhérentes ou non adhérentes, des fiches pédagogiques que les écoles peuvent utiliser, en respectant bien sûr les programmes.

En ce qui concerne l'alimentation, effectivement, nous sommes tous, je pense, conscients des problèmes alimentaires que nous rencontrons dans le pays de la Polynésie française. Mais je voulais aussi vous rappeler quand même que certaines communes, comme la commune de Huahine, la commune de Papara, la commune de Moorea — il y a certainement d'autres communes aussi que j'oublie ici —, ont quand même fait des efforts au niveau de leur cantine scolaire où, comme l'a si bien dit notre sénatrice Lana Tetuanui, nous proposons une fois par mois le repas polynésien dans les cantines et je sais que certaines communes aussi prévoient des repas accès sur les légumes. Mais comme nous l'a si bien dit notre collègue James Heaux, une grande part aussi revient à la responsabilité des parents à la maison.

Merci.

Le président : Merci, Madame la ministre.

La parole est à Madame Vaitea Le Gayic.

M^{me} Vaitea Le Gayic : Oui, Monsieur le président, sur le temps de parole Tahoeraa, j'ai une question à Madame la ministre concernant ce projet de convention, en particulier sur l'engagement de la FOL vis-à-vis de l'USEP.

Sur les différents organismes d'agrément existant en Polynésie, est-ce qu'il n'y a que la FOL qui est agréée dans le cadre des actions qui sont énumérées dans cette convention ?

M^{me} Christelle Lehartel : Je vais répondre à la question.

Oui, en particulier on travaille avec la FOL.

Et je voulais aussi rebondir par rapport à l'interrogation de Madame Galenon. Effectivement, le 6 juin 2018, j'ai rencontré les représentants de la FOL qui m'ont parlé de leur souci et je suis tout à fait d'accord avec vous. La FOL est une association très utile au monde scolaire et nous sommes en train de réfléchir, avec nos services, pour les aider au maximum à sortir des problèmes qu'ils rencontrent actuellement. Mais il est vrai que c'est un partenaire essentiel et qu'il nous faut sauvegarder.

M^{me} Vaitea Le Gayic : Merci, Madame la ministre.

Cependant, vous ne répondez pas vraiment à ma question.

Vous dites simplement que la FOL est un partenaire vis-à-vis de l'accompagnement des actions à l'USEP. Mais est-ce que c'est le seul organisme agréé à l'heure actuelle qui peut prétendre à répondre aux actions qui sont énumérées dans l'article 9 de cette convention ou y a-t-il d'autres associations agréées sur le territoire ?

M^{me} Christelle Lehartel : Pour l'instant, nous travaillons essentiellement avec la FOL.

M^{me} Vaitea Le Gayic : Monsieur le président !

Le président : Oui, Madame la représentante.

M^{me} Vaitea Le Gayic : Il serait peut-être judicieux de pouvoir aussi étaler les conventions telles que vous énumérez ici, aujourd'hui, devant l'assemblée, à d'autres organismes qui peuvent aussi apporter un plus dans le cadre justement du partenariat des actions vis-à-vis de nos enfants et de nos ados.

Merci.

M^{me} Christelle Lehartel : Je suis tout à fait d'accord avec vous. Merci.

Le président : La parole est à Madame Galenon.

M^{me} Minarii Galenon : Merci, Monsieur le président.

Merci, Madame la ministre pour vos réponses.

Je reviens sur les remarques tout à fait pertinentes de notre sénatrice. *Merci, Madame la sénatrice.* C'est vrai, elle a raison. Elle a dit quelque chose de pertinent. Bon, on est concentré sur le texte, sur l'USEP et la FOL, mais c'est vrai qu'il faut souligner l'importance des communes. Je crois, chers collègues, que l'on peut applaudir les communes, tous les *maires*, pour l'USEP parce que ce sont les communes qui apportent leur soutien. Elle a tout à fait raison, Madame la sénatrice, et je voulais vraiment m'en excuser. C'est vrai que j'ai oublié de remercier les communes. Mais je suis consciente que les communes ont un rôle très important, aussi bien dans la logistique parce qu'en fait les terrains et tout ça, ce sont les communes, il ne faut pas l'oublier. Et les écoles aussi, lorsqu'il y a la mise à disposition des locaux. Et je dis que, vraiment, bravo les communes aussi pour leur soutien.

Je reviendrai aussi sur une remarque que vous avez faite, Madame la ministre, que même si les élèves ne sont pas affiliés, ou les écoles, ils peuvent participer aux activités physiques organisés par l'USEP. Mais sachez qu'à l'assemblée, nous ne sommes pas tous au courant de ce qui se passe dans les écoles, à l'USEP. Donc, nous nous basons sur les chiffres que l'on nous transmet et lorsque l'on analyse les chiffres, ça fait peu. Je vous dis qu'à une certaine époque, la plupart des écoles étaient affiliées. Je vous parle en connaissance de cause. Donc, aujourd'hui, je trouve qu'il y a quand même moins d'affiliation et, moi, cela m'interpelle, surtout qu'aujourd'hui on parle d'obésité et de surpoids. Je crois qu'il faut aider, il faut que l'USEP soit encore active, encore plus.

Je reviens aussi à la FOL. Tout à l'heure, notre collègue du Tahoeraa Huiraaatira, Mademoiselle Le Gayic posait la question de savoir si l'on pouvait étendre. Et bien, je reviens un peu sur les propos de

notre ministre de la solidarité qui nous demandait, et qui surtout remerciait les instances religieuses, je crois que c'est concernant le CPCV, CÉMÉA,... — c'est bien cela ? —, puisqu'on en a fait partie aussi. Et je crois qu'aujourd'hui, pour que l'on règle tous les problèmes, quand on parle de solidarité, il faut inclure tout le monde. Donc, c'était juste une remarque.

Donc, et dire aussi que sur l'éducation à l'alimentation, *vous avez effectivement raison, Madame la sénatrice, par rapport aux plats que les parents préparent à la maison. Donc, je vous dis que nous devons aujourd'hui faire de la prévention alimentaire auprès de nos enfants car ils seront nos éducateurs de demain.* On ne peut pas non plus tout changer. Les habitudes sont difficiles, c'est comme cela qu'on a été élevé d'une certaine façon.

Mais, en tous les cas, je vous remercie pour toutes les interventions intéressantes. Et puis, merci aussi aux collègues du Tahoeraa Huiraatira et du TAPURA HUIRAATIRA. Merci.

Le président : *Merci.*

La parole est à Madame la représentante sénatrice.

M^{me} Lana Tetuanui : Oui, merci, Monsieur le président.

Cela devient *vraiment* passionnant, cette histoire, à cette heure-ci.

Non, c'est une suggestion. En tout cas, c'est notre rôle d'élus cela.

Madame la ministre, puisque c'est l'USEP qui signe la convention... Tout en écoutant l'intervention de mes collègues sur les autres associations que l'on connaît tous... Pendant les grandes vacances scolaires, Dieu sait qu'il y en a beaucoup qui prennent leur temps, mais bénévolement aussi, pour pouvoir garder nos enfants parce qu'on a perdu un peu aussi nos droits de parents, c'est trop facile d'envoyer nos petits en colonies de vacances, comme ça on a le temps un peu d'aller voir nos copines, nos copains... Enfin, voilà, parlons peu mais parlons bien ! Non, l'idée, je viens de penser à notre ministre de la solidarité qui essaye de créer cette transversalité entre les différents services. Très bien ! Et pourquoi pas demander aussi à la FOL qui pourrait être la tête de pont pour pouvoir mutualiser toutes ces associations parce que, quand on fait le tour, ce sont toujours les mêmes enfants qui vont au même endroit, mais sur diverses entités. Pour atteindre quels objectifs ? Les mêmes que ceux que nous venons d'énumérer ici. *C'est une suggestion, Madame la ministre.* Pourquoi pas ! C'est un sujet que l'on devrait exploiter dans les mois à venir.

Merci.

Le président : *Merci.*

La parole est à Madame Galenon.

M^{me} Minarii Galenon : Monsieur le président, c'est pour continuer dans la réflexion.

Merci infiniment, Madame la sénatrice. On est en phase là, cet après midi.

Puisque vous avez bien dit que l'on prenait la FOL pour coiffer tout le monde, moi je dis : qu'est ce qui nous empêche de faire notre propre fédération ? Franchement ! Parce que, si on prend la Fédération des œuvres laïques, on est obligé de suivre la convention que l'État nous impose. Il faut réfléchir à cela. Parce que, si on parle de laïcité, *les* copines, *les* copains, on ne peut pas mettre les instances religieuses. Ne rêvons pas ! Si on regarde bien les textes, quand on parle de laïcité, on ne met pas les religions dedans. C'est juste une petite remarque. On n'a qu'à créer notre propre fédération *polynésienne, franchement !*

Merci beaucoup.

Le président : *Merci.*

Avez-vous d'autres observations à apporter ?...

Nous passons à l'examen de l'article 1^{er}.

Article 1^{er}

Le président : Nous avons un amendement présenté par le gouvernement.

La parole est à Madame la ministre.

M^{me} Christelle Lehartel : Oui, Monsieur le président.

Je vous propose un amendement :

À l'article 6, remplacer les mots « *instances territoriales* » et « *portée territoriale* » respectivement par les mots « *instances territoriales et nationales* » et « *portées territoriale et nationale* » ;

Ensuite, à l'article 14, remplacer le sigle « *MTF* » par le sigle « *MEJ* ».

Merci.

Le président : Merci, Madame la ministre.

La discussion est ouverte sur l'amendement.

La parole est à Madame Le Gayic.

M^{me} Vaitea Le Gayic : Oui, merci, Monsieur le président.

Juste en relisant la convention à l'article 6, lorsqu'on énumère qu'il faut permettre aux représentants de l'USEP de participer aux instances territoriales et nationales, cela ne pose pas de problème si cela leur permet d'avoir un siège dans des instances nationales. Cependant, lorsqu'on lit ensuite : en impliquant l'USEP dans le montage de tout projet sportif de portée territoriale et nationale, il y a une question qui se pose : dans le cadre du montage de projets, le financement revient à qui lorsqu'il s'agit de « *nationale* » ?

M^{me} Christelle Lehartel : Excusez-moi un moment ! Vous pouvez reprendre la question, s'il vous plaît ? Merci.

M^{me} Vaitea Le Gayic : Lorsqu'on relit l'article 6 à la fin, vous énumérez bien « *en impliquant l'USEP dans le montage de tout projet sportif de portée territoriale* », vous rajoutez « *et nationale* ». Lorsqu'on a lecture de « *portée territoriale* », on sait pertinemment que c'est le Pays. Et quand c'est « *nationale* », l'implication budgétaire revient à qui ? Au pays aussi ?

M^{me} Christelle Lehartel : Aux deux ! Au Pays et à la Nation.

Le président : Madame Galenon.

M^{me} Minarii Galenon : Merci.

Écoutez, je pense que, depuis que l'USEP existe, il y a toujours eu des actions à portée territoriale et nationale puisque nous signons bien une convention avec l'État. J'ai du mal à me dire que ce n'est que de portée territoriale. Donc, si vous voulez que le Tavini Huiraatira vote cet amendement, il faudrait

rajouter : internationale. À mon sens, c'est plus approprié parce que nos élèves peuvent aller aussi à Hawaï, ils vont aussi en Nouvelle-Zélande, non ? Eh bien, c'est déjà international, ce n'est plus national. Ils peuvent même aller jusqu'à New-York, pourquoi pas ! On les invite. C'est pour cela que je vous dis ne mettez pas : à portée nationale. Pour moi, c'est de la redondance de texte puisque l'USEP existe déjà au niveau national. Voilà. Excusez-moi ! Et si on n'est pas capable d'aller mener des actions dans tous les archipels, on a des problèmes de transport ; on a des problèmes de finances ; on a des problèmes humains, et bien, si on va mettre « nationale », comment on fait ?!

Expliquez-moi ! Si on a les finances, bingo !

Merci.

Le président : Merci.

La parole est à Madame la représentante sénatrice.

M^{me} Lana Tetuanui : Oui, merci, Monsieur le président.

Je viens de dire que cela devient passionnant, cette histoire !

En écoutant ma collègue Chantal Galenon, j'ai envie de lui dire qu'il faut rendre à César ce qui est à César, *chers collègues. Encore si* l'Onu pouvait aussi prétendre ou bien nous envoyer des conventions... Oui, la nuance peut être interpréter de façon... qu'on le veuille ou non, mais ce n'est pas le sens de « nationale ». Au contraire, *en mentionnant* « nationale » *nous pourrions avoir les crédits*. Mais cela n'empêche pas quand même à cette association ou bien à nos enfants d'aller là où ils veulent. On sait ce qu'ils font. Certains vont en Nouvelle-Zélande, d'autres à Hawaï.

Et puis, pour répondre un peu à Madame Le Gayic, je tiens à vous rappeler qu'il y a un nouveau fonds aussi qui vient d'arriver pour pouvoir aider les associations, un fonds qui a été combattu au forceps à Paris par les respectueux parlementaires que vous avez depuis quelques années, pour aider justement nos enfants, parce que Dieu sait, on sait tous, aujourd'hui que vous êtes élu, tout le monde va venir... plusieurs écoles vont venir demander, qu'ils ont une sortie pédagogique, est-ce que l'on peut participer à payer un billet pour untel, pour untel. Enfin, c'était juste pour vous rappeler qu'il y a aussi ce fonds nouveau qui existe aujourd'hui dans les services du Haut-commissariat ici, en Polynésie. Voilà, je tenais à apporter ce complément d'information.

Le président : Merci, Madame la représentante sénatrice.

La parole est à Madame Galenon.

M^{me} Minarii Galenon : Non, je ne répondrai pas à Madame la sénatrice.

Monsieur le Président, je vous interpelle encore une fois, avec vous, Madame la ministre. Les actions de l'USEP sont déjà à portée nationale. Enfin, je ne sais pas ! Expliquez-moi que je me trompe ! Puisque nous découlons de la FOL. Je ne sais pas ! Est-ce qu'il y a un juriste qui peut nous répondre ? Pour moi, nous avons déjà des actions à portée nationale puisque Madame la sénatrice a bien précisé : nous recevons des fonds de l'État. Enfin, je ne sais pas ! Il y a quelque chose qui ne va pas, Monsieur le président. Excusez-moi d'insister. Mais enfin, de toute manière, là-dessus, nous sommes contre, je le dis déjà.

Le président : Bien. Madame la représentante Tupana.

M^{me} Moihara Tupana : Merci, Monsieur le président. Chers collègues,

J'espère qu'on clôturera cette discussion rapidement. Il est vrai que nous avons étudié ce texte, ce projet de convention en commission de l'éducation et qu'il avait été changé. Il s'agit là de l'Usep

Polynésie. Effectivement, sur le plan national, nous avons l'USEP nationale qui, en tout cas, propose des actions comme Marathon USEP, USEP monde, Transocéane, Randonnée USEP. Et chez nous, les actions qui sont mises en place sont : Fair Play, Heiva Tama hoe, Futsal,... enfin, un certain nombre d'actions qui sont très bien médiatisées et que nous connaissons tous.

Là où je veux rebondir, c'est notamment sur cette notion « nationale », à portée « nationale ». Pour avoir un peu plus de cohérence, il est important que ce soit mentionné dans cette convention puisque nous avons des formateurs nationaux, qui sont d'origine locale, d'origine polynésienne, je le précise, et qui sont formateurs nationaux. C'est important pour ces formateurs nationaux de participer au montage de projets relatifs à l'USEP. Donc, effectivement, ce n'est pas ce qui est remis en cause par Madame Chantal Galenon, je comprends. Mais ce n'est pas quelque chose de « redondant », si je peux m'expliquer ainsi, sauf si bien sûr on a un doute sur sa portée. Mais en tous les cas, il est important, à la demande aussi de ces formateurs que ce terme soit engagé dans cette convention-là. C'est très important. Et vous l'avez compris, puisque cette convention a effectivement un lien avec tous les programmes d'apprentissage sportifs dans nos établissements.

Là, il s'agit bien de l'USEP Polynésie, bien qu'elle soit affiliée à la FOL et tout le reste.

Merci.

Le président : Merci, Madame la représentante.

Madame la ministre, vous avez une réponse à apporter.

M^{me} Christelle Lehartel : Rien d'autre à rajouter, Monsieur le Président.

Le président : La parole est à Madame Galenon.

M^{me} Minarii Galenon : Monsieur le président, excusez-moi, je préfère répondre à ma collègue directement.

Écoutez, ayant œuvré pendant plusieurs années à l'USEP et pour l'USEP, sachez que nos actions ont toujours été affiliées aux actions nationales. Nous avons déjà des actions à portée territoriale — « territoriale », c'est nous — et nationale. Depuis que nous existons, l'USEP n'a pas été inventé par les *Mā'ohi* (NDT, Polynésiens). Cela a été inventé par l'État. C'est ce que je veux vous expliquer. Enfin, ayant du bon sens, *chers collègues* ! Enfin, je ne sais pas ! Mettez ! Mais je vous dis que, pour moi, il y a une erreur monumentale.

Le président : Bien, merci.

La parole est à Monsieur Luc Faatau.

M. Luc Faatau : Non, je pense qu'on est en train de pinailler pour rien.

On devrait se réjouir qu'on fasse apparaître les deux termes : territorial, pour le Pays, et national. On devrait se réjouir parce que cela montre bien que nous existons en tant que tel et que l'on n'est pas intégré automatiquement dedans. On existe en tant que Pays et, en face, on a l'État. On devrait être content, vous devriez être content là, au bout, puisqu'on marque notre territoire, notre limite.

Voilà ce que je voulais dire.

Le président : Merci, Monsieur le représentant. C'est bon, *nous en avons fini*.

Je mets aux voix l'amendement. Qui est pour ?... Vous êtes pour ?... Unanimité ?... O.K. Unanimité. (*Réactions dans la salle.*) Non ?... Ah ! Qui est pour ?... 37. Qui est contre ?... 8 voix contre. Et

11 abstentions. *C'est noté.* (NDC, Rectification de vote du groupe Tahoeraa Huiiraatira à la page 94, puis à la page 102.)

L'amendement est voté. *Merci.*

Je mets aux voix l'article 1^{er} amendé. Même vote. Merci. Non ?! (*Réaction inaudible de M^{me} Minarii Galenon.*) D'accord ! Vous êtes contre l'amendement. Sur l'article 1^{er} amendé, vous vous abstenez. Donc 19 abstentions et 37 voix pour. Donc, l'article 1^{er} amendé est voté. Merci.

Article 2

Le président : Je mets aux voix l'article 2. Même vote.

Je mets aux voix l'ensemble de la délibération. Même vote. *Merci.*

RAPPORT N° 88-2018 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION PAR L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE DES 16 PROJETS DE CONVENTIONS RELATIVES À L'AIDE ALLOUÉE À LA POLYNÉSIE FRANÇAISE AU TITRE DU FONDS DE SECOURS POUR L'OUTRE-MER SUITE AUX DÉGÂTS CAUSÉS AUX INFRASTRUCTURES DU TERRITOIRE PAR LES FORTES PLUIES DES 21 ET 22 JANVIER 2017 (Cf. annexe)

Présenté par M^{me} Dylma Aro.

Le président : Nous passons au rapport n° 88-2018 relatif à un projet de délibération portant approbation par l'assemblée de Polynésie française des 16 projets de conventions relatives à l'aide allouée à la Polynésie française au titre du fonds de secours pour l'outre-mer suite aux dégâts causés aux infrastructures du territoire par les fortes pluies des 21 et 22 janvier 2017.

Je demande au gouvernement de présenter l'économie générale du texte.

Je passe la parole directement à notre rapporteure, Dylma Aro.

M^{me} Dylma Aro, rapporteur : Merci, Monsieur le président. Monsieur le ministre, à tous, bon après-midi.

Je vais juste faire une présentation synthétique.

Examiné par la commission de l'équipement, de l'urbanisme, de l'énergie et des transports terrestres et maritimes, lors de sa séance du 13 juillet 2018, ce dossier a suscité des échanges qui ont ainsi permis à la commission d'aborder principalement les points suivants :

- les précisions apportées sur certaines opérations menées par la Direction de l'équipement suite aux intempéries de janvier 2017 ;
- la participation de la Polynésie française dans la fixation du montant des aides attribuées à la collectivité par l'État ;
- la détermination du domaine public fluviale en cas de changement de lit d'un cours d'eau ainsi que sur la détermination des zones rouges dans le cadre des plans de prévention des risques.

Et à l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission.

En conséquence, la commission de l'équipement, de l'urbanisme, de l'énergie et des transports terrestres et maritimes propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

Le président : Merci, Madame le rapporteur.

Nous passons à la discussion générale. Le groupe TAPURA dispose de 50 minutes, le Tahoeraa de 14 et le Tavini de 11.

Je demande au groupe Tahoeraa Huiraatira d'intervenir en premier.

La parole est à Monsieur James Heaux. Merci.

M. James Heaux : Merci, Monsieur le président.

Le projet de délibération soumis à notre examen vient approuver 16 projets de conventions relatives à l'aide allouée à la Polynésie française au titre du fonds de secours pour l'outre-mer suite aux dégâts causés aux infrastructures du territoire par les fortes pluies des 21 et 22 janvier 2017.

Il s'agit effectivement de 16 conventions relatives à plusieurs opérations d'enrochement et de protection de berges de rivières, de reconstruction d'un pont et de parties de chaussées routières endommagées. Il nous est demandé d'approuver les termes de ces conventions, qui portent à la fois sur le montant et les conditions de la participation de l'État et de la Polynésie française, aux diverses dépenses liées aux opérations que je viens de citer tantôt.

Dans le cadre de l'exécution de ces 16 conventions, cinq opérations sont d'ores et déjà achevées, dix autres sont en cours d'achèvement et une opération verra ses travaux différés.

Si pas plus tard qu'en avril dernier, soit à plus d'un an après les intempéries, la précédente mandature approuvait 13 conventions similaires pour l'exécution de diverses opérations qui étaient alors en cours de réalisation, il est étonnant que notre assemblée soit encore aujourd'hui sollicitée pour d'autres opérations.

De plus, il me semble que les termes de ces conventions doivent être renégociés de sorte à augmenter le niveau de participation de l'État aux diverses dépenses liées aux opérations visées par ces conventions. Je m'explique. L'ensemble des dégâts causés aux infrastructures suite à des intempéries relèvent de la sécurité des personnes, de la sécurité de nos populations qui vivent en bord de rivière, de la sécurité de nos administrés résidant en fond de vallées et, enfin, de la sécurité des usagers de la route.

Il n'est pas utile de rappeler que l'État s'est affirmé comme le garant de la sécurité des moyens et de la protection des personnes et des biens, dont il a le devoir d'assurer, non pas simplement en développant des services de police nationale ou de gendarmerie, mais en les protégeant également d'éventuelles intempéries. Alors, pourquoi ici, en Polynésie française, collectivité ultramarine de la République, son niveau de participation financière tourne autour de 20 % pour la reconstruction d'infrastructures qui participent à la sécurité de nos populations ? Un arbitrage se fait-il entre l'État et le Pays, en termes de financements des travaux. Pourquoi le Pays contribue-t-il à hauteur de 80 % environ, contre une moyenne de 20 % de prise en charge pour l'État ?

Voyez, ces questions, malheureusement éludées, sont fondamentales ; elles posent le socle d'une relation respectueuse des intérêts de chacun.

Je vous remercie de votre attention

Le président : Merci.

Nous allons passer la parole au groupe Tavini Huiraatira.

La parole est à Madame Cross.

M^{me} Valentina Cross : Monsieur le président, *bonjour*. Monsieur le ministre, mes chers collègues, *bonjour*.

Monsieur le président, chers collègues, Monsieur le ministre,

Suite à une lettre de transmission du 2 juillet 2018 émanant du président de la Polynésie française, il nous est demandé de voter favorablement pour le projet de délibération portant approbation par l'assemblée de Polynésie française de 16 projets de conventions relatives à l'aide allouée à la Polynésie française au titre du fonds de secours pour l'outre-mer suite aux dégâts causés aux infrastructures du territoire par les fortes pluies des 21 et 22 janvier 2017.

L'exposé des motifs, joint à la présente lettre de transmission du Président de la Polynésie citée ci-dessus, indique que le Pays a sollicité l'aide de l'État au titre du fonds de secours pour l'outre-mer en suite des dégâts causés aux infrastructures du territoire par les fortes pluies des 21 et 22 janvier 2017. Les infrastructures du territoire sont : les routes se trouvant dans les communes de Faaa, Pirae et Mahina nécessitant une réfection, le pont de Matatia à Punaauia qu'il a fallu reconstruire, et les berges de plusieurs rivières des communes de Faaa, Punaauia, Papeete, Pirae, Papara, Paea, Mahina et Hitiaa o te Ra nécessitant un enrochement et une protection. Les dégâts ont été estimés à 653 600 136 F CFP, de sorte que la participation du fonds de secours pour l'outre-mer s'est élevée à la somme de 127 742 387 F CFP.

Le tableau figurant dans l'exposé des motifs fait état de 16 ouvrages endommagés, d'où 16 projets de conventions qui doivent être soumis à l'approbation préalable de l'assemblée de Polynésie française.

Le projet de rapport de la commission de l'équipement, de l'urbanisme, de l'énergie et des transports terrestres et maritimes va rappeler le contexte de la demande d'aide adressée par le Pays à l'État :

- Arrêté n° 64 CM du 22 janvier 2017 constatant l'état de calamité naturelle des sinistres occasionnés par les fortes pluies sur Tahiti et Moorea les 21 et 22 juillet 2017 ;
- Communication du ministre de l'outre-mer du 25 janvier 2017 relative aux précipitations exceptionnelles occasionnant des dégâts considérables dans les îles de Tahiti et Moorea ;
- Intervention en extrême urgence du fonds de secours pour l'outre-mer permettant de subvenir rapidement et de manière efficace aux besoins de première nécessité des personnes sinistrées (bâches, tronçonneuses, alimentation, literies, etc.) ;
- Et, enfin, délibération n° 2017-16 APF du 3 février 2017 ordonnant un reversement exceptionnel de 100 millions de francs au budget du Pays, au titre de l'effort de réparation des dégâts et d'aides aux sinistrés des intempéries du mois de janvier 2017.

Il sera rappelé ici que les travaux de réparation des infrastructures ont été estimés à 800 millions de F CFP : 400 millions pour les travaux routiers et 400 millions pour les travaux de protection des berges, que la participation de l'État en extrême urgence qui aurait permis de subvenir rapidement et de manière efficace aux besoins de première nécessité était de 24 millions de francs CFP, que la participation de l'État va ensuite indemniser le 27 septembre 2017 à hauteur de 160 millions les dégâts causés aux équipements publics du Pays et de plusieurs communes de Tahiti.

Pour ma part, je n'ai pas d'observations particulières à faire.

Aussi, le groupe Tavini Huiraaatira entend se conformer à la position adoptée lors de la commission de l'équipement, de l'urbanisme, de l'énergie et des transports terrestres et maritimes du 13 juillet 2018 en votant pour le projet de délibération qui nous est soumis.

Merci.

Le président : Merci, Madame la représentante.

Je passe la parole à l'intervenant du groupe TAPURA, Madame Joséphine Teakarotu.

M^{me} Joséphine Teakarotu : Merci, Monsieur le Président. Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants, chers collègues, *bonjour*.

Vous le savez, comme l'impose notre loi organique, tous les projets de conventions doivent systématiquement passer par notre assemblée, même s'il ne s'agit que d'une formalité. Cela nous donne toutefois l'occasion de faire le point sur l'objet de ces conventions et, en l'occurrence, de voir où en sont les opérations engagées pour remettre en état les différentes infrastructures dégradées à la suite des intempéries de janvier 2017.

C'est ainsi que sur les 16 opérations, cinq ont été achevées à savoir : la réfection de la route de Hamuta et de celle de Nahuata à Pirae, l'enrochement et la protection des berges de la rivière Nahuata, de celle de Vaiatu à Paea et, enfin, de la rivière Matatia à Punaauia.

En parlant de Matatia justement, le calendrier prévisionnel indique la fin des travaux de reconstruction du pont pour la fin de ce mois de juillet. Mais pour y passer tous les jours, on se rend bien compte que ce délai ne sera pas respecté comme en a d'ailleurs convenu le directeur de l'équipement en commission de législative. Selon lui, il faudra compter une dizaine de jours de retard ou un peu plus, l'idée étant que ce pont soit terminé avant la prochaine rentrée scolaire

Huit opérations — que je ne vous énumérerai pas puisque vous les avez toutes en détail dans le rapport que nous est présenté — sont en cours d'achèvement et la fin des travaux est prévue pour la fin de cette année.

Les travaux de réfection de la route de la Tuauru à Mahina sont programmés pour le deuxième trimestre de cette année, autrement dit maintenant. Pouvez-vous nous dire, Monsieur le ministre, si ces travaux ont bien commencé et quand seront-ils terminés ?

Enfin, vous avez pu constater que les travaux de réfection de la route du Mont Marau ont été retardés. Il ne s'agit que d'un petit problème administratif qui devrait se régler rapidement. L'État ne remet pas en cause sa participation financière, mais il demande au Pays de lui présenter un état des lieux du foncier.

Je terminerai en vous rappelant que l'aide de l'État, au titre du fonds de secours pour l'outre-mer qu'avait sollicité le Pays, s'élève à 127 742 387 F CFP pour des dégâts estimés au départ à 653 600 136 F CFP.

Je vous invite donc, mes chers collègues, à suivre la position unanime de la commission de l'équipement et d'approuver ce projet de délibération d'une seule voix et même voix.

Merci.

Le président : *Merci, Madame* la représentante.

Le gouvernement a-t-il des éléments à apporter ?

M. René Temeharo : Merci, Monsieur le président.

Pour ce qui concerne — Monsieur James Heaux est sorti — la participation de l'État vis-à-vis de l'opération que nous avons énoncée et qui était à hauteur de 20, 21 %, Monsieur le président, je dis merci à l'État qui, dans des moments de difficulté et de partage, avec ce genre d'opération, était présent pour pouvoir nous accompagner. Je dirai même, au-delà de la part de l'État, que c'est quand

même notre population qui est touchée avant tout et que l'on ne va pas attendre que l'État intervienne pour pouvoir débloquer des moyens et puis mettre en œuvre ce qui est tout naturellement appréciable dans des moments pareils.

Pour ce qui concerne les travaux réalisés, on sait bien que nous avons annuellement une AP qui est à hauteur de 150 millions— c'est une AP générique —, qui projette un peu les programmations de protection des berges et des enrochements nécessaires et qui est donc annuellement souligné dans le budget.

Après, pour ce qui concerne les interrogations concernant Punaauia, le pont de la Matatia, on a eu une petite discussion avec le maire de Punaauia et, effectivement, on s'engage à ce que, à la rentrée scolaire, ce pont soit terminé. Effectivement, c'est un besoin qui est récurrent et, comme vous avez pu le constater, qui a pris énormément de retard, dernièrement.

Et comme vous avez pu souligner aussi, il y a des travaux qui sont finalisés comme des travaux énoncés par exemple au Mont Marau où il y a quelques difficultés foncières. Nous avons déjà entrepris de rencontrer les propriétaires dans quelques familles de grands noms qui réfléchissent sur les possibilités de laisser entendre dire que nous sommes preneurs pour l'acquisition parce qu'il y a un besoin... Nous avons différé justement, parce qu'il faut laisser un peu de temps pour négocier avec les propriétaires, et je pense que cela va se débloquer avant la fin de l'année pour ce qui concerne le Mont Marau.

Pour le reste, quelques travaux qui sont achevés. Par exemple, la route de Hamuta. Nahoata, c'est achevé. On pense que Matatia, mi-août c'est achevé. Pour ce qui concerne la réfection de la route de Tuauru programmée au deuxième semestre 2018, c'est pour cette année. Et d'autres qui sont en cours d'achèvement. Nous pensons que, fin 2018, nous serons à ce moment-là prêts à mettre en pratique les dégagements de voies, les enrochements et nous aurons finalisé, je pense, d'ici la fin de l'année tous ces travaux qui sont donc nécessaires à la protection de la population.

Le président : Madame la présidente du groupe, Tepuaurii Teriitahi.

M^{me} Tepuaurii Teriitahi : Monsieur le président, merci.

Monsieur le ministre, chers collègues,

Je voulais rebondir par rapport justement à ces opérations de remise en état des infrastructures parce qu'effectivement, ici, il s'agit de soutenir ces conventions qui viennent réparer des dégâts suite aux intempéries, mais qui font aussi de la prévention. Parce qu'effectivement, quand on lit les enrochements, par exemple, ces enrochements-là vont nous permettre de nous prémunir contre des dégâts à venir, contre des intempéries à venir. Et je voudrais vous interpeller, Monsieur le ministre, justement par rapport à l'utilité d'entretenir les rivières parce que le problème qu'on rencontre effectivement souvent, et on l'a vécu nous pour Paea — là, je vois Vaiatu et Tiapa —, le problème effectivement c'est que les contribuables jettent leurs déchets dans les rivières, et en particulier les branchages qu'ils coupent, etc. Et du fait que les rivières ne sont pas entretenues régulièrement et qu'il n'y ait pas justement de surveillance par rapport à ces déchets qui sont mis dans les rivières, lorsqu'arrivent les intempéries, eh bien, le problème est là, et cela contribue justement à démultiplier les dégâts environnants. Donc, moi, je voulais vous interpeller sur éventuellement un plan d'entretien régulier des différentes rivières de façon à se prémunir contre ces sur-problèmes là.

Merci.

Le président : *Merci.*

Y a-t-il d'autres interventions ?...

La parole est à Monsieur James Heaux.

M. James Heaux : Merci, Monsieur le président.

Je m'adresse à Monsieur le ministre de l'équipement.

Sauf erreur de ma part, vous n'avez pas répondu à ma question, à savoir : pourquoi le Pays contribue-t-il à hauteur de 80 % environ contre une moyenne de 20 % de prise en charge pour l'État ?

Merci.

Le président : La parole est à Monsieur le ministre.

M. René Temeharo : Merci, Monsieur le président.

Je disais tantôt, Monsieur Heaux, que lorsqu'on nous donne 20 % on dit merci d'abord. Et c'est une convention que l'État a voulu parce qu'on n'est pas les seuls dans ces difficultés, qui était un plan d'urgence qui a été élaboré et nous nous sommes entendus sur ces modalités de 20 %. Effectivement, on aurait bien voulu que cela soit 50 %, 60 % ou au-delà. On a bien voulu accepter les 20 % et nous misons donc le reste en fonds propres pour ce qui concerne les besoins d'intervention parce que je disais aussi tantôt que c'est avant tout notre population. Après, sur les modalités, je voulais rassurer Monsieur Heaux que ce ne sont pas les premières opérations qui ont été financées à hauteur de 20 %. Il fut un temps, bien avant vous, il y avait des financements qui étaient à -20 % que nous avions, à mains levées, acceptés.

Merci.

Le président : Merci.

La parole est à Monsieur Antony Geros.

M. Antony Geros : Merci, Monsieur le président. Re-bonjour, Monsieur le ministre.

C'est juste une question. On n'est pas dans des problèmes de sécurité lorsqu'on parle de sinistre ? C'est juste pour savoir où se trouve notre compétence par rapport aux participations des autorités qui sont à même de pouvoir financer.

Le président : La parole est à Madame la représentante.

M^{me} Lana Tetuanui : Oui. Merci, Monsieur le président.

Je vais répondre à la place du ministre sur ces deux questions inopportunes puisqu'il s'agit d'un fonds exceptionnel qui existe au ministère de l'outre-mer et qui n'a aucune obligation à ce qu'il soit amené ici en Polynésie.

Comme a rappelé Monsieur le ministre, même si c'est 20 %, il faut dire merci parce que ce n'est pas de la faute des Français si nous sommes touchés par des intempéries. Ceci constitue une grande aide pour notre pays. Mais, je sais ce qu'il y a derrière des questions comme : pourquoi les uns participent à hauteur de 20 % alors que les autres contribuent à hauteur de 80 % ? Il faut accepter ce que l'on nous donne. Mais, c'est vrai que c'est une manie chez nous, les Tahitiens, que de toujours vouloir plus que ce que l'on nous donne.

Merci.

Le président : Merci. Merci.

La parole est à Madame la représentante Madame Cross.

M^{me} Valentina Cross : Merci, Monsieur le président.

Avant que Monsieur le ministre réponde, je veux dire que je suis assez d'accord avec les propos de Madame Teriitahi dans la mesure où, lorsque nous connaissons des grosses calamités comme nous avons connues effectivement l'année dernière, on dirait que tout nous tombe sur la tête et tout le monde crie un peu à la catastrophe alors qu'on joue un peu à l'autruche, tout le monde, toutes les autorités d'ailleurs, parce qu'il y a des choses qui sont complètement prévisibles. Quand nous, nous connaissons l'incivisme de la population *qui balance les déchets* dans les cours d'eau, mais également aussi en termes de travaux non autorisés, c'est là où il ne faut pas rêver. On ne peut pas avoir trop d'attente vis-à-vis des services du Pays.

Par contre, il y a une façon d'aider le Pays à prendre des responsabilités à ce niveau-là, au niveau préventif. C'est qu'au niveau de nos polices municipales, nos *agents de police* ont une compétence de constatation des incivismes. *La population ne se gêne pas pour balancer les fous et tout ça dans les cours d'eau, pour couper les branches... En plus, nous savons qui sont ceux qui coupent leurs branchages et qui les balancent dans les cours d'eau ! Les maires savent de qui il s'agit. Alors, Monsieur le ministre, si les maires n'envoient pas les agents de police municipale pour verbaliser, cela ne va pas s'arrêter. Le pire, c'est que les gens ne sont jamais satisfaits, ceux-là même qui sont à l'origine des problèmes. Et ça accuse le ministre, le Président, le maire et je ne sais qui d'autre. Donc, c'est principalement à cause de la population.*

Je vous remercie de votre attention.

Le président : *La parole est à Monsieur le maire de Punaauia.*

M. Ronald Tumahai : Merci, Monsieur le président. Monsieur le ministre, *bonjour*. Mesdames et Messieurs les représentants, *bonjour*.

Je ne vais pas aborder le problème financier, simplement faire rappeler à tous les services du territoire du Pays — ce n'est pas parce que c'est l'équipement qui est en face de nous, aujourd'hui — sur la lenteur..., la lenteur des démarches administratives. Entre l'idée de projet d'investissement, les études, le commencement des travaux, la réalisation des travaux et la fin des travaux, il se passe un temps très très lent, trop lent même, et on s'aperçoit de ça dans tous les services territoriaux, cette lenteur. À chaque fois, on met des amendements, on ajoute des amendements, des amendements. Et on le voit au niveau de l'assemblée.

Donc, j'ai deux exemples flagrants à Punaauia. Pour la magnifique passerelle que vous avez vue, cela a pris quatre ans... quatre ans pour l'aménager. Ce n'était pas dans l'urgence, mais cela a pris quatre ans. Le pont de Matatia, dans l'urgence, la moitié du temps, deux ans. J'ai dit que c'était trop lent. C'est trop lent. Est-ce qu'on ne peut pas faciliter les démarches administratives ? D'autant plus qu'aujourd'hui il y a le nouveau code des marchés. Cela va encore freiner nos investissements. Nous, au niveau des communes, on s'interroge sur comment on va maintenant lancer nos projets d'investissement, vu le temps que cela prend. Cela devient insoutenable. C'est presque une mandature pour un projet d'investissement pour une commune. Dès qu'il y a un cofinancement, cela prend du temps. Des fois même, on est obligé de prendre sur des fonds propres pour que cela avance un peu plus vite. Mais ce n'est pas une solution non plus. Donc, la passerelle a été aménagée sur le 3^e instrument financier. Est-ce qu'on ne peut pas, disons, faciliter les choses au niveau de l'Administration ? D'autant plus que c'est dans notre programme, faciliter l'Administration.

Et c'est le *maire* qui parle.

Le président : *Merci*, Monsieur le représentant maire.

La parole est à Luc Faatau, avant Madame la sénatrice. Le pauvre, il n'a pas beaucoup parlé.

M. Luc Faatau : Je ne vais pas beaucoup parler.

Je soutiens les propos du **maire** de Punaauia sur la lenteur, sur la durée un peu longue dans les délais de réalisation des travaux. Mais il faut savoir qu'aujourd'hui, nous sommes dans un encadrement juridique qui fait peur à tout le monde, et notamment à ceux qui doivent prendre les décisions. On risque à tout moment de se retrouver là, en face. À chaque ouverture d'enveloppe, les offres, il y a toujours un recours. Et comme vous le savez aujourd'hui, après chaque notification d'appel d'offres, il y a un délai que l'on laisse pour les recours. Et ces recours pèsent sur qui ? Ils pèsent sur les chefs de service. À l'équipement, ils pèsent sur le directeur de l'équipement. C'est lui qui doit tout assumer avec les cadres de l'équipement. Et là, je peux vous dire que je les comprends. Je réfléchirai à plus d'une fois avant de prendre des décisions. Ensuite, il y a les délais. Mais ils sont ce qu'ils sont, on n'y peut rien. Nous, on aimerait bien aller plus vite. Si on nous promet qu'à la sortie, on ne va pas se retrouver en face, au tribunal. Alors qu'on s'est sacrifié pour l'intérêt général en voulant aller vite, peut-être un peu trop vite. D'ailleurs les travaux qui ont été réalisés, on est toujours sur la menace d'éventuels recours. Donc, je suis d'accord sur la lenteur, mais il faudra que nous bâtissions un défi juridique qui nous mette à l'abri aussi des recours... N'importe qui peut faire un recours. Tu prends l'avion, tu as un recours au retour. Tu prends une voiture, tu as un recours quand tu reviens au bureau. Avec ça, toutes les personnes qui doivent prendre des décisions, elles font marche arrière. Je les comprends.

Je voudrai faire une deuxième observation, mais ce n'est pas pour viser mon collègue James. Je voudrais simplement revenir sur ce qu'on a toujours dit, c'est que nous n'attendrons plus le positionnement de l'État pour prendre des décisions sur le financement des travaux. Si on avait attendu, aujourd'hui on serait très en retard dans les réalisations.

Effectivement, l'État ne finance que 20 % de ce que nous examinons, là. Mais il ne faut pas oublier qu'avec le 3^e instrument financier, l'État finance la plupart des grosses opérations à 80 %. Et ça, on passe sous silence. Il ne faut pas l'oublier. Et, en plus, si on peut aujourd'hui réagir rapidement sans attendre l'intervention de l'État, c'est parce qu'on est dans une bonne situation financière. Il ne faut pas non plus le nier. Ceci explique cela.

Merci.

Le président : *Merci.* Monsieur le représentant.

Madame la représentante Lana Tetuanui.

M^{me} Lana Tetuanui : Oui, merci, Monsieur le président.

Quand j'ai entendu notre ancien ministre de l'équipement par rapport à la lenteur des travaux dans notre pays, cela m'a presque dissuadée de prendre la parole. Mais, je vais juste dire au maire de Punaauia qu'il a raison parce que, effectivement, c'est très lent. J'ai bien entendu l'intervention de l'ancien ministre de l'équipement. Ce sont effectivement des compétences qui nous sont dévolues ; mais ce qui m'ennuie, c'est que c'est nous-mêmes, nous faisons n'importe quoi avec nos compétences. Plus le temps avance, plus les choses évoluent lentement. Et pourtant, nous sommes à l'ère du numérique. Quand je pense qu'à l'époque de nos parents, non seulement les ponts étaient construits dans les meilleurs délais alors qu'ils n'avaient que des lampes à pétrole en guise d'éclairage mais, en plus, c'étaient des ponts qui tenaient plusieurs années. En l'occurrence, je pense en fait que l'on n'avait pas vite trouvé le bon stylo pour pouvoir tracer votre passerelle (NDT, Monsieur le maire). Mais je ne perds pas espoir. J'ai confiance en notre nouveau ministre parce que, en tant que maire adjoint, il connaît très bien les besoins des uns et des autres. À côté de cela, je comprends que nous voulons toujours, en tant que maires, que les travaux se réalisent le plus tôt possible, et non deux ans après. Je compte sur les uns et les autres pour encourager notre ministre. Il est très jeune, vif et je sais qu'il se déplace beaucoup. Donc, je pense que nous n'aurons plus de souci par rapport à la lenteur des travaux.

Si vous me le permettez, Monsieur le président, je vais compléter l'intervention de notre collègue de Teva I Uta sur l'incivisme de notre population qui est à la cause de nos soucis. Nous avons vu, lors des intempéries qui ont touché Faaa, tous les déchets que la nature a rejetés. Pourquoi accuser les autres alors que tous ces déchets sont à nous.

Par contre, et c'est le combat de nos maires aujourd'hui, il est vrai que nos agents de police municipale sont compétents pour verbaliser les gens. Pour ma part, je conseille d'alourdir les sanctions parce que, quand vous touchez à la tirelire des gens, vous pouvez être assuré que les règles sont respectées. Quand nous partons en voyage à l'extérieur de notre pays, nous savons qu'il faut respecter les règles locales, comme le fait de ne pas jeter les mégots n'importe où au risque d'avoir une amende à payer. C'est ce qu'il faut faire. Quand vous devez payer une grosse amende, vous réfléchissez à deux fois avant de... Et effectivement, quand nous sommes confrontés à des problèmes, nous accusons toujours nos ministres de tous nos maux. Non, nous devons nous en prendre à nous-mêmes.

Je vous remercie.

Le président : *Merci.*

La parole est à Monsieur Geros.

M. Antony Geros : *Simplement pour clôturer le débat sur ce point — parce que James a envie de nous demander de nous déplacer à nouveau à cheval pour, ainsi, éviter les tiraillements entre nous à cause de nos routes —, Monsieur le ministre, occupez-vous simplement de la route de Heiri (Rires dans la salle.) pour que je ne tressaute plus en empruntant cette route.*

Merci.

Le président : *Merci.*

La parole est à James Heaux.

M. James Heaux : *Merci, Monsieur le président.*

Je voulais simplement rappeler à notre **ministre** de l'équipement l'article 14 de la loi organique de 2004 qui précise que « l'État est compétent en matière de sécurité, notamment en ce qui concerne la préparation des mesures de sauvegarde, l'élaboration et mise en œuvre des plans opérationnels et des moyens de secours nécessaires pour faire face aux risques majeurs et aux catastrophes. » Risques majeurs et catastrophes !

Merci.

Le président : *Merci.*

La parole est à Monsieur le ministre. (*Réaction inaudible de M. le ministre.*)

M. James Heaux : Il a demandé la suite.

En fait, la suite logique, c'est : puisque c'est une compétence de l'État, pourquoi le Pays participe dans la réfection de ces infrastructures à hauteur de 80 % ?

Le président : *Merci.*

Je donne la parole au ministre.

M. René Temeharo : *Merci, Monsieur le président.*

Vous savez, il y a eu des centaines d'eau qui sont passées sous la Fautaua avant que l'on se pose encore la question de la qualité de l'intervention de l'État ou du Pays sur des domaines qui appartiennent, d'une part, à des particuliers, des privés, d'autre part, au Pays et qui relèvent de la compétence du Pays. Et d'autre part, qui relèvent de cette fameuse Marianne qui nous fait dire que la sécurité est de -a compétence de l'État. Mais, on est en Polynésie française, Monsieur James Heaux. Et dans le temps où je faisais partie du groupe auquel vous appartenez aujourd'hui, nous avons l'habitude d'intervenir parce qu'il était important... C'était une question de sécurisation de notre population. À partir de là, nous avons aussi l'habitude de financer des opérations qui appartenaient à l'État directement. Je prends par exemple les abris cycloniques. On a mis des moyens. À un moment donné, on a changé de cap parce que, finalement, on avait une autre vision des choses.

Aujourd'hui, nous estimons que la vie de la population n'a pas de prix. L'État doit assumer ses responsabilités certes, mais nous aussi. Et comme venait de souligner notre représentant et ancien ministre de l'équipement, nous sommes dans une autre démarche qui consiste à ne plus attendre. Nous assumons notre autonomie. C'est cela qui est important. Que l'État nous accompagne ou pas, on y va. On a vu sur le collège de Teva I Uta, on a vu sur Bora-Bora, on n'attend plus ! La population ne veut plus attendre. Ce n'est pas possible. On est dans un autre système où nous assumons notre propre autonomie.

À la question : qui doit intervenir ? est-ce l'État ou... ? Je pense que, ici, il y a eu le Tahoeraa Huiraatira, il y a eu l'UPLD et, aujourd'hui, le TAPURA HUIRAATIRA. On a tous fait en sorte de prendre en main la situation de notre pays, sans attendre de savoir qui est compétent pour pouvoir intervenir, notamment quand il s'agit de notre population.

Donc, ma réponse est simple : 20 %, on dit *merci*.

Le président : Merci, Monsieur le ministre.

Nous passons à l'examen de la délibération.

Article 1^{er}

Le président : La discussion est ouverte sur l'article 1^{er}.

Je mets aux voix l'article 1^{er}. Qui est pour ?... À l'unanimité.

Merci pour la route de Heiri. (*Rires.*)

Article 2

Le président : La discussion est ouverte sur l'article 1^{er}.

Je mets aux voix l'article 2. Même vote. *Merci*.

Je mets aux voix l'ensemble de la délibération. Même vote. *Merci*.

M^{me} Yseult Butcher-Ferry : Président, s'il vous plaît ?

Le président : La parole est à Madame Butcher-Ferry.

Rectification du vote concernant le rapport n° 87-2018

M^{me} Yseult Butcher-Ferry : Pouvons-nous revenir sur le rapport n° 87-2018 ?

S'agissant du vote sur l'amendement, j'ai voté pour. Au lieu de 37, on est 38. J'ai voté pour l'amendement et pour la convention.

Le président : Vous avez également la procuration de Monsieur Natua.

M^{me} Yseult Butcher-Ferry : Ah !

Le président : Aussi ?

M^{me} Yseult Butcher-Ferry : Oui, aussi.

Le président : Deux voix, alors.

M^{me} Yseult Butcher-Ferry : Deux voix.

Le président : 39.

M^{me} Yseult Butcher-Ferry : Merci, président.

Le président : Merci pour la rectification du vote. *Merci.*

RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE TERRITORIALE DES COMPTES (CTC) RELATIF AU CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA POLYNESIE FRANÇAISE (TRANSPORTS TERRESTRES) (Cf. annexe)

Le président : Nous allons passer à l'examen du rapport de la Chambre territoriale des comptes n° 13462 SG.

En effet, par lettre datée du 11 décembre 2017, le Président de la Polynésie française nous a fait parvenir le rapport d'observations définitives de la Chambre territoriale des comptes relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Polynésie française relatifs aux transports terrestres.

En application des dispositions de l'article L272-48 du code des juridictions financières, le rapport doit être communiqué à l'assemblée de Polynésie française dès sa plus proche réunion et donner lieu à un débat.

Donc, pour ouvrir les débats, je demande au gouvernement de présenter le rapport de la Chambre territoriale des comptes.

La parole est à Monsieur le ministre.

M. René Temeharo : Oui, merci, Monsieur le président.

Le rapport de la Chambre territoriale des comptes sur les transports terrestres est aujourd'hui porté à l'étude de notre assemblée.

Il fait état d'un constat partagé par tous, celui de la désorganisation du réseau de transport en commun à Tahiti, et évoque les raisons de ces dysfonctionnements. Le mode de financement actuel des transports terrestres peu soutenable et notamment en cause. Ce constat rejoint le diagnostic posé déjà en 2015 par le schéma directeur des transports collectifs et déplacements durables de l'île de Tahiti qui a réalisé le bilan des conventions de délégation de service public actuel, conclu en 2001.

17 ans plus tard, leur refonte est aujourd'hui nécessaire, je dirai même urgente, à la fois pour moderniser ce secteur, l'adapter aux évolutions du territoire et de sa population, mais aussi pour améliorer enfin la qualité du service rendu aux usagers tant attendue.

Une zone d'exploitation unique avec la possibilité de sous-traitance est prévue pour les transports collectifs de Tahiti. Un concessionnaire sera désigné pour l'ensemble du bassin de déplacements afin de rendre ce service public plus homogène et de fluidifier les correspondances. De plus, une augmentation de la fiabilité du service public est attendue, notamment grâce au renouvellement du parc de véhicules qui devront être plus écologiques.

Une contribution financière du Pays permettra de rétablir enfin l'équilibre économique de ce secteur, comme le préconise la Chambre territoriale des comptes. En contrepartie, des rapports techniques et financiers détaillés seront remis chaque mois par l'exploitant. Le concessionnaire s'engagera sur un niveau de qualité de service mesuré grâce à des indicateurs contractuels tels que la fluidité des correspondances, la limitation des émissions des véhicules, l'accueil à bord des autobus et, surtout, la satisfaction de la clientèle.

Au terme de plusieurs mois de travaux avec des bureaux d'études spécialisés en la matière, un appel d'offres ouvert a été lancé au premier trimestre 2018 au niveau local et européen pour la prochaine convention qui prendra effet le 27 décembre 2018 pour une durée de 15 ans.

La commission de délégation de service public s'est d'ores et déjà réunie pour l'ouverture des plis et l'analyse des offres. La procédure suit maintenant son cours et les négociations se poursuivent par des questions écrites et des entretiens qui ont démarré ce matin, et cela, jusqu'à 13 heures de cet après-midi, afin que le Pays puisse disposer de l'offre la plus adaptée et surtout au regard d'un service public digne de ce nom.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Monsieur le ministre.

Pour la discussion générale, le groupe TAPURA HUIRAATIRA dispose de 50 minutes, le Tahoeraa Huiraatira de 14 et le Tavini Huiraatira de 11.

Je demande à l'intervenant du groupe TAPURA HUIRAATIRA de prendre la parole.

La parole est à Monsieur Luc Faatau.

M. Luc Faatau : Mesdames, Messieurs, chers collègues, vous allez m'entendre pour la dernière fois de la journée.

Dix années après le dernier rapport en la matière — je rappelle que le dernier rapport portait sur la période 2008 à 2017 —, la CTC pose un regard sans concession sur l'organisation des transports dans notre pays, et plus particulièrement sur l'île de Tahiti où le réseau est de loin le plus étoffé.

Mes chers collègues, nous avons pris connaissance du contenu de ce fameux rapport, et notamment des six recommandations émises par les magistrats en vue d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers.

Je vais me permettre de rappeler les six recommandations. La première recommandation : rééquilibrer l'activité de la Direction des transports terrestres en étendant ou redéployant les moyens vers le suivi des contrats de délégation de service public, de l'activité des opérateurs et des programmes d'investissement. La recommandation n° 2 : mettre en œuvre dans les meilleurs délais le schéma directeur des transports terrestres adopté en août 2017. La recommandation n° 3 : lancer, dans les plus brefs délais, la procédure de délégation de service public des transports en commun de voyageurs. La recommandation n° 4 : instaurer une participation au financement de l'exploitation du réseau des transports publics réguliers de personnes qui corresponde aux contraintes de service public, dans le cadre réglementaire des délégations de service public de la Polynésie française. La recommandation n° 5 : mettre en place une instance de coordination entre les communes et le Pays sur les transports terrestres. Et enfin, la sixième recommandation, la dernière : revoir l'organisation de la délégation de

service public dans le sens d'une mutualisation des coûts et d'engagements précis sur la qualité de service.

Alors, aussi légitimes soient les conclusions de la CTC sur ce domaine complexe et délicat qu'est l'organisation des transports terrestres, en général, et des transports en commun, en particulier, nous n'avons pas attendu ces conclusions pour reconnaître qu'il y avait beaucoup à faire. Il est temps pour nous, en effet, de garantir aux usagers un service digne de ce nom. Ce qui veut dire : des nouveaux bus et en nombre suffisant pour couvrir, à la fois et de manière distincte, les besoins de la desserte régulière et ceux des transports scolaires. Dans cette perspective, cela signifie simplement un doublement du parc roulant existant et, donc, d'importants investissements. Ce qui veut dire aussi de la régularité, sans aller jusqu'à parler de ponctualité avec des horaires étendues en journée voire même sept jours sur sept, tous les jours de la semaine. Ce qui veut dire également des lignes nouvelles desservant principalement les zones, quartiers, vallées ayant connu une forte croissance d'occupation humaine. Je pense notamment à tous ceux qui résident au fond des vallées ou bien dans les lotissements nichés sur les hauteurs dont l'accès reste problématique. Ce qui suppose un partenariat étroit avec les communes concernées comme le recommande la CTC, pour une redéfinition des lignes desservies en fonction des attentes de la population.

La dimension sociale des transports terrestres est, de mon point de vue, fondamentale. Et pour cause, dans les quartiers dits « prioritaires » de l'agglomération de Papeete, il s'avère que 19 % des ménages, soit un sur cinq, ne disposerait d'aucun véhicule pour se rendre au marché, à l'hôpital de Taaone, amener les enfants à l'école ou tout simplement aller au travail ; ce qui tend à renforcer leur précarité et donc leur capacité à s'insérer dans notre société. Sur ce point, la majorité est consciente des lacunes rencontrées sur le terrain. Raison pour laquelle, nous avons pris l'engagement durant la dernière campagne électorale d'instaurer un dispositif de prise en charge des déplacements en faveur de plusieurs catégories de personnes dites « fragiles » comme nos *personnes âgées*, mais aussi les handicapés, les étudiants, ainsi que des jeunes en formation ou en insertion professionnelle.

Malheureusement, nous ne pouvons nous engager pour un transport gratuit pour tous, mais il appartiendra au délégataire de diversifier les offres de prix, notamment au bénéfice des abonnés travaillant dans la zone d'activité urbaine.

Face à une perte de confiance des Polynésiens vis-à-vis des transports en commun, les usagers se sont alors naturellement tournés vers l'utilisation des voitures particulières. 76 % des ménages polynésiens en possédaient une en 2015, voire deux ou trois pour les plus aisés. C'est devenu leur deuxième poste de dépenses. Mais à quel prix ! Je vous laisse imaginer les conséquences sur la pollution de l'air et notre qualité de vie en général. Que dire de nos touristes qui arrivent ici et qui tombent dans nos embouteillages, dans les problématiques de notre circulation.

Mais cette page peu reluisante est en passe d'être tournée. En effet, dans les tous prochains mois, comme vient de l'annoncer notre ministre, nous devrions pouvoir répondre à plusieurs des vœux exprimés par la Chambre territoriale des comptes, en commençant par mettre en œuvre une nouvelle délégation de service public qui a fait l'objet en mars dernier d'un appel d'offres au niveau européen, l'actuelle DSP arrivant à échéance à la fin de cette année. Sauf obstacles de dernière minute, la nouvelle DSP devrait être opérationnelle au 1^{er} janvier 2019. Il s'agit-là d'une vraie DSP qui fixe les droits et devoirs de chacune des parties prenantes, avec des moyens de sanction renforcés pour le Pays en cas de non-respect du cahier des charges, en contrepartie de quoi la collectivité est disposée à apporter sa contribution financière pour un meilleur service rendu aux usagers.

Au total, la participation financière du Pays devrait représenter près de 800 millions de F CFP, dont 150 millions pour la seule détaxe du gazole. Surtout, cette nouvelle gouvernance du système de transport en commun à Tahiti sera sans conséquence sur la politique tarifaire en faveur des usagers. Face à l'autorité concédante, il n'y aura désormais plus qu'un seul opérateur et interlocuteur, pour un seul lot au lieu de trois jusqu'ici, avec la possibilité pour le nouveau délégataire de sous-traiter une partie du marché. Cette organisation a été préconisée pour mutualiser et optimiser les investissements considérables qui devront être déployés tant par le Pays que par le délégataire qui sera retenu.

À l'heure où nous parlons, s'ouvre une période de négociations d'un mois durant laquelle le Pays et le soumissionnaire vont devoir régler les derniers détails avant de proposer un choix de délégataire au conseil des ministres. Cette phase est essentielle pour pouvoir repartir sur un bon pied et je fais confiance, et nous faisons confiance, à notre nouveau ministre pour défendre au mieux dans ce dossier les intérêts de la Polynésie et, donc, des futurs usagers.

Pour terminer, je voudrais aussi dire ici que les autres modes de transport n'ont pas été écartés, notamment on parle beaucoup du tram aérien, on parle beaucoup de la desserte maritime ; mais les études faites jusqu'à présent ne nous amènent pas à opter, pour l'instant, pour ces nouveaux modes de transport à adopter dans notre pays.

Voilà ce que j'avais à vous dire et je vous remercie de votre attention.

Le président : *Merci*, Monsieur Faatau.

Nous passons la parole à l'intervenant du groupe Tahoeraa Huiraaatira.

La parole est à Monsieur Geffry Salmon.

M. Geffry Salmon : Monsieur le président, Monsieur le ministre, bonsoir.

La problématique des transports terrestres, plus particulièrement celle des encombrements urbains et des transports scolaires, pose aujourd'hui de vraies inquiétudes, principalement du fait de la sécurité des personnes transportées qui n'est plus assurée dans certaines situations extrêmes, je vous l'accorde, mais qui n'est véritablement plus assurée.

Je ne vais pas tourner autour du pot. Ce rapport d'observations de la CTC, comme le précédent contrôle de la Chambre rendu en 2008, est extrêmement critique. En effet, aucune des recommandations faites en 2008 n'a été suivie, aggravant par là même les enjeux liés à la politique des transports de manière générale.

Le contexte particulier dans lequel nous sommes est marqué par des mobilités intérieures sujettes à une saturation liée notamment à la croissance et la concentration urbaine, ainsi qu'à la configuration géographique de notre territoire, rendant souvent les espaces aménageables exigus, empêchant par là même le développement de notre réseau routier devenu sous-dimensionné par rapport au parc automobile. En effet, force est de constater que l'on assiste depuis plusieurs années à des modes d'usage du véhicule individuel de façon systématique et cela est principalement dû aux carences dans l'offre de transport.

En dépit des nombreuses tentatives d'organisation du secteur — ces tentatives remontent jusqu'à 1987 alors que j'exerçai les fonctions que vous occupez aujourd'hui —, cette question demeure encore une fois non résolue alors qu'elle est cruciale et déterminante pour nos populations. Ma précision veut tenir compte du fait que ce n'est pas un problème qui est attaché à un gouvernement en particulier, mais qui est en cours, en gestation depuis de nombreuses années maintenant. Embouteillage, éclairage des voies défaillant, transport en commun saturé, organisation chaotique des dessertes, parc autobus vieillissant et polluant, sans oublier le transport scolaire qui, aujourd'hui, est catastrophique, mettant en péril la sécurité de nos enfants.

Pourtant, le schéma directeur des transports collectifs et déplacements durables de l'île de Tahiti a été adopté en août dernier. Il présentait, pour pallier aux carences recensées, des solutions que nous avons validées. Parmi ces mesures, il était notamment proposé : de mieux organiser et encadrer les horaires de passage des bus, en fonction des besoins existants de la population ; de mettre en circulation différents types de bus, adaptés en fonction des conditions d'accès, des catégories de voyageurs ; d'encourager les Polynésiens à changer de comportement et à utiliser davantage les transports publics

et les transports collectifs scolaires ; d'opter, enfin, pour des aménagements plus adaptés, des arrêts de bus clairement identifiés, protégés et confortables.

J'ai bien noté les propositions formulées ce jour par votre représentant Monsieur Faatau et je vous ai également entendu. On peut raisonnablement penser que les choses sont en cours. Malheureusement, encore une fois, elles demeurent en gestation tant qu'elles ne sont pas montées à la surface et qu'elles soient visibles, effectives et réelles. Je crains donc que, une fois encore, l'autorité gouvernementale ne soit pas en mesure de proposer des choses effectives dans les mois voire les années qui viennent et je le regrette parce que, d'une certaine manière, le discours prime sur l'action en le cas d'espèce.

Gageons donc, en le regrettant, que les recommandations de la CTC connaîtront le même sort que ces schémas et plans stratégiques et finiront, je ne l'espère pas, en revanche, dans un placard pour y prendre la poussière.

« Un tramway nommé Désir » — je ne sais pas si vous connaissez le théâtre —, si vous permettez le jeu de mot, est bien ce à quoi on assiste.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Monsieur le représentant.

Nous passons la parole au représentant du groupe Tavini Huiraatira, Madame Cross.

M^{me} Valentina Cross : Merci, Monsieur le président. Monsieur le président, chers collègues, Monsieur le ministre,

Par lettre du 11 décembre 2017, le Président de la Polynésie française a transmis à l'assemblée de Polynésie le rapport d'observations définitives du 20 octobre 2017 de la Chambre territoriale des comptes (CTC) relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Polynésie française sur les transports terrestres sur les exercices 2009 à 2017.

Le précédent rapport de la Chambre datant de 2008 avait mis en évidence des carences du service public de transport des voyageurs sur l'île de Tahiti, notamment dans la partie urbaine.

Dans sa synthèse en 2017, la Chambre va constater les mêmes carences : « *Presque dix années plus tard, en dépit de doléances récurrentes des usagers, de revendications régulières des exploitants, d'alertes répétées de la Direction des transports terrestres à sa tutelle, la situation n'a guère changé. Le Pays ne s'est toujours pas donné les moyens d'une véritable politique dans ce domaine.* »

Refusant d'assurer l'exploitation des services de transport public, le Pays préfère la confier à des délégataires de service public. Et pourtant, le coût global des transports terrestres pour le Pays, comme le souligne la Chambre, est de plus de 1,300 milliard de F CFP par an. Plus précisément, l'aide au fonctionnement du service public de transport des personnes, constituée de dépenses pour le transport scolaire et de la détaxe carburant qui est passée de 715 millions de f CFP en 2012 à 886 millions de f CFP en 2015, ne s'est jamais accompagnée d'une hausse de la fréquentation des transports collectifs, ni d'une amélioration de l'offre. Bien au contraire.

Aussi, face à une gestion calamiteuse des transports terrestres publics dont les premiers à en pâtir sont les usagers, la Chambre va, dans une de ses recommandations au nombre de six, demander au Pays de mettre en œuvre dans les meilleurs délais le schéma directeur des transports terrestres adopté en août 2017.

Et c'est effectivement par délibération n° 2017-73 APF du 17 août 2017 que l'assemblée de Polynésie va approuver le schéma directeur des transports collectifs et déplacements durables de l'île de Tahiti, lequel a pour objet, selon le rapporteur de la commission de l'équipement, de l'urbanisme, de l'énergie et des transports terrestres et maritimes, « *de présenter les objectifs et orientations qui constitueront le*

cadre de la politique des transports publics du Territoire pour les 20 prochaines années. » Mais ce schéma directeur sera-t-il suivi d'effet, lorsque l'on sait que les trois conventions de délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transport en commun de l'île de Tahiti viennent, par arrêtés pris en conseil des ministres du 17 novembre 2017, d'être prorogées, pour la troisième fois, d'une année supplémentaire, c'est-à-dire à fin décembre 2018 ?

Si, effectivement, le principe d'une délégation de service public (et non plus d'une délégation en trois lots séparés : lot Urbain, lot Ouest et lot Est) comme mode de gestion du service public du transport en commun terrestre régulier et scolaire sur l'île de Tahiti à l'échéance des conventions en cours, a été approuvé par arrêté n° 2248 CM du 28 novembre 2017, il s'avère que l'attribution du marché, envisagée au cours du premier semestre 2018 dans le rapport de présentation annexé audit arrêté, n'est toujours pas intervenue à ce jour.

Et pourtant, la Chambre indiquera dans son rapport d'octobre 2017 que « *Les conventions arriveront donc désormais à terme fin décembre 2017 et ne pourront plus être prorogés.* », et va recommander en conséquence au Pays de lancer dans les plus brefs délais la procédure de délégation de service public.

Les magistrats de la Chambre territoriale des comptes vont parler d'échec du service public des transports, en indiquant dans leur synthèse que « *le fonctionnement actuel du réseau n'est pas du tout à la hauteur des besoins.* » et d'ajouter : « *Les conditions d'exécution du transport public des voyageurs signent l'échec de cette politique publique.* »

S'agissant ainsi du parc des véhicules, la Chambre va relever que les premiers véhicules ont été acquis entre 1999 et 2004, les derniers en 2011, et qu'aucun renouvellement n'est intervenu depuis, l'âge moyen de la flotte étant de 12 ans. Fin 2015, le fichier des visites techniques faisait état d'un ratio supérieur à 20 % de véhicules non aptes à rouler, ajouté au fait qu'une partie de la flotte (c'est-à-dire 20 autobus) est utilisé par l'un des transporteurs pour assurer le transport scolaire sur l'île de Moorea. Et pour terminer, selon les données du délégataire, à mi-2017, ce sont 25 véhicules sur une flotte de 166 au total qui n'étaient plus en service.

Pour pallier à cette très grave carence au niveau du service public de transport de personnes sur l'île de Tahiti, l'assemblée a voté pour 800 millions de F CFP affectés à l'acquisition de bus, et ce, par délibération du 22 août 2017, le ministre des transports de l'époque affirmant lors des débats que « *Une des premières réponses, c'est cette inscription de 800 millions au collectif pour pouvoir acquérir des bus et les mettre à disposition des opérateurs (...) Nous espérons que ça va être libéré le jour de Noël, les 22 bus plus exactement, et vu le coût des bus, c'est extrêmement important.* » À ce jour, nous ne savons pas si le Pays a effectivement fait l'acquisition de ces bus, en remplacement du moins de ceux qui sont hors service. Par contre, il paraîtrait qu'un des trois opérateurs aurait fait l'acquisition d'une dizaine de bus. Quoiqu'il en soit, ces acquisitions de bus ne régleraient en rien le bon fonctionnement du réseau.

Lors des débats sur le schéma directeur des transports collectifs et déplacements de l'île de Tahiti en août dernier, nous avons proposé au gouvernement d'opter pour le tram aérien comme moyen de transport pour desservir la partie urbaine et périurbaine de l'île de Tahiti. Nous avons pris la peine d'énumérer les atouts d'un tel mode de transport qui s'est considérablement développé de par le monde : aucune pollution urbaine pour les usagers et les riverains, une très faible emprise au sol, une rapidité de mise en œuvre et une consommation électrique qui peut être, à terme, à 100 % d'origine renouvelable. Nous avons même invité une association présidée par un certain Monsieur Foglia à l'occasion d'une réunion d'information de la commission de l'équipement, l'année dernière. Hélas notre proposition est restée sans réponse.

Lors des dernières élections territoriales d'avril-mai dernier, les électeurs vous ont accordé leur confiance pour diriger le pays pour les cinq ans à venir. Ce ne sont pas moins de six recommandations que la CTC vient de formuler dans son rapport sur les transports terrestres d'octobre 2017. Il appartient donc à la majorité de l'assemblée de Polynésie et au gouvernement actuel de les mettre en œuvre dans les meilleurs délais, ce d'autant que, selon une enquête sur le budget des familles (selon

des données de l'année 2015) de l'Institut de la statistique de la Polynésie française, le transport est devenu le second poste de dépenses pour les ménages.

Mais, l'expérience nous révèle qu'à défaut d'être coercitives, les recommandations de la Chambre territoriale des comptes restent bien souvent lettre morte ou partiellement exécutées.

Merci de votre attention.

Le président : Merci, Madame la représentante.

Nous avons terminé avec la discussion générale sur ce rapport d'observations définitives de la Chambre.

RAPPORT N° 86-2018 RELATIF À UNE PROPOSITION D'ACTE DE DÉLÉGATION DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE À LA COMMISSION PERMANENTE
(Cf. annexe)

Présenté par M. Ronald Tumahai

Le président : À moins que le gouvernement ait quelque chose à rajouter, nous allons passer au rapport n° 86-2018 relatif à une proposition d'acte de délégation de l'assemblée de la Polynésie française à la commission permanente.

La parole est à Monsieur le rapporteur, Ronald Tumahai. Merci.

M. Ronald Tumahai, rapporteur : Merci, Monsieur le président.

Mesdames et Messieurs, il s'agit pour l'APF d'approuver l'acte de délégation qui lui est soumis.

Chaque année, pendant l'intersession de l'APF, les délibérations doivent être approuvées et des avis doivent être rendus au nom de l'APF malgré l'absence de session. C'est la raison pour laquelle l'APF habilite la commission permanente à émettre des avis sur certains dossiers et à délibérer sur un certain nombre d'affaires dont la liste suivante est fournie en annexe de ladite proposition.

Article 1^{er}

M. Ronald Tumahai : À l'origine de cette proposition, il y avait six demandes d'avis et sept projets de délibération. En cours de discussion à la commission des institutions, il y a eu un amendement qui a été déposé pour modifier l'annexe visée à l'article 1^{er}, pour tenir compte de l'évolution de la liste des affaires en instance sur le bureau de l'assemblée à ce jour et des demandes d'inscription reçues du gouvernement. Donc, finalement, on est passé de six à sept demandes d'avis et de sept à dix huit projets de délibération.

Le président : Nous sommes déjà à l'examen de l'article 1^{er}, mais je pense... À moins que chacun s'exonère du temps de parole. Pour les groupes, personne n'intervient ? On attaque directement l'examen de l'article 1^{er} ?...

Effectivement, l'article 1^{er} est amendé. Notre rapporteur nous propose déjà son amendement qui vient d'être lu.

La discussion est ouverte sur l'amendement.

La parole est à Madame Eliane Tevahitua.

M^{me} Eliane Tevahitua : Concernant l'amendement, il y a le projet de délibération n° 25 qui modifie la délibération portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière du Pays et des

établissements publics. Vous ne pensez-pas que c'est un sujet important qui devrait plutôt être débattu en séance plénière ?

Le président : La parole est à Monsieur le rapporteur.

M. Ronald Tumahai, rapporteur : Cela a été proposé par Madame Tevahitua lors de la commission, de retirer le projet de délibération portant modification des règles d'ordonnancement des fonds d'actions sociales et sanitaires des régimes de protection sociale polynésiens, ainsi que le projet de délibération modifiant la délibération n° 88-184 AT du 8 décembre 1988 modifiée relative à la protection de certaines espèces animales marines et d'eau douce du patrimoine naturel polynésien.

Le président : La parole est à Madame la représentante.

M^{me} Eliane Tevahitua : C'est le nouvel amendement que l'on vient de nous présenter maintenant et qui modifie ce que l'on avait décidé en commission, tout simplement.

Le président : L'amendement proposé tient compte des propositions du gouvernement.

M. Ronald Tumahai, rapporteur : C'est bien cela.

Le président : Madame Tevahitua se posait la question de l'opportunité de maintenir dans la délégation de la CP le dossier n° 25 qui traite de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie, en pensant que cela mérite un débat au niveau de la plénière et non pas de la CP. Nous n'avons pas de représentant du gouvernement, on ne peut pas l'interroger là-dessus. Est-ce qu'il y a une urgence ? Je ne sais pas.

M. Ronald Tumahai, rapporteur : Lors de la commission des institutions, il n'y avait personne du gouvernement. C'est bien cela ?... Je m'adresse à ceux qui étaient à la commission. Aucun ministre n'était là.

Le président : D'un autre côté, on peut toujours le garder parce que c'est à la demande du gouvernement, mais est-ce que la CP va l'examiner ou pas ? Je pense que le président de la CP décidera de l'opportunité, en concertation avec le gouvernement, de l'examiner ou pas. Voilà. On l'inscrit quand même parce qu'on ne connaît pas le degré d'urgence du texte. Et si jamais le gouvernement dit que ce n'est pas important et que l'on peut remettre cela en session plénière, le président de la CP sortira le texte. On fait comme cela ?... O.K.

Je mets aux voix l'article 1^{er} amendé ? À l'unanimité. *Merci.*

Article 2

Le président : Merci.

La discussion est ouverte sur l'article 2.

Je mets aux voix la discussion. Même vote. *Merci.*

Article 3

Le président : Je mets aux voix l'article 3. Même vote.

Je soumetts au vote l'ensemble de la délibération. Même vote. *Merci.*

Rectification du vote concernant le rapport n° 87-2018

Le président : La parole est à Monsieur James Heaux.

M. James Heaux : Merci, Monsieur le président, et excusez-moi de vous interrompre.

Simplement pour modifier le vote du groupe Tahoeraa Huiraatira concernant le rapport n° 87-2018.

Il s'agit d'un vote pour. Voilà, je vous prie de m'excuser, il s'agit d'un manque de vigilance de ma part. Merci.

Le président : C'est la même intervention que celle de Madame Butcher-Ferry. Donc, vous êtes maintenant 11 à voter pour, c'est cela ?...

Donc, nous avons 48 voix pour et 8 abstentions.

Le groupe Tavini Huiraatira reste sur son abstention ? (*Rires.*)

Merci.

IV) DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS ET ORGANISMES EXTÉRIEURS À L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

COMMISSION DU CORPS DE VOLONTAIRES AU DÉVELOPPEMENT

Le président : Nous passons au point IV de notre ordre du jour s'agissant des désignations des représentants au sein des commissions et organismes extérieurs.

Nous devons désigner un représentant de l'assemblée pour le Corps de volontaires au développement.

Y a-t-il un candidat ?... Madame Béatrice Lucas est proposée par le groupe TAPURA HUIRAATIRA.

La parole est à la présidente du groupe.

M^{me} Tepuaraaurii Teriitahi : Oui, Monsieur le président, merci.

Notre représentante proposée pour la commission CVD est Madame Béatrice Lucas.

Le président : Nous n'avons pas d'autres candidats ?...

Je sou mets au vote la candidature de Madame Lucas. Je propose un vote à mains levées. Qui est pour ?... À l'unanimité. *Merci.* Béatrice Lucas nous représente donc à la commission CVD.

COMITÉ DES FINANCES LOCALES

Le président : Il y a aussi la commission au CFL, commission des finances locales, qui traite de la répartition du FIP. Je demande au secrétaire générale de donner lecture pour la désignation des deux représentants titulaires et deux suppléants.

M^{me} Jeanne Santini : Monsieur le président, le décret du 20 décembre 2005 pris pour l'application du statut de l'autonomie de la Polynésie française, dispose dans son article 7 que le comité des finances locales est composé notamment « *de deux représentants à l'assemblée de la Polynésie française ou de leurs suppléants* ».

L'article 8 du décret prévoit que « *Les représentants à l'assemblée de la Polynésie française sont élus par elle en son sein, avec leurs suppléants, à la représentation proportionnelle avec répartition complémentaire suivant la règle du plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.*

La liste des candidats doit comporter autant de noms de titulaires et de suppléants qu'il y a de sièges à pourvoir en précisant pour chacun d'eux "candidat titulaire" ou "candidat suppléant".

Sur chaque liste les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation. »

Mais là, je n'ai pas les candidats.

Le président : Je demande une petite suspension.

Je demande aux présidents de groupe que l'on se voie deux minutes.

oOo

Suspendue à 17 heures 28 minutes, la séance est reprise à 17 heures 30 minutes.

oOo

Le président : Le groupe Tavini n'a pas de candidat ?... Non.

M^{me} Jeanne Santini : Monsieur le président, voici les listes proposées.

Pour la liste TAPURA :

Premier titulaire	:	Madame	Lana	Tetuanui
Deuxième titulaire	:	Monsieur	Gaston	Tong Sang
Premier suppléant	:	Monsieur	Luc	Faatau
Deuxième suppléant	:	Monsieur	Philip	Schyle

Pour la liste Tahoeraa :

Premier titulaire	:	Madame	Yseult	Butcher-Ferry
Deuxième titulaire	:	Madame	Vaitea	Le Gayic
Premier suppléant	:	Monsieur	Bernard	Natua
Deuxième suppléant	:	Monsieur	Fernand	Tahiata

Et le groupe Tavini ne présente pas de candidat.

Le président : Je propose le vote à main levée, pour aller vite.

M^{me} Jeanne Santini : Pour la liste TAPURA, 38 voix pour.

Pour la liste Tahoeraa, vous êtes neuf.

Et, vous, vous vous abstenez (*À l'adresse des représentants du groupe Tavini Huiraatira.*)

oOo

Madame le Secrétaire général détermine la répartition des sièges
à la proportionnelle.

oOo

Le président : Il faut être mathématicien pour la répartition des sièges à la proportionnelle.

La liste de TAPURA HUIRAATIRA a obtenu 38 voix, la liste Tahoeraa 9, le groupe Tavini s'est abstenu.

Donc, 47 suffrages exprimés votants.

La moyenne, un quotient proposé pour répartir les sièges, c'est 23,5. Le TAPURA HUIRAATIRA ayant 38 voix a un siège dès le premier tourniquet avec une moyenne de 1,6.

Et, le Tahoeraa Huiraaatira, 9 divisé par le quotient, cela fait 0,38.

Et, pour le deuxième siège, c'est au plus fort reste.

Donc pour le TAPURA HUIRAATIRA, 38 moins le quotient (23,5), cela fait 14,5, le reste. Et le Tahoeraa, 9. Donc le deuxième siège revient encore au TAPURA HUIRAATIRA, le plus fort reste. C'est bon ?... Voilà.

M. Geffry Salmon : Surprenant !

Le président : Ce n'est pas moi qui ai calculé, c'est Jeanne. Je pense que c'est le bon calcul.

Donc, sont élus :

Premier titulaire : Madame Lana Tetuanui,
Suppléant : Monsieur Luc Faatau.

Deuxième titulaire : moi-même
Suppléant : Monsieur Philip Schyle.

Merci.

V) EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE

Le président : Nous passons au point V), « *Examen de la correspondance* ».

Vous avez dans vos dossiers la liste des dossiers en instance. Et si vous avez besoin d'une copie, le secrétariat de l'assemblée est à votre disposition.

VI) CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le président : Nous avons épuisé l'ordre du jour de notre séance, dernière séance de cette session ordinaire administrative.

Merci beaucoup.

oOo

Il est 17 heures 43 minutes.

oOo

LA SECRÉTAIRE,

LE PRÉSIDENT,

Béatrice Lucas

Gaston Tong Sang